

901.9.16

83 1937

In the Privy Council.

No. 70 of 1936.

VOL. 1

ON APPEAL

FROM THE SUPREME COURT OF CANADA

BETWEEN

HIS MAJESTY THE KING on the information of the
Attorney-General of Canada (*Plaintiff*) - - - - *Appellant*

AND

SOUTHERN CANADA POWER COMPANY LIMITED
(*Defendant*) - - - - - *Respondent*

AND BETWEEN

SOUTHERN CANADA POWER COMPANY LIMITED
(*Defendant*) - - - - - *Appellant*

AND

HIS MAJESTY THE KING on the information of the
Attorney-General of Canada (*Plaintiff*) - - - - *Respondent*

(*Consolidated Appeals*).

RECORD OF PROCEEDINGS.

VOLUME I.—PLEADINGS AND PLAINTIFF'S EVIDENCE.

CHARLES RUSSELL & CO.,
37, Norfolk Street,
Strand, W.C.2.
For the Appellant and Cross-Respondent.

BLAKE & REDDEN,
17, Victoria Street,
S.W.1.
For the Respondent and Cross-Appellant.

DANS LA COUR SUPRÊME DU CANADA

En appel de la Cour d'Echiquier du Canada

Southern Canada Power Co, Ltd,

Défenderesse-appelante,

— vs —

Sa Majesté le Roi,

Demandeur-intimé.

INDEX

PREMIERE PARTIE

PROCEDURES

<i>Documents</i>	<i>Date</i>	<i>Page</i>	
Demandé du Ministre de la Justice	1er août 1929	2	Vol. 1
Motion pour détails	7 octobre 1929	4	" 1
Jugement ordonnant détails	19 décembre 1929	7 7	" 1
Particularités	15 février 1930	8	" 1
Plaidoyer	15 mars 1930	9	" 1
Réponse au plaidoyer	11 octobre 1930	12	" 1

II

<i>Documents</i>	<i>Date</i>	<i>Page</i>		
Réplique	27 janvier 1933	13	Vol.	1
Consentement des parties	30 juin 1934	1048	"	6
Certificat du procureur de l'ap- pelante	28 août 1934	1110	"	6

DEUXIEME PARTIE

LA PREUVE

PREUVE DU DEMANDEUR

J. E. Morazain	29 novembre 1932	15	Vol.	1
Ubalde Saint-Pierre	do	18	"	1
Louis C. Dupuis	do	25	"	1
Elzéar Stuard	do	26	"	1
Louis C. Dupuis (rappelé)	do	28	"	1
Armand Guévremont	do	29	"	1
Henri Marier	do	38	"	1
Malvina Martel (Dame D. Gron- din)	do	40	"	1
Alice Duval	do	46	"	1
Séverin Pineau	do	51	"	1
Victor R. Blanchard	do	59	"	1
J. E. Morazain (rappelé)	do	65	"	1
J. W. Labrie	do	67	"	1
Frederick Lloyd	do	67	"	1
John W. Dunfield	do	69	"	1
Hugh Thomas Morrison	do	76	"	1
John W. Dunfield (rappelé)	do	79	"	1
Alexandre Mercure	do	81	"	1
Pierre Argouin	30 novembre 1932	122	"	1
Walter Labonté	do	131	"	1
Ernest Labonté	do	134	"	1

III

<i>Documents</i>	<i>Date</i>	<i>Page</i>		
Adélarde Cusson	30 novembre 1932	144	Vol.	1
Omer Jutras	do	177	"	1
Raoul Bahl	do	183	"	1
Séraphin Ouimet	do	192	"	2
Adélarde Laprade	1er décembre 1932	215	"	2
Pancrace Allard	do	230	"	2
Joseph Brousseau	do	237	"	2
Eugène Lemire	do	240	"	2
Adélarde Boisvert	do	243	"	2
Adélarde Cusson (rappelé)	do	245	"	2
Albert Manseau	do	249	"	2
Alphonse Bergeron	do	256	"	2
John W. Dunfield (rappelé)	do	266	"	2
Douglas Sutherland	do	269	"	2
John W. Dunfield (rappelé)	2 décembre 1932	276	"	2
D. W. McLachlan	do	279	"	2
William S. Lea	do	305	"	2
Robert Tweedie	3 décembre 1932	314	"	2
Séraphin Ouimet (rappelé)	do	324	"	2
Charles Manseau	do	341	"	2
Alexandre Mercure (rappelé)	do	352	"	2
Séraphin Ouimet (rappelé)	do	356	"	2
Louis Charles Dupuis (rappelé)	5 décembre 1932	359	"	2
Ubalde Saint-Pierre (rappelé)	do	364	"	2
Joseph Emile Gibault	do	367	"	2
Noel Tessier	do	368	"	2
John W. Dunfield (rappelé)	do	370	"	2
T. W. R. McRae	do	375	"	2

PREUVE DE LA DEFENDERESSE:

Frank Ford	5 décembre 1932	379	"	2
------------------	-----------------	-----	---	---

IV

<i>Documents</i>	<i>Date</i>	<i>Page</i>		
Geo. F. Witty	5 décembre 1932	386	Vol.	2
John E. Mairs	do	393	"	2
William Leslie Hallam	6 décembre 1932	398	"	2
John W. Dunfield	do	403	"	3
Herbert A. Whitcher	do	404	"	3
Frank Bédard	do	414	"	3
Allison P. R. Kerr	do	420	"	3
Fred Abercrombie	do	430	"	3
J. C. Brouillette	do	436	"	3
Omer Jutras	do	443	"	3
Georges Kitson	do	449	"	3
Melvin Rutherford	do	468	"	3
L. Mahaffy	6-7 décembre 1932	488	"	3
James Dick	7 décembre 1932	506	"	3
Carl Reed	do	512	"	3
Auguste Blanchette	do	518	"	3
Joseph David	do	522	"	3
Noël Boisclair	do	530	"	3
Frank Bouchard	do	537	"	3
Pierre G. Bédard	do	541	"	3
Alexandre Mercure	do	544	"	3
Hugh Thomas Morrison	do	545	"	3
Walter A. Moisan	do	547	"	3
Honoré Girouard	do	556	"	3
Joseph Ruel	do	568	"	3
Philippe Hamel	7 décembre 1932	579	"	3
Frank Bouchard (rappelé)	do	585	"	3
Onésime Fleurant	do	588	"	3
Mathias Berthiaume	do	598	"	3
Joseph Esdras Dumaine	do	602	"	3

V

<i>Documents</i>	<i>Date</i>	<i>Page</i>		
Eugène Dionne	7 décembre 1932	609	Vol.	3
Aimé Boisvert	9 décembre 1932	612	"	3
Ernest Ménard	do	615	"	4
Victor Brunelle	do	620	"	4
Frank Crook	do	623	"	4
Herbert L. Mahaffy (rappelé)	9 décembre 1932	626	"	4
Frank F. Griffin	11 décembre 1932	628	"	4
Douglas M. Towle	do	648	"	4
John R. Deslover	do	650	"	4
Herbert L. Mahaffy (rappelé)	do	654	"	4
C. F. K. Woodyatt	do	656	"	4
John W. Dunfield (rappelé)	do	658	"	4
Harry B. Pope	do	688	"	4
Joseph Bouliane	do	689	"	4
Louis Moore	do	693	"	4
Frank F. Griffin (rappelé)	do	695	"	4
Walter C. Mitchell	do	698	"	4
Meredith Moore	do	700	"	4
John L. Burns	do	702	"	4
Frank F. Griffin (rappelé)	do	705	"	4
John R. Deslover (rappelé)	do	709	"	4
John W. Dunfield	12 décembre 1932	710	"	4
Antonio Boisvert	do	713	"	4
Olivier Lefebvre	do	715	"	4
De Gaspé Beaubien	do	721	"	4
Arthur Surveyer	13 décembre 1932	769	"	4
<small>J. R. DESLOVER</small> Olivier Lefebvre (rappelé)	<small>do</small>	<small>772</small> 793	"	<small>4</small> 4
Herbert L. Mahaffy	do	826	"	4
Lewis C. Haskell	13 décembre 1932	827	"	4
James F. Roberts	do	828	"	4
Frank F. Griffin	do	842	"	4

VI

CONTRE-PREUVE DU DEMANDEUR:

<i>Documents</i>	<i>Date</i>	<i>Page</i>		
John W. Dunfield	13 décembre 1932	844	Vol.	4
Thomas Morrison	do	847	"	4
Carroll L. Cate	do	850	"	4
Emerson Reid	do	852	"	4
Frank F. Griffin	14 décembre 1932	855	"	4
Adolphe Toupin	do	858	"	5
Lucien Brousseau	do	867	"	5
Louis Poulin	do	874	"	5
Noël Tessier	do	877	"	5
Dame Johnny Proulx	do	877	"	5
Noël Proulx	do	882	"	5
Dame Azarie Gratton	do	886	"	5
Joseph Alfred Gratton	do	890	"	5
Arthur Proulx	do	897	"	5
Johnny Proulx	do	902	"	5
Adélarde Laprade	do	906	"	5
Léopold David	14 décembre 1932	908	"	5
Adélarde Cusson	do	910	"	5
Honoré Girouard	do	912	"	5
Joseph Marier	do	913	"	5
Alexandre Mercure	15 décembre 1932	915	"	5
Frank F. Griffin	do	922	"	5
Duncan W. McLachlan	do	924	"	5
Séraphin Ouimet	do	966	"	5

VII

TROISIEME PARTIE

LES EXHIBITS

EXHIBITS DU DEMANDEUR:

Exhibit No.	Date	Page
1. Proclamation bringing into force Act confirming agreement G.T. Ry. Co. for extension of I. C. R. to Montreal	Sept. 30th 1899	976 Vol. 5
2. Contract between Drummond County Ry. Co. and The King	Nov. 7th 1899	977 Vol. 5
3. Order in Council for authority to purchase railway from Drummond County Railway	Nov. 4th 1899	984 Vol. 5
4. Order in Council amalgamating different lines of railway	Jan. 20th 1923	986 Vol. 5
5. Locomotive data card		Not printed
6. Photo		" "
7. "		" "
8. "		" "
9. "		" "
10. Plan		" "
11. Photo		" "
12. "		" "
13. "		" "
14. "		" "
15. "		" "
16. Photo		" "
17. Profile of plans St. Francis River		" "
18. Plan		" "
19. Plan		" "

— VIII —

Exhibit No.	Date	Page
20. Photo		Not printed
21. Plan		“ “
22. Sketch made by witness		“ “
23. Plan prepared by witness ..		“ “
24. Plan prepared by witness ..		“ “
25. Data re Gate manipulation and discharge, Hemming Falls	April	1927 989 Vol. 6
26. “ “ “	“	“ “
27. “ “ “	April	1932 992 Vol. 6
28. “ “ “	“	“ “
29. Map of St. Francis River..		Not printed
30. Profile plan of St. Francis River		“ “
31. Meteorological Observations —Montreal and Sherbrooke, for the winter 1919-1920		1919 995 Vol. 6
32. Plan showing cross sections of River St. Francis below Hemming Falls		Not printed
33. Meteorological Observations —Montreal and Sherbrooke, for the winter 1927-1928		1927 1007 Vol. 6
34. Plan showing water levels and discharges in river at Hemming Falls		Not printed
35. Plan of St. Francis River made by witness		“ “
36. Profile plan of St. Francis River made by witness		“ “
37. Profile plan of St. Francis River made by witness		“ “
38. Profile plan of St. Francis River made by witness		“ “
39. Profile plan of St. Francis River made by witness		“ “

Exhibit No.	Date	Page
40. Profile plan of St. Francis River made by witness		Not printed
41. Extract from the report on canalization of St. Francis River	July 5th 1927	1019 Vol. 6
42. Plan of cross-sections of ice in St. Lawrence River		Not printed
43. Statement of amounts for repairs to tracks, etc., prepared by witness		“ “
44. Vouchers for payment made by C.N.R. for claims for damages, etc.		“ “
45. Vouchers for payments for medical services, etc.		“ “
46. V o u c h e r s for payments made		“ “
47. Vouchers for payments		“ “
48. Voucher		“ “
49. Voucher		“ “
50. Voucher		“ “
51. Plan showing operation of Gates, April 6th, 7th and 8th, 1928		“ “
52. Photo east of canal bridge ..		“ “
53. Photo looking east from canal bridge		“ “
54. Photo of baggage and second class cars		“ “
55. Photo		“ “
56. Plan prepared by witness ..		“ “
57. Letter Spt. at Levis to Chief of claims agent, Montreal..	April 17th 1928	“ “

Exhibit No.	Date	Page
58. Statement of hours of work put on locomotive 5253 prepared by witness		Not printed
59. " " " —Car 8705		“ “
60. " " " —Car 6601		“ “
61. Forms showing work repairs on locomotive No. 5253 during June, July and August	1929	“ “
62. Forms re repairs to car 8705		“ “
63. Forms re repairs to car 6601		“ “
64. Photo		“ “
65. Plan of elevations St. Francis River made by witness	Sept. 11th, 1924	“ “
66. Plan showing soundings taken in River St. Francis		“ “
67. Extract copy of pages 8, 9 and 24 of field book of F.F. Griffin et al.	Sept. 21st, 1928	1032 Vol. 6
68. Chart		Not printed
69. Water level readings, Hemming Falls	Nov. 1927	1036 Vol. 6
70. Water level readings, Hemming Falls and Drummondville	April 1928	1038 Vol. 6
71. Plan of proposed dam at Drummondville		Not printed
72. Letter sent by Southern Canada to C.N.R.	May 13th, 1928	1042 Vol. 6
73. Plan prepared by witness ..		Not printed
74. Photo		“ “
75. Photo		“ “
76. Plan		“ “

EXHIBITS DE LA DEFENSE

Exhibit No.	Date	Page
A —Notes re Head Water at at Canada Paper Mill	April 1928	1043 Vol. 6
B —Map showing St. Francis River		Not printed
C —Photos of flood		“ “
D —Photos of flood		“ “
E —Photos of flood		“ “
F —Report on ice condition	1927 and 1928	1043 Vol. 6
G —Plan of St. Francis River prepared by witness		Not printed
H —Plan prepared by witness		“ “
I —Photo taken by witness		“ “
J —Extract of procès-verbal of meeting of Council of the Town of Drummond- ville	March 16th, 1921	1045 Vol. 6
K —Photo		Not printed
L —Report by Ernest Ménard, Forestry Engineer	Nov. 18th, 1932	1046 Vol. 6
M —Supplementary report to the preceding one	1932	1047 Vol. 6
N —(Photos (2)) on yellow sheet showing ice condi- tion, etc.		Not printed
O —Plan		“ “
P —Plan, same as No. 17, larger		“ “
Q —Sheet, 3 photos		“ “
R — “ “		“ “
S — “ “		“ “
T —Photo of Hemmings		“ “
U —Plan re elevations taken by witness		“ “

Exhibit No.	Date	Page
V —Plan		Not printed
W —Plan, cross section of river		“ “
X —Plan		“ “
Y —Photo		“ “
Z — “		“ “
Z1 — “		“ “
Z2 — “ (2).....		“ “
Z3 —Sheet of photos		“ “
Z4 —Sheet of 2 photos		“ “
Z5 —Plan (copy of plan made by witness		“ “
Z6 —Chart showing elevation of water, etc.		“ “
Z7 —Chart showing elevation of water, etc.		“ “
Z8 —Plan showing operation of gates. (Same as in Exhibit No. 51.)		“ “
Z9 —Plan showing soundings for frazil ice		“ “
Z10—Photostat plan		“ “
Z11—Plan		“ “
Z12—Photo showing ice on St. Francis River taken by witness		“ “
Z13—Photo taken by witness showing ice on River		“ “
Z14—Report prepared for Que- bec Streams Commission..		“ “
Z15—Chart prepared for Que- bec Streams Commission..		“ “
Z16—Chart		“ “
Z17— “		“ “
Z18— “		“ “

Exhibit No.	Date	Page
Z19—Chart		Not printed
Z20— “		“ “
Z21— “		“ “
Z22— “		“ “
Z23— “		“ “
Z24—Chart produced by witness		“ “
Z25—Chart of temperatures.....		“ “
Z26— “ “ “		“ “
Z27—Profile plan of St. Francis River		“ “
Z28— “ “ “		“ “
Z29— “ “ “		“ “
Z30—Profile plan of River St. Francis		“ “
Z31— “ “ “		“ “

QUATRIEME PARTIE

JUGEMENTS, ORDONNANCES, AVIS, ETC.

Judgment of Exchequer Court	Nov. 29th, 1934	1110 Vol. 6
Reasons for Judgment of Justice Angers	Dec. 29th, 1933	1051 “ 6
Order dispensing with Print- ing of Exhibits	Dec. 19th, 1934	1111 “ 6
Agreement as to contents of Case	Nov. 3rd, 1934	1112 “ 6
Certificate of Solicitor		End “ 6

DANS LA COUR SUPRÊME DU CANADA

En Appel d'un jugement de la Cour d'Echiquier du Canada

Southern Canada Power Co, Ltd,

Défenderesse-appelante,

— vs —

Le Roi

Demandeur-intimé.

PREMIÈRE PARTIE

LES PROCEDURES

IN THE EXCHEQUER COURT OF CANADA

10

His Majesty The King

*on information of the Attorney General of
Canada,*

Plaintiff;

—vs—

20 **Southern Canada Power Co., Ltd**

*a body politic and corporate having its head
office for the Province of Quebec in the
district of Montreal,*

Defendant.

30

AMENDED INFORMATION

Filed September 3rd A.D. 1929.

Amended on pcpe October 10th 1929.

Further amended on pcpe October 28th, 1929.

Further amended pursuant to order of November 29th 1932,
made at trial.

40 To

The Honourable the President of the Exchequer Court of
Canada:

The information of the Honourable Ernest Lapointe, Attor-
ney General of Canada, for and on behalf of His Majesty the King
sayeth:—

1.—That on or about the 8th of April, 1928, train No. 45 of
the Canadian National Railways bound for Montreal from Quebec

Amended Information

was derailed at the subway over the highway just east of the St. Francis River at Drummondville.

2.—This derailment came about as the result of overflow of water and ice in the St. Francis River which washed out the railway embankment and the subway abutments throwing the locomotive and
10 cars into the flooded river causing also loss of life and injuries to several passengers.

3.—The defendant erected and constructed further up St. Francis River and across the whole width of said river a dam at the place called Hemmings Falls, at a distance of about two miles and a half from Drummondville, retaining as a consequence thereof over a wide area a vast quantity of water.

4.—In the fall and winter preceding the accident, an ice jam of large proportions was formed at the upper end of the basin, five
20 to six and a half miles long, created by the construction of the said dam, which artificial basin is covered during winter by solid and thick ice; in the spring the ice came down the river and piled up behind this ice jam, which has been reinforced during winter by frazil and broken ice coming down the river.

5.—The defendant dynamited the ice and opened the sluice gates; the resulting explosion started the ice moving and the released water and ice went down the river in tremendous volume, washing out the railway embankment and causing the damages aforesaid.

6.—The said accident is entirely due to the fact, the fault and
30 the negligence of the defendant.

7.—The said accident and damages were caused by the act of defendant by the construction of said dam; by reason of its obstructing the natural flow of the spring flow and the ice run-off, and by its causing ice jams, first at the upper end of the basin, then at the dam, which held back a vast quantity of water and ice, and at a certain moment, due to the pressure of water and ice coming down the river, the said jams gave way sweeping everything before them causing the loss of lives and damages mentioned in the following paragraph 8.

8.—The damages which plaintiff has suffered by reason and
40 consequence of the aforesaid are the following:—

A.	Cost of repairs to locomotive No. 5253.....	\$10,898.82
B.	Cost of repairs to car No. 8705	7,577.38
C.	Cost of repairs to car No. 6601	8,760.00
D.	Cost of repairs to tracks	5,254.57
E.	Cost of repairs to structure	13,004.47
F.	Payment for medical services, claims and grants in connection with said derailment:—	
	Medical and hospital fees	\$ 335.00
	Funeral and ambulance expenses	621.00

— 1053

— 1054-

Amended Information

Defendant's motion for details

	Indemnities to passengers	2,083.00
	Indemnities to employees	75.89
	Indemnities legal heirs of employees	13,215.50
	Wages paid to disabled Conductor Blanchard	2,661.96
10	Grants for flagging train	600.00
		<hr/>
		19,592.35
	G. Cost of auxiliary and wrecking train service	3,276.62
	H. Cost of diversion of train service	8,744.78
	I. Cost of special train service	4,414.21
		<hr/>
	Making a total of	\$81,523.20

20 which plaintiff has paid and is bound to pay.

9.—The plaintiff has the right to recover the said sum of \$81,523.20 from defendant.

Wherefore the Attorney General of Canada on behalf of His Majesty the King asks that defendant be ordered and condemned to pay to plaintiff the said sum of \$81,523.20 with interest and costs.

Dated at Ottawa this first day of August, 1929.

30

ERNEST LAPOINTE,
Attorney General of Canada.

J. E. PERRAULT,
Solicitor of the Attorney
General of Canada,
Athabaska, P. Q.

40

DEFENDANT'S MOTION FOR DETAILS

10.—Whereas the plaintiff alleges, in the paragraph 4th of the information, that an ice jam of large proportion was formed above and near the top of Hemmings Fall dam;

20.—Whereas the defendant cannot plead and prepare his evidence without having particulars about the exact spot where the ice jam above referred to was formed;

Defendant's motion for details

30.—Whereas the plaintiff alleges, in the paragraph 5th of the information, that the defendant dynamited the ice;

40.—Whereas the defendant cannot plead and prepare his evidence without having exact particulars about the dates and places where the ice is alleged having been dynamited;

10 50.—Whereas the plaintiff states, in the paragraph 8th of the information, the damages he alleges having suffered, by giving only lump sums concerning each of the items referred to in the said paragraph;

60.—Whereas the defendant cannot plead and prepare his evidence without having previously complete details and particulars about each of the items mentioned in the said paragraph;

70.—Whereas the defendant is entitled to obtain from the plaintiff full details and particulars as follows:—

20 (a) The detailed statements of accounts about the items A, B, C, D and E of paragraph 8th, showing in detail the material employed for the repairs, the price thereof, the salaries paid and all the other disbursements included in said items, said statements to show the names of the parties to whom payments have been made and the dates where the disbursements were incurred;

30 (b) A detailed statement of account in connection with the “medical and hospital fees” and the “funeral and ambulance expenses” referred to in item F of paragraph 8th, showing in detail the names of the parties to whom payments have been made, the date where the expenses were incurred, the nature of the services for whom said payments were made, and the several amounts charged for said services;

40 (c) A detailed statement of account in connection with the indemnities alleged to have been paid to passengers, employees, and legal heirs of employees, showing in detail the names of the parties to whom payments have been made, the amount in each instance, the dates of the payments; if the payments have been made in consequence of amicable agreements or after a judgment rendered; the dates and places where judgments have been rendered, and the amount thereof: the claims filed by each claimant and the reasons alleged to support same; if the amounts alleged to have been paid have been so paid entirely out of the plaintiffs' general funds, or if those amounts have been entirely or in part paid out of special insurance or indemnity funds contributed to by other parties; and if so state the portion of the indemnities paid out of said special funds;

(d) A detailed statement of account in connection with the wages alleged to have been paid to conductor Blanchard, showing the number of weeks during which said conductor Blanchard was unable to resume work, the amount of wages paid every week or every month during said period; and also particulars of the accident

Defendant's motion for details

suffered by said conductor Blanchard, stating if said conductor Blanchard has been hurt or disabled in the wreck itself, or as a consequence of some acts done by him after the derailment took place;

10 (f) A detailed statement of the grants alleged to have been paid to some parties for having flagged the train, giving the names of the parties so paid, the amount paid to each of them, the dates of the payments, and also stating if those payments were voluntary gifts, or payments made by plaintiff as a consequence of a compulsory legal disposition, or in consequence of a judgment;

(g) A detailed statement of account in connection with the items G, H and I of paragraph 8th, giving in detail the material bought or used, the price thereof, the names of the parties to whom payments have been made, the dates at which each disbursement has been incurred;

20 (h) Particulars stating if the revenues derived from said special train services have been credited against the expenses; in any event, the plaintiff being bound to give a detailed statement of the revenues derived from said services, giving separately the revenues derived from each of the train services mentioned in items H and I of paragraph 8th; and also particulars giving the number of the trains employed for each service, the lines they were using, the owners of those lines, the places between which such trains were operating;

80.—Whereas the fying of such particulars as above mentioned is necessary to enable the defendant to plead and to prepare his evidence in a satisfactory manner;

30 90.—Whereas such particulars, details and statements will require from the defendant a careful perusal and examination, which would be quite impossible unless a duplicate of each document and statement to be filed with the particulars is supplied to the defendant;

40 Wherefore the defendant prays for a judgment ordering the plaintiff to file with the Registrar of the Court such particulars, details and statements as above specified, within the delay to be fixed by this court, and also to furnish within the same delay a duplicate copy of all those particulars, details and statements, to the defendant, costs reserved.

Ottawa, October 7th, 1929.

ALPHONSE DECARY,

JOSEPH MARIER,

Counsels for defendant.

JUDGMENT ORDERING PARTICULARS

Before the Honourable Mr. Justice Audette at Ottawa,
Thursday, the 19th day of December, 1929.

COUNSEL:

10

Mr. PERRAULT, for Plaintiff,

Mr. MARIER, for Defendant.

This is a motion on behalf of the defendant that the plaintiff supply particulars of the items set out in the information.

Upon hearing Counsel, His Lordship ordered:

- 20 1. That the present motion for particulars be treated as a summons and as if the same were in chambers.
2. As to the first paragraph of motion for particulars: There will be an order that the plaintiff set forth in clear language whether or not the ice jam in question is referred to as having been adjoining the top of the Hemmings Falls dam or whether it is any distance above the dam and at what distance thereabouts.
- 30 3. Dealing with paragraphs 3 and 4, the plaintiff will have to supply those particulars stating the time and place of this alleged dynamiting.
4. With respect to the balance of the motion, and which covers paragraph 8 of the information, there will be an order enjoining the plaintiff to give the best particulars, to his knowledge, in detail of the items "A", "B", "C", "D", "E", "F", "G", "H" and "I", without, however, entering into his evidence, but in order to enable the defendant to be acquainted
40 of the manner in which those accounts are arrived at. With respect to paragraphs "C", "H" and "I", the particulars should state what the material is which has been used as referred to in "C", and with respect to "H" the manner in which this sum is arrived at and the same with respect to "I".
5. With respect to paragraphs 9, 10 and 11 to the end of the motion, I refuse to deal with this matter, as the manner of arriving at the request for such information is to be arrived at by way of affidavit on production if the parties see fit to ask for the same, as provided by the rules of Court.

Judgment ordering particulars *Particularités fournies...*

6. The plaintiff is to file the particulars in question within two months from the date hereof; in the meantime the date to file defence is stayed; the defendant within 28 days after the service upon him of the particulars in question to file his statement on defence.
- 10

ARNOLD W. DUCLOS,

Deputy Registrar, Exchequer Court of Canada.

PARTICULARITES FOURNIES PAR LE DEMANDEUR

- 20 Pour se conformer à l'ordonnance rendue par l'honorable juge Audette en cette cause jeudi le 19 décembre 1929, le demandeur déclare fournir les particularités suivantes :

1.—Au paragraphe 4 de l'information: un amas de glace s'était formé au barrage de la chute Hemmings, lequel amas s'étendait à une très grande distance en arrière du dit barrage, en remontant le cours de la rivière; un autre amas de glace s'était formé en haut du dit barrage de la chute Hemmings, à ou environ vis-à-vis les propriétés de Walter Labonté et Ernest Labonté, et s'étendait lui aussi à une grande distance en remontant le cours de la rivière;

30

2.—Au paragraphe 5 de l'information: la défenderesse et ses employés, les 7 et 8 avril 1928, ont tenté de briser les deux amas de glace plus haut mentionnés, en se servant d'explosifs. Ils se sont servis de ces explosifs à ou environ vis-à-vis la propriété de Ludger Bergeron, laquelle propriété est à environ un mille à un mille et quart du dit barrage. Les dits employés se sont servis de certains explosifs aussi à une certaine distance en bas de la propriété du dit Ludger Bergeron, et aussi en haut de la dite propriété. La défenderesse et ses employés se sont servis d'explosifs afin de briser le dit amas de glace à ou environ vis-à-vis la propriété des dits Walter Labonté et Ernest Labonté. Le demandeur ne peut donner plus de précision;

40

3.—Le demandeur fournit les détails de sa réclamation en dommages au montant de \$10,898.82 pour réparations de la locomotive 5253. Ces derniers sont produits comme exhibit "A" du demandeur;

4.—Le demandeur produit le détail de sa réclamation en dommages de \$7577.38 pour réparations au char No. 8705 comme exhibit "B" du demandeur;

5.—Le demandeur produit le détail de la somme de \$8760. pour réparation au char 6601 comme exhibit "C" du demandeur;

Particularités fournies... Amended statement in defense

6.—Le demandeur produit le détail des réparations aux rails pour \$5254.57 comme exhibit "D" du demandeur;

7.—Le demandeur produit comme exhibit "E" le détail des réparations de la construction (structure) de \$13004.47;

10 8.—Le demandeur produit comme exhibit "F" du demandeur le détail des sommes réclamées pour soins médicaux, hôpitaux, funéraires, indemnités aux passagers, indemnités aux employés et aux héritiers d'employés, gages du conducteur Blanchard et octrois spéciaux à mesdames Grondin et Bernier au montant de \$19592.35;

9.—Le demandeur produit comme exhibit "G" du demandeur le détail des dépenses, accessoires au déraillement de \$3276.62.

10.—Le demandeur produit comme exhibit "H" le détail du coût du changement de parcours des trains de \$9908.22 au lieu de \$8744.78;

20 11.—Le demandeur produit comme exhibit "I" le détail des frais de train spécial de \$5600.47 au lieu de \$4414.21.

Daté à Ottawa ce 15 février 1930.

J. E. PERRAULT,

Procureur du demandeur.

30

AMENDED STATEMENT IN DEFENCE
AMENDED JANUARY 27th 1933

Against the present information, the defendant, for statement in defence, alleges:—

10—The paragraph 1st is admitted;

20—In answer to paragraph 2nd, the defendant admits there was a great quantity of water and ice, but alleges that a fact of this nature, entirely due to climatic and natural conditions, should have
40 been foreseen, and the railroad bridge built in such a manner as to resist this overflow of ice and water;

30—In answer to paragraph 3rd, the defendant admits the erection and existence of the dam referred to in said paragraph; the defendant further alleges that this dam did not forbid neither delay in any way the natural flow of the water, except at low stages of the river, when the water can be accumulated without damages to anybody;

40—The paragraph 4th is denied; the defendant further alleges that if any ice jam has been formed above the dam, said jam has not been caused in any way by the existence of the dam itself;

Amended statement in defence

50—The paragraph 5th is denied; and the defendant further alleges:—

60—The ice above the dam has not been dynamited at all;

70—It is true that the sluice gates have been opened for a long period before April 8th, so as to provide an exit more than sufficient
10 for the natural overflow of the river, and so as to render the flow of the river to its natural stage; but the defendant did not incur any liability towards the plaintiff in doing so;

80—The paragraph 6th is denied;

90—The paragraph 7 is denied; the ice jams which may have formed above the dam, if any, were not caused in any way by the dam but were only due to natural causes; and defendant adds that the erection of the Hemmings Falls dam has greatly reduced the possibility of damages by flood, at least in so far as the lower part of
20 the river in concerned;

100—The paragraph 8th is denied, and the defendant further alleges:—

110—The locomotive and the cars mentioned in the sub-paragraphs A. B. and C. were not the plaintiff's property, but were owned or controlled by Canadian National Railways Company; the damages, if any, have been suffered by the above named third party, and the plaintiff's action does not disclose any lien de droit between the parties, in so far as those damages are concerned;

120—The present action should not have been instituted by
30 the plaintiff, but only by Canadian National Railways Company, which has the legal right to make the present claim for the whole, and such action should have been instituted in the manner and before the Court mentioned in the statute creating said company;

130—The damages mentioned in the sub-paragraphs A. B. C. D. and E. of paragraph 8 do not represent only the cost of the repairs, but also the cost of a complete rebuilding so as to put the material, the tracks and the bridge in a very better shape than they were before the accident;

140—The damages claimed under sub-paragraph F. cannot
40 be legally claimed as consequence of the accident; moreover, all of the amounts specified in said sub-paragraph appear to have been paid according to contracts or agreements entered into by the plaintiff, without the defendant being called to intervene, and the defendant cannot in any way be held responsible for the reimbursement of sums voluntarily disbursed by the plaintiff without any judicial decision or legal obligation or without defendant's assent;

150—The damages claimed under sub-paragraphs H. and I. are not a direct and immediate consequence of the accident, have
✓ been incurred by the plaintiff without being legally called to do so, and cannot be claimed from the defendant;

Amended statement in defence

16o—Said damages are at any rate far in excess of any amount for which the defendant could be held responsible;

17o—Paragraph 9th is denied;

10 And defendant further alleges:—

18o—The accident referred to in the information and the damages resulting therefrom, have been caused by facts, acts and omissions for which the defendant is in no way responsible;

19o—The damages referred to in paragraph 8th, if they do exist, and save any other objection which the defendant can raise against them, — have been caused entirely by the acts of nature, and by the omission on behalf of the plaintiff to provide his bridge and tracks with devices strong enough to resist the natural flooding of the river;

20 20o—The damages referred to in paragraph 8th, sub-paragraphs A. B. C. F. and G., if they do exist, and save any other objection which the defendant can raise against them, have been caused entirely by the negligence, the inexcusable fault of the plaintiff's employees, agents and servants;

21o—For many days before April 8th 1928, the St. Francis River was carrying an abnormal volume of water; the ice was still thick and strong, and all the conditions of the river, combined with exceptionally hot weather, indicated the possibility of abnormal and dangerous flooding;

22o—On the 5th, the 6th and the 7th days of April 1928, the ice moved in all the upper part of the river, until a few miles up the defendant's dam, causing heavy damages in many localities;

23o—Especially in Richmond, where a large number of plaintiff's superior agents and employees live, heavy damages were caused by the flooding, which was the most severe one ever experienced there;

24o—The ice jam formed in Richmond moved down on the 7th of April, at noon, and the enormous volume of ice and water so released went down the river, and after being stopped at certain spots, finally broke the remaining ice down stream, and went over the dam on the 8th of April, in the afternoon;

25o—Those facts existing, and being generally known since many days previous to April 8th, it was the elementary duty of the plaintiff, his employees, agents and servants, to foresee that a dangerous situation could develop at any time, and to take the necessary steps in order to prevent such a disaster as the one which occurred; and in fact, no measure whatever was taken in order to prevent same;

26o—Moreover the railway embankment and the subway

Amended statement in defence

Plaintiff's answer

abutments were washed out a long time before the arrival of train No. 45, and if elementary care had been exercised by the plaintiff's employees, agents and servants, said train would have been signalled and stopped a long time before its arrival on the bridge at Drummondville, and the fatal accident would have been avoided;

10

Wherefore the defendant prays for the dismissal of the information, and the maintenance of his defence, the whole with costs.

Ottawa, March 15th, 1930.

ALPHONSE DECARY,

Counsel for defendant.

20

JOSEPH MARIER,

Counsel for defendant.

PLAINTIFF'S ANSWER

In answer to the defendant's statement in defence, plaintiff alleges:

30

1.—The plaintiff takes act of the admission contained in paragraph 2nd but denies the balance of said paragraph: the railway bridge was built prior to defendant's dam and it is the latter who should have foreseen the damages which have been occasioned.

2.—In answer to paragraph 3rd, plaintiff takes act of the admission contained therein, and denies the balance of said paragraph.

3.—The paragraph 6th is denied.

4.—In answer to paragraph 7th, plaintiff takes act of the admission contained therein and denies the balance of said paragraph.

40

5.—Paragraph 9th is denied.

6.—The plaintiff denies the allegations contained in paragraphs 11 and 12; they are unfounded in fact and in law.

7.—The plaintiff denies the allegations of paragraphs 13, 14, 15 and 16. The damages claimed in these paragraphs and for which defendant is responsible, are fully explained in the information.

8.—Plaintiff denies the allegations contained in paragraphs 18, 19 and 20.

9.—In answer to paragraphs 21, 22, 23 and 24, plaintiff takes act of the admissions contained in said paragraphs and denies the balance of said paragraphs.

Plaintiff's answer

Defendant's reply

10.—Plaintiff denies paragraphs 25 and 26 and these allegations are moreover unfounded in fact and in law.

11.—Defendant's statement in defence is unfounded in fact and in law.

10 Wherefore plaintiff prays for dismissal of statement in defence, and the maintainance of his information, the whole with interest and costs.

Dated this 11th day of October 1930.

J.-E. PERRAULT,

Counsel for Plaintiff.

20

DEFENDANT'S REPLY

In reply to the answer to the defendant's statement in defence, the defendant alleges:

10.—That he denies all and every of the new facts alleged in the said answer;

30 WHEREFORE the defendant prays for the dismissal of the said answer to the defendant's statement in defence, the whole with costs.

Ottawa, January 27th. 1933.

ALPHONSE DECARY,

Counsel for defendant.

40

JOSEPH MARIER,

Counsel for defendant.

DANS LA COUR SUPRÊME DU CANADA

En Appel d'un jugement de la Cour d'Echiquier du Canada

Southern Canada Power Co., Ltd,

Défenderesse-appelante,

— vs —

Le Roi

Demandeur-intimé.

DEUXIÈME PARTIE

LA PREUVE

PREUVE DU DEMANDEUR

L'an mil neuf cent trente-deux, le vingt-neuvième jour de novembre,

A comparu :

10

JULES EDOUARD MORAZAIN,

surintendant général des Chemins de Fer Nationaux pour le district de Québec, témoin entendu de la part du demandeur ;

Lequel, après serment prêté sur les saints-Evangiles dépose et dit :

20

INTERROGE PAR Me J. E. PERRAULT, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR :

Q.—Depuis combien d'années êtes-vous le surintendant général des Chemins de Fer Nationaux ?

R.—Depuis mil neuf cent dix-huit (1918).

Q.—Pour quelle division ?

R.—District de Québec.

Q.—Qu'est-ce que comprend le district de Québec ?

30

R.—Cela comprend la division de Drummondville, de Ste-Rosalie à la Rivière du Loup, Monk, Richmond, jusqu'à Cochrane sur le Transcontinental, Canadian National jusqu'à Ottawa et Chicoutimi.

Q.—La partie du chemin de fer qui s'étend de Charny, près de Québec, à Ste-Rosalie Jonction, en passant par Drummondville, est-elle comprise dans l'Intercolonial ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Elle fait partie du chemin de fer Intercolonial ?

R.—Oui, monsieur.

40

Q.—Depuis combien de temps fait-elle partie du chemin de fer Intercolonial ?

R.—Depuis mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf (1899).

PAR LA COUR :

Q.—De Charny à Drummondville ?

Me PERRAULT, c.r. : De Charny à Ste-Rosalie Jonction, en passant par Drummondville.

J. E. MORAZAIN (pour l'intimé) Examen-en-chef

PAR Me PERRAULT, c.r.,

- Q.—Depuis mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf (1899)?
R.—Oui, monsieur.
- 10 Q.—Cette partie du chemin de fer qui s'étend de Charny à Ste-Rosalie Jonction, par Drummondville, avant mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf (1899) était connue sous quel nom?
R.—Drummond County Railway.
Q.—Le Gouvernement Fédéral, si je ne fais erreur, a acquis cette partie en mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf (1899)?
R.—Oui, monsieur.
Q.—Par un statut, 62-63 Vict. Ch. 6. Voulez-vous dire si une proclamation du Gouvernement Fédéral a été lancée en mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf (1899), pour mettre en vigueur l'arrangement
20 qui avait été passé entre le Gouvernement Fédéral et la Compagnie du Grand-Tronc?
R.—Bien, je le crois.
Q.—Voulez-vous produire comme pièce No 1 du demandeur à l'enquête, cette proclamation?
R.—Cette proclamation est en date du trente (30) septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf (1899).
Q.—Publiée dans la "Gazette Officielle du Canada", au volume 33?
R.—Oui.
- 30 Q.—Page?
R.—617. Pour confirmer un contrat entre l'Intercolonial et le Grand-Tronc.
Q.—Entre le Gouvernement et la Compagnie du Grand-Tronc?
R.—Précisément.
Q.—Subséquemment à cette proclamation, savoir: le sept (7) novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf (1899), un contrat a-t-il été passé entre le Gouvernement Fédéral et le Drummond County Ry. Co., pour acheter le Drummond County Ry. Co., et dans
40 l'affirmative, voulez-vous produire comme pièce No 2, copie de ce contrat?
R.—Le contrat entre le Département des Chemins de Fer et Canaux de Sa Majesté et le Drummond County Ry. Co., a été passé le sept (7) novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf (1899), conformément à un décret du conseil en date du quatre (4) novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf (1899), couvrant l'achat du Drummond County Ry. de Ste-Rosalie à Chaudière.
Q.—A Chaudière, cela veut dire Charny?
R.—Bien, c'est à peu près deux tiers de mille à l'ouest de Charny. Et l'embranchement de Nicolet à St-Léonard.

J. E. MORAZAIN (pour l'intimé) *Examen-en-chef*

Q.—Voulez-vous produire cet arrangement comme pièce
No 2?

R.—Oui.

Q.—Je vois que cette copie est signée par M. J. W. Pugsley.
Qui est-ce M. Pugsley?

10 R.—Je crois qu'il était sous-ministre du département des
Chemins de Fer et Canaux?

Q.—Est-ce que ce n'est pas plutôt le secrétaire du Départe-
ment des Chemins de Fer et Canaux?

R.—Oui, je le crois, en effet.

PAR LA COUR :

Q.—Est-ce qu'on discute le contrat? Est-ce qu'on ne l'admet
20 pas?

Me PERRAULT, c.r.: On a soulevé la question que nous
n'étions pas propriétaires.

LA COUR: J'ai constaté cela. Seulement, est-ce que la dé-
fenderesse a l'intention de discuter le contrat produit? Est-ce qu'elle
prétend que c'est un contrat qui n'a pas été passé par le Gouverne-
ment?

30 Me Joseph MARIER: Je ne sais pas quelle preuve on va
faire.

Me PERRAULT, c.r.:

Q.—Ce monsieur Pugsley était le Secrétaire du Département
des Chemins de Fer et Canaux?

R.—Le Secrétaire du Département des Chemins de Fer et
Canaux.

40 Q.—Voulez-vous produire comme pièce No 3, copie du dé-
cret du Conseil autorisant l'achat du Drummond County Ry, en
conformité avec la loi qui avait été adoptée?

R.—Ce décret du conseil est daté du quatre (4) novembre
mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf (1899). Je le produis.

(Les défendeurs admettent comme authentiques les copies de
décret du conseil qui sont produites et qui sont signées par M. J. W.
Pugsley, Secrétaire du Département des Chemins de Fer et Ca-
naux.)

Q.—Voulez-vous produire, monsieur Morazain, comme pièce
No 4, copie d'un décret du Conseil signé par M. Lemaire, Secrétaire
du Conseil Privé, en date du vingt (20) janvier mil neuf cent vingt-

J. E. MORAZAIN (pour l'intimé) Examen-en-chef

UBALD ST-PIERRE (pour l'intimé) Examen-en-chef

trois (1923), par lequel la gérance et l'administration des lignes de chemin de fer du Gouvernement Fédéral sont confiées aux Chemins de Fer Nationaux?

10 R.—C'est le décret du Conseil P-C, 115, en date du vingt (20) janvier mil neuf cent vingt-trois (1923). Je le produis comme pièce No 4.

Q.—Vous êtes-vous rendu sur les lieux, à Drummondville le ou vers le huit (8) avril mil neuf cent vingt-huit (1928)?

R.—Oui, monsieur.

R.—Lors de l'accident?

R.—Oui, entre dix heures et onze heures, le soir.

20 Q.—Et vous avez fait une enquête, alors, sur ce qui s'était passé?

R.—Pour observer les dommages du chemin de fer, les dommages causés au chemin de fer, et prendre les mesures nécessaires pour les réparations, afin de rétablir le trafic.

Me PERRAULT, c.r.: C'est tout pour le moment, monsieur Morazain.

Me Joseph MARIER, c.r.: Pas de question.

30 Et le témoin ne dit rien de plus.

Henri MACKAY, Sténographe.

40 L'an mil neuf cent trente-deux, le vingt-neuvième jour de novembre,

A comparu :

UBALD ST-PIERRE,

conducteur, domicilié à Lévis, âgé de cinquante ans, témoin produit de la part du demandeur :

UBALD ST-PIERRE (pour l'intimé) Examen-en-chef

Lequel, après serment prêté sur les saints Evangiles, dépose et dit:

INTERROGE PAR Me J.-E. PERRAULT, c.r.,

10

AVOCAT DU DEMANDEUR:

Q.—Pour quelle compagnie de chemin de fer êtes-vous conducteur, monsieur St-Pierre?

R.—Le Canadien National.

Q.—Étiez-vous en charge, comme conducteur, du train numéro 45 allant de Québec à Montréal, le huit (8) avril mil neuf cent vingt-huit (1928)?

R.—Oui, monsieur.

20

Q.—A quelle heure étiez-vous parti de Québec?

R.—Nous étions partis de Québec à une heure et vingt.

entre Q.—Est-ce que c'était un train rapide, un des trains rapides Québec et Montréal, par le Canadien National?

R.—Un des trains rapides, oui, monsieur.

Q.—A quelle heure êtes-vous arrivé à Drummondville?

R.—C'est-à-dire que je ne me suis pas rendu.

Q.—A l'endroit de l'accident?

R.—A quatre heures et treize.

30

Q.—A quatre heures et treize de l'après-midi?

R.—A peu près cela. Peut-être douze et demie ou treize. Quatre heures et treize.

Q.—Quelle était la dernière gare où le train était arrêté?

R.—Aston Junction.

Q.—A quelle distance de l'accident cela se trouvait-il?

R.—A peu près vingt-sept milles.

gare de Drummondville où vous arriviez?

R.—A peu près un demi-mille.

40 Drummondville?

R.—St-Cyrille.

ville?

R.—A peu près cinq milles et demi.

Q.—Est-ce que le train s'est arrêté à St-Cyrille?

R.—Non, monsieur.

Q.—Ce train n'arrête pas à St-Cyrille?

Q.—Racontez donc en quelques mots, monsieur St-Pierre, ce

R.—On n'est pas supposé arrêter à St-Cyrille.

UBALD ST-PIERRE (pour l'intimé) Examen-en-chef

qui est arrivé là, vers quatre heures et treize, le huit (8) avril mil neuf cent vingt-huit (1928) ?

10 R.—J'étais entre les deux premières classes. On avait deux premières classes sur le train. J'étais debout sur la plate-forme du char; ma porte était ouverte; et, tout à coup, on a tombé dans le trou, là. J'ai pensé qu'on était entré dans un train. Je suis entré pour appliquer les freins.

Q.—Avez-vous senti que les freins étaient appliqués?

R.—Les freins sont appliqués par le fait, du moment que l'engin est entré dans le trou, les "hoses" sont disconnectées et cela applique les freins "emergency". Je suis tombé. Je me suis relevé de là. J'ai rencontré M. Jarret, qui était "Chief Train Despatcher de nuit" et le conducteur, Victor Blanchard, qui était passager. Je leur ai ordonné d'aller chercher le docteur Mooney, qui était passager sur le train.

20 Q.—En d'autres termes, vous avez organisé le sauvetage?

R.—J'ai organisé le sauvetage.

Q.—Avant d'arriver à Drummondville, vous avez la rivière St-François à traverser?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Voulez-vous regarder cette photographie et me dire si elle représente les lieux, à Drummondville?

R.—Exactement.

30 Q.—C'est le pont que vous avez à traverser sur la rivière St-François?

R.—C'est le pont que nous avons à traverser sur la rivière St-François, oui.

Q.—À gauche de cette photographie, vous avez un viaduc au-dessus du chemin public?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Je vois que vous avez une construction en acier, sur des piliers de ciment, à la suite du viaduc, en allant vers le pont?

R.—Supporté par un remblai, oui.

40 Q.—Lors de l'accident, est-ce que cette construction en acier existait ou si c'était un remblai en terre qui était là.

R.—C'était un remblai en terre.

Q.—Qui supportait les rails?

R.—Qui supportait les rails.

Q.—L'endroit en dessous de la lettre "A" était un remblai en terre?

R.—En terre.

Q.—Qui supportait les rails du chemin de fer?

R.—Oui.

Q.—Et en dessous de la lettre "B" se trouvait le viaduc, au-dessus du chemin public?

UBALD ST-PIERRE (pour l'intimé) Examen-en-chef

R.—Exactement.

Q.—Les piliers qui supportaient le viaduc, à l'époque de l'accident, étaient-ils des piliers en pierre, vous rappelez-vous?

R.—Je ne me rappelle pas.

10 Q.—A quel endroit, sur cette photographie que je vais produire comme pièce No 6, votre train, No 45, est-il tombé?

—Est-ce que je vais vous le montrer?

—Oui?

R.—Cela, c'était complètement parti, d'après ce que j'ai pu voir (le témoin indique sur la photographie pièce No 6).

Q.—C'est-à-dire que tout le remblai en dessous de la lettre "A" était parti?

R.—Était parti.

Q.—Était lavé?

20 R.—Était lavé.

Q.—Et la locomotive, dites-vous, est tombée là?

R.—La locomotive est tombée ici, à peu près à quatre pieds du pilier.

Q.—Quatre pieds du pilier qui supporte le bout du pont, à l'est?

R.—Quatre pieds du pilier qui supporte le bout du pont à l'est.

Q.—A part de la locomotive, est-ce qu'il y a des chars qui sont tombés à cet endroit-là aussi?

30 R.—Il y a le char à bagages qui est tombé du côté sud du pont.

Q.—Qui est tombé au sud du remblai?

R.—Au sud du remblai.

Q.—C'est-à-dire à gauche du remblai, en regardant Drummondville?

R.—Oui.

Q.—Et puis?

40 R.—Ensuite de cela, la seconde classe, le char six mille six cent un (6601), était suspendu, le bout de l'ouest était suspendu, les roues étaient appuyées sur le char à bagages. Le char de deuxième classe était passé un bout par dessus le char à bagages, embarqué dessus; et l'autre bout, le bout de l'est, était resté embarqué sur les rails.

Q.—Sur la voie, avec le reste du train?

R.—Avec le reste du train.

Q.—Voulez-vous regarder cette photographie que je produis comme pièce No 7, et me dire si cela représente l'état des lieux, lors de l'accident?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Ici, au bout du pont de fer, du côté est, vous voyez le remblai qui a été lavé?

UBALD ST-PIERRE (pour l'intimé) Examen-en-chef

- R.—Oui, monsieur.
Q.—Et sur le remblai, en bas, se trouve la locomotive?
R.—Oui, monsieur.
Q.—Nous voyons la locomotive près du remblai, là où il y a
10 un homme?
R.—Oui.
Q.—Et ce char qui apparaît à gauche de la locomotive?
R.—C'est le char à bagages.
Q.—On voit qu'il y a un bout du char à bagages qui est brisé?
R.—Oui.
Q.—Par quoi cela a-t-il été causé?
R.—Cela a été causé par la glace.
Q.—Est-ce que c'est aussi à cet endroit que le char de seconde
classe se trouvait placé?
20 R.—Exactement.
Q.—Embarqué par là-dessus?
R.—Embarqué par là-dessus.
Q.—Qui était ingénieur sur ce train?
R.—Marvin Houston.
Q.—Le chauffeur?
R.—Hetherington.
Q.—Le chauffeur a-t-il eu le temps de sauter, lui?
R.—Oui, il a sauté.
Q.—L'ingénieur est-il demeuré dans la locomotive?
30 R.—L'ingénieur est demeuré dans la locomotive.
Q.—L'avez-vous aperçu après l'accident?
R.—Oui. Il était dans son châssis.
Q.—Dans le châssis de la locomotive?
R.—Dans le châssis de la locomotive.
Q.—Est-ce que quelqu'un est allé à son secours? A-t-on réussi
à le sortir?
R.—M. Blanchard et M. Alexandre Drolet, sont partis pour
40 aller le sauver. Moi j'ai fait autre chose, j'ai été sauver cinquante-
cinq passagers, parce que je pensais que ça pourrait être pire que
c'était, là. J'ai pris ces passagers-là, je les ai montés sur une hauteur,
à peu près à un quart de mille de là. J'avais peur...
Q.—Vous aviez peur que la rivière continue de monter?
R.—J'avais peur que la rivière continue de monter.
Q.—M. Blanchard et l'autre ont-ils réussi à sortir Houston?
R.—Quand j'ai été de retour, après avoir été mener mes pas-
sagers, j'ai vu l'ingénieur qui était rendu dans le char à dîner. M.
Blanchard m'a dit qu'il l'avait amené là avec Drolet.
Q.—Est-il mort par la suite?
R.—Il est mort quatre jours après.

UBALD ST-PIERRE (pour l'intimé) Examen-en-chef

PAR LA COUR:

Q.—Qui cela?

R.—L'ingénieur.

10

PAR Me PERRAULT, c.r.:

Q.—Y avait-il quelqu'un dans le char à bagages?

R.—Il y avait mon "baggage man", Jos. Robin, il y avait un nommé Hébert, un messenger d'express; celui-ci s'est sauvé.

Q.—Hébert s'est sauvé?

R.—Oui.

Q.—Est-ce qu'il n'y avait pas un nommé Thivierge aussi?

R.—Thivierge s'est fait tuer.

20

Q.—Thivierge et Robin se sont noyés dans le char à bagages?

R.—Oui.

Q.—Et Hébert a réussi à se sauver?

R.—Hébert a réussi à se sauver.

Q.—Alors, lors de cet accident vous avez eu trois mortalités?

R.—Trois mortalités, oui, monsieur.

Q.—Avez-vous vu comment était la rivière St-François?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Qu'est-ce qui se passait dans la rivière quand vous êtes arrivé là?

30

R.—Ce qui se passait, je me suis aperçu qu'il y avait tellement d'eau qui passait, que l'eau avait laissé complètement le lit de la rivière et elle avait porté les glaces sur le terrain où on était. C'a été la cause de notre accident.

Q.—Est-ce qu'il y avait énormément de glace?

R.—Ah, il y avait beaucoup de glace, des morceaux de douze, quinze pieds.

Q.—Une quantité énorme de glace?

R.—Une quantité énorme de glace, des souches arrachées, des arbres, enfin...

40

Q.—Qui descendaient?

R.—Qui descendaient la rivière.

Q.—Qu'est-ce qui avait brisé la ligne à cet endroit-là?

R.—C'était la glace.

Q.—C'était la glace et l'eau?

R.—C'était la glace et l'eau qui passaient là, c'est ce qui a renversé notre engin aussi.

Q.—Comment l'engin est-il tombé?

R.—L'engin a tombé comme s'il avait été sur un rail en bas, et la glace l'a fait renverser.

Q.—L'a fait renverser?

UBALD ST-PIERRE (pour l'intimé) Examen-en-chef

- R.—Oui.
- Q.—Voulez-vous référer à cette photographie que je vais produire comme pièce No 8, et dire si c'est la position de l'engin, peu d'instants après l'accident?
- 10 R.—Exactement la position de l'engin. Aussitôt que l'ingénieur a été sorti, c'est la position de l'engin.
- Q.—Ce que l'on voit à droite, c'est le remblai qui est tout mangé par les glaces et l'eau?
- R.—Oui, monsieur.
- Q.—Voulez-vous référer à une autre photographie que je produis comme pièce No 9 et dire si elle représente l'accident, tel que...
- R.—Cela représente l'accident tel qu'il est arrivé.
- Q.—Tel qu'on l'a vu, là?
- 20 Q.—En bas, dans la neige, dans la glace, on voit à terre l'engin?
- R.—L'engin.
- Q.—Un peu plus haut, le char à bagages?
- R.—Un peu plus haut le char à bagages.
- Q.—Et tout le remblai lavé?
- R.—Oui, exactement comme cela.
- Q.—Quelle a été la cause de l'accident, d'après vous?
- R.—La cause de l'accident, d'après moi, c'est dû à l'eau et à la glace qui est sortie du lit régulier de la rivière.
- 30 Q.—De la rivière St-François?
- R.—De la rivière St-François.
- Me Joseph MARIER, c.r.: Pas de questions.
- LA COUR: Quand ces photographies-là ont-elles été prises?
- Me PERRAULT, c.r.: Les trois petites cartes postales ont été prises le jour même.
- 40 Et le témoin ne dit rien de plus.

Henri MACKAY, Sténographe.

LOUIS CHARLES DUPUIS (pour l'intimé) Examen-en-chef

L'an mil neuf cent trente-deux, le vingt-neuvième jour de novembre,

A comparu :

10 LOUIS CHARLES DUPUIS,

ingénieur civil, âgé de quarante-six ans, domicilié à Québec, témoin entendu de la part du demandeur;

Lequel, après serment prêté sur les saints Evangiles, dépose et dit :

INTERROGE PAR Me J.-E. PERRAULT, c.r.,

20 AVOCAT DU DEMANDEUR :

Q.—Vous travaillez pour le Canadien National?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Voulez-vous référer aux photographies numéros 7, 8 et 9 et me dire si c'est vous qui les avez prises? dans l'affirmative, à quelle date?

R.—C'est moi qui ai pris ces photographies, le dix (10) avril mil neuf cent vingt-huit (1928).

Q.—Le mardi suivant l'accident?

30 R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous êtes ingénieur civil, monsieur Dupuis?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous préparé un plan indiquant la position de la locomotive, du char à bagages après l'accident?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Est-ce celui-ci?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Voulez-vous le produire comme pièce No 10?

R.—Je le produis.

40 Q.—Le plan indique lui-même, avec les noms, où se trouvaient l'engin, le char à bagages et le char de seconde classe?

R.—Oui, monsieur.

Me Joseph MARIER, c.r.: Pas de questions.

Et le témoin ne dit rien de plus.

Henri MACKAY, Sténographe.

ELZEAR STUART (pour l'intimé) *Examen-en-chef*

L'an mil neuf cent trente-deux, le vingt-neuvième jour de novembre,

A comparu :

10 ELZEAR STUART,

photographe pour la Compagnie du Canadien National, domicilié ou No 6592 de la rue des Écores, à Montréal, âgé de quarante-neuf ans, témoin entendu de la part du demandeur :

Lequel, après serment prêté sur les saints Évangiles, dépose et dit :

20 INTERROGE PAR Me J.-E. PERRAULT, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR :

Q.—Dernièrement, avez-vous été demandé pour prendre des photographies à Drummondville?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Au sujet du pont du chemin de fer et des chaussées de la Southern Canada Power Company?

R.—Oui, monsieur.

30 Q.—A quelle date avez-vous pris certaines photographies?

R.—Le trois (3) novembre

Q.—Le trois (3) novembre mil neuf cent trente-deux (1932)?

R.—Le trois (3) novembre mil neuf cent trente-deux (1932)?

Q.—Voulez-vous référer à la pièce No 6 déjà produite et dire si c'est vous qui avez pris cette photographie?

R.—C'est moi.

Q.—Représente-t-elle les lieux tels qu'ils étaient le trois (3) novembre?

R.—Oui.

40 Q.—Voulez-vous produire comme pièce No 11 une autre photographie montrant le pont du Chemin de fer National, du côté ouest, du côté de Drummondville, avec la rivière et la chaussée construite par la Southern Canada Power Co., près du pont, ainsi que le canal coulant du côté de Drummondville?

R.—Oui.

Q.—Avez-vous pris des photographies de la chaussée construite par la Southern Canada Power Company, à Hemmings Falls?

R.—Exactement cela.

Q.—Voulez-vous la produire comme pièce No 12?

R.—Oui.

ELZEAR STUART (pour l'intimé) *Examen-en-chef*

- Q.—Où vous trouviez-vous quand vous avez pris cette photographie No 12?
- R.—Je me trouvais dans le bas.
- Q.—En bas? Bien loin de la chaussée?
- R.—Non, pas bien loin, juste en bas de la chaussée.
- 10 Q.—Les roches que l'on voit en bas de la chaussée, c'est le lit de la rivière, tel qu'il est actuellement?
- R.—Tel qu'il était le trois (3) novembre.
- Q.—Et, à gauche, vous avez "le Power House" avec les pelles?
- R.—Avec ses murs.
- Q.—Cela, c'est la chaussée?
- R.—La chaussée, oui.
- Q.—Maintenant, en remontant le lit de la rivière, est-ce qu'il y a un mur? en avez-vous pris une photographie?
- 20 R.—Oui. C'est posé d'en haut, cela.
- Q.—Voulez-vous produire cette photographie comme pièce No 13?
- R.—Oui.
- Q.—A gauche, il y a un mur construit?
- R.—Oui, un mur en béton.
- Q.—Qui remonte la rivière?
- R.—Justement.
- Q.—Ensuite, ce que l'on voit, c'est le commencement de l'é-
- 30 tang formé par la chaussée?
- R.—Oui.
- Q.—Voulez-vous produire comme pièce No 14, une photographie prise du côté ouest du pont du Chemin de Fer du Canadien National? C'est vous qui l'avez prise aussi?
- R.—Oui, montrant le pouvoir, les trois ponts.
- Q.—On voit, près du pouvoir (power house) un pont en bas de celui du C. N. R.?
- Q.—Quel est ce pont-là?
- R.—C'est le pont des voitures.
- 40 Q.—Qui se trouve sur le chemin public?
- R.—Qui se trouve sur le chemin public.
- Q.—Avez-vous pris une photographie du bassin qui est formé par la chaussée construite à Hemmings Falls?
- R.—C'est cela.
- Q.—Voulez-vous la produire comme pièce No 15?
- R.—Oui.

Le le témoin ne dit rien de plus.

Henri MACKAY, Sténographe.

LOUIS CHARLES DUPUIS (pour l'intimé) Examen-en-chef

Le vingt-neuvième jour de novembre, de l'an mil neuf cent trente-deux,

A comparu :

10

LOUIS CHARLES DUPUIS,

ingénieur civil, âgé de quarante-six ans, domicilié à Québec, témoin déjà entendu et rappelé pour continuer son témoignage de la part du demandeur ;

Lequel, sous le même serment qu'il a prêté dépose et dit :

20

INTERROGE PAR Me J.-E. PERRAULT, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR :

Q.—Le dix (10) avril mil neuf cent vingt-huit (1928), vous avez pris trois photographies que vous avez déjà produites ; en avez-vous pris une quatrième que je vous montre, à ce moment-là ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Voulez-vous la produire comme pièce No 16 ?

30

R.—Oui, monsieur.

Q.—Qu'est-ce que montre cette photographie No 16 ?

R.—Voici le char à bagages.

Q.—Le premier char que l'on voit à gauche, c'est le char à bagages ?

R.—C'est le char à bagages.

Q.—Et à droite ?

R.—Le char de seconde classe.

Q.—Et la glace, en haut, retenue par ces deux chars ?

R.—Absolument.

40

Et le témoin ne dit rien de plus.

Henri MACKAY, Sténographe.

ARMAND GUEVREMONT (pour l'intimé) Examen-en-chef

L'an mil neuf cent trente-deux, le vingt-neuvième jour de novembre,

A comparu :

10 ARMAND GUEVREMONT

gérant de taverne, domicilié à Drummondville, âgé de vingt-sept ans, témoin entendu de la part du demandeur ;

Lequel, après serment prêté sur les saints Evangiles, dépose et dit :

INTERROGE PAR Me J.-E. PERRAULT, c.r.,

20 AVOCAT DU DEMANDEUR :

Q.—Vous demeurez à Drummondville, monsieur Guévremont ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous eu connaissance de l'accident du huit (8) avril mil neuf cent vingt-huit (1928), arrivé au train No 45 du Canadien National ?

R.—Oui, j'étais justement là.

30 Q.—Où étiez-vous quand c'est arrivé ?

R.—A l'entrée du pont, du côté est.

Q.—Du côté de St-Cyrille ?

R.—De St-Cyrille.

Q.—Avez-vous vu venir le train ?

R.—Ah, oui.

Q.—Vous avez aperçu le train à quelle distance ?

R.—A la distance... Il y a une "curve".

Q.—Il y a une courbe avant d'arriver au pont ?

R.—Oui.

40 Q.—A quelle distance cette courbe se trouve-t-elle, à peu près ?

R.—Je n'ai pas mesuré.

Q.—A peu près ?

R.—A peu près deux arpents.

Q.—Deux ou trois arpents avant d'arriver au pont ?

R.—Oui.

Q.—C'était le train dû vers quatre heures et treize, quatre heures et quatorze, à Drummondville ?

R.—Quatre heures et quinze.

Q.—Le dimanche après-midi ?

R.—Oui.

ARMAND GUEVREMONT (pour l'intimé) Examen-en-chef

- Q.—Vous dites que vous étiez sur le pont de fer: depuis combien de temps étiez-vous là?
- R.—Environ une demi-heure.
- Q.—Avec qui étiez-vous?
- R.—Avec un de mes amis, Henri Marier.
- 10 Q.—Qu'est-ce qui se passait dans la rivière, lorsque vous êtes arrivé? au moment de votre arrivée sur le pont, une demi-heure avant que le train arrive?
- R.—On était là, la curiosité de voir les glaces qui descendaient.
- Q.—Y en avait-il beaucoup de glaces, qui descendaient?
- R.—Ah oui, à torrents, plein la rivière.
- Q.—A torrents, plein la rivière?
- R.—Oui.
- 20 Q.—Qu'est-ce qu'elles faisaient ces glaces, au pont?
- R.—Elles descendaient, et puis, naturellement, on était curieux de voir, c'était si haut, cela accotait même au pont.
- Q.—Cela accotait au pont du chemin de fer?
- R.—Oui. En même temps, cela venait passer à la "culvert", de ce côté-là.
- Q.—Je vous demande là, ce que la glace et l'eau faisaient au pont, quand vous êtes arrivé là, une demi-heure, à peu près, avant d'apercevoir le train?
- R.—Pour ainsi dire, il n'y avait aucun dommage de fait, au temps où on est arrivé là.
- 30 Q.—Il n'y avait aucun dommage de fait au temps où vous êtes arrivé là?
- R.—Non.
- Q.—Qu'est-ce qui s'est passé quand vous êtes arrivé jusqu'à l'arrivée du train?
- R.—On était curieux de voir passer les glaces; elles venaient passer dans le tunnel.
- Q.—Elles venaient passer dans le tunnel en dessous de la lettre "B"?
- 40 R.—En dessous de la lettre "B".
- Q.—C'est-à-dire dans le chemin public?
- R.—Oui.
- Q.—Du côté de St-Cyrille?
- R.—Oui.
- Q.—Du côté est?
- R.—Oui.
- Q.—Est-ce qu'il y avait beaucoup de glace?
- R.—Ah, oui, beaucoup.
- Q.—Quelles dimensions?

ARMAND GUEVREMONT (pour l'intimé) Examen-en-chef

R.—Ah, des morceaux, on pourrait dire, quatre à cinq pieds carrés.

Q.—Des morceaux de quatre à cinq pieds carrés?

R.—Plus ou moins gros, naturellement.

10 Q.—Plus gros aussi?

R.—Non, pas plus gros.

Q.—Est-ce qu'il y avait de l'eau?

R.—Oui.

Q.—En quantité?

R.—En quantité.

Q.—Alors, continuez. Qu'est-ce qui est arrivé? Vous dites que l'eau passait dans le viaduc, dans le chemin public?

R.—On a été là à peu près, environ, une demi-heure.

20 Q.—Oui, mais qu'est-ce que faisaient la glace et l'eau, pendant que vous étiez-là?

R.—Toujours, ç'a toujours fait la même chose, à venir jusqu'à la dernière minute, à quatre heures et treize.

Q.—Qu'est-ce que cela a fait, à la dernière minute, à quatre heures et treize?

R.—La dernière minute, je regardais l'heure, on a pensé au train qui s'envenait. Le cri des chars nous a porté à regarder plus loin. Là, j'ai dit à mon ami Marier: "On va retourner avertir le train." On a vu le danger. Même, cela se minait.

Q.—Cela se minait où?

30 R.—Dans la "culvert", en dessous de la partie "B".

Q.—Mais en dessous de la partie "A"?

R.—Là, c'était de la terre, ce n'était pas cédé encore. C'a parti le temps de le dire, une seconde, rien que voir venir l'engin du coin, ç'a parti tout d'un coup.

R.—C'est parti tout d'un coup.

Q.—Miné par quoi.

R.—C'a été miné... L'engin a tombé vis-à-vis la terre "B". Il y avait encore de la terre. Ca s'est miné jusqu'au bout, parce que l'engin est venu arrêter à quatre, cinq pieds.

40 Q.—A quatre, cinq pieds de quoi?

A.—Du support du pont.

Q.—Du pilier du pont de fer, à l'est?

R.—Oui.

Q.—Combien de temps à peu près le remblai en dessous de la lettre "A" a-t-il lavé, avant que le train arrive?

R.—Combien de temps? Voyez-vous, cela, vis-à-vis d'ici, c'est la pesanteur de l'engin qui a aidé en même temps, avec la glace; la pesanteur qui est arrivée là-dessus a aidé à miner cette partie-là, partir de là à aller ici.

Q.—C'est-à-dire la partie "A"?

ARMAND GUEVREMONT (pour l'intimé) Examen-en-chef

- R.—Oui. On a été pour passer là, nous autres, pour aller avertir le train.
- Q.—La partie en dessous de “B”?
- R.—Oui. Là, on a vu que cela se minait. On a reculé.
- 10 Q.—Vous n’avez pas pu passer?
- R.—On n’a pas pu passer.
- Q.—Vous avez retourné sur le pont?
- R.—On a retourné à l’entrée.
- Q.—Là, qu’est-ce qui est arrivé?
- R.—Là, l’engin est arrivé et il est tombé dans la rivière.
- Q.—Il a plongé dans le viaduc “B”?
- R.—Oui.
- Q.—Et la locomotive, dites-vous, s’est rendue jusque...
- R.—Quand l’eau a été baissée, on a vu que la locomotive était
- 20 approchée au pont.
- Q.—A peu près, comme vous avez dit, quatre à cinq pieds du pont?
- R.—Oui. Comme j’ai pu voir cela, le char du “Baggage man” a passé complètement pardessus l’engin, et en passant sur l’engin il s’est dirigé vers la partie sud de la rivière.
- Q.—En haut?
- R.—En haut.
- Q.—A gauche du pont?
- R.—Oui.
- 30 Q.—Y a-t-il un autre char aussi que vous avez aperçu?
- R.—Là, il y avait tellement de vapeur qu’on n’a pas pu voir.
- Q.—Il y avait tellement de vapeur?
- R.—Oui. Là, on s’est occupé de sauver M. Hébert.
- Q.—Hébert se trouvait où, lui?
- R.—Il était à l’entrée de la “cage” du “Baggage man” dans la partie sud de la rivière.
- Q.—Quand vous parlez de cage, vous parlez du char?
- R.—Qui, le char.
- Q.—Alors, regardez donc sur la photographie pièce No 7 et
- 40 dites-moi si elle représente l’état des lieux, lors de l’accident?
- R.—Oui, c’est bien cela.
- Q.—Voulez-vous dire où se trouve la locomotive et le char à bagages sur cette photographie?
- R.—Comme je pourrais voir, moi, c’était de ce côté-ci.
- Q.—A droite de la locomotive?
- R.—A droite du pont.
- Q.—Et à gauche?
- R.—A gauche, c’est justement là qu’était le char à bagages où on a sauvé M. Hébert.
- Q.—Comment l’avez-vous sauvé, M. Hébert?

ARMAND GUEVREMONT (pour l'intimé) Examen-en-chef

R.—On l'a sauvé, on est parti à l'entrée du pont, la seconde classe a embarqué par dessus le char à bagages, ce qui a fait relever l'autre bout du char à bagages. C'est là où on s'est aperçu que M. Hébert était à l'entrée, complètement à la nage, au bout de la cage.

10 Q.—Au bout de la cage qui était près de la rivière?

R.—Oui, qui donnait à peu près trente pieds de distance, à venir au pont. Là, on est parti.

Q.—Vous et Marier?

R.—Moi et Marier. Sur les morceaux de glace qui descendaient, on montait, on changeait de morceaux de glace.

Q.—Vous marchiez sur la glace mouvante?

R.—On marchait sur la glace mouvante, pour se rendre, pour le sauver. On est arrivé là, et tout en lui aidant, on a réussi à l'arracher dans le bout.

20 Q.—Vous l'avez passé par une lucarne?

R.—Non, pas dans le côté de la cage, parce que la cage était en montant.

Q.—Par la porte?

R.—Oui, justement, par la porte. On est retourné là avec M. Hébert.

Q.—Vous êtes retourné là?

R.—On est revenu au pont.

Q.—Avec M. Hébert?

30 R.—Avec M. Hébert et M. Marier — encore sur la glace mouvante. Comme on était rendu au pont, le char à bagages a descendu à l'eau; on ne le voyait presque plus.

Q.—Voulez-vous dire que l'eau et la glace le recouvraient?

R.—Oui, oui, le recouvraient. Pas tout à fait; le bout, on voyait encore le bout. Là, on a pris le pont pour traverser du côté de Drummondville.

Q.—Les deux autres qui étaient là, Thivierge et Robin, les avez-vous aperçus?

R.—Non, on n'a vu personne.

Q.—Étiez-vous là quand ils ont été retrouvés?

40 R.—Non, je n'étais pas là.

Q.—Qu'est-ce qui est arrivé à la locomotive? Avez-vous vu ce qui s'est passé, quant à la locomotive? comment est-elle tombée, la locomotive d'abord?

R.—Quand elle est arrivée, elle est arrivée bien d'aplomb, comme on a pu voir cela, elle est tombée d'aplomb là-dedans, tout en penchant. C'est tout ce qu'on a pu voir. Après cela, la "steam" nous a complètement embrouillé la vue.

Q.—Plus tard, vous n'avez pas vu dans quel état elle était?

R.—On est allé le lendemain. C'est là que je me suis aperçu qu'elle était à trois, quatre pieds du "pier" ici.

ARMAND GUEVREMONT (pour l'intimé) Examen-en-chef

- Q.—Dans quelle position était-elle, est-ce qu'elle était debout, encore?
- R.—Non, elle était sur le côté.
- Q.—Elle était sur le côté, elle était renversée?
- R.—Oui.
- 10 Q.—Pendant que vous étiez là et que vous sauviez Hébert, comment étaient les glaces dans la rivière et l'eau?
- R.—Elles descendaient.
- Q.—Y en avait-il une grande quantité?
- R.—Ah, oui.
- Q.—A cet endroit où était le char à bagages et la locomotive?
- R.—Oui.
- Q.—A quelle hauteur les glaces et l'eau passaient-elles, avant que le train arrive?
- 20 R.—La hauteur du tunnel, en dessous, tout était rempli, mais pas plus haut. L'eau n'était pas plus haut que la hauteur du tunnel.
- Q.—Cela allait juste aux rails?
- R.—Je ne peux pas dire directement aux rails. Il y avait certains morceaux en dessous des rails; cela accotait là-dessus.
- Q.—Quant au remblai, entre le viaduc et le pont, à quelle hauteur la glace était-elle quant à ce remblai?
- R.—Il y avait à peu près deux pieds.
- Q.—Deux pieds de glace et d'eau?
- R.—Pour aller à la hauteur des rails.
- 30 Q.—Le remblai était assez élevé, là?
- R.—Oui.
- Q.—Comment êtes-vous retourné à Drummondville?
- R.—On est passé sur le pont. De ce côté-ci du pont, ce n'était pas miné impassable.
- Q.—Du côté ouest?
- R.—Du côté ouest.
- Q.—Ce n'était pas miné impassable?
- R.—Non, on a réussi à passer.
- 40 Q.—Est-ce que cela commençait à miner?
- R.—On n'a pas porté attention beaucoup. M. Hébert, était presque sans connaissance. C'était difficile, même, si on pouvait l'amener à deux.
- Q.—Vous le traîniez, vous le portiez?
- R.—Non, il s'aidait par lui-même.
- Q.—Avant que le train entre dans le viaduc et sur le remblai, comment se trouvaient les rails? Qu'est-ce qu'il y avait en dessous des rails? Est-ce qu'il y avait encore du support?
- R.—Non, il n'y avait aucun support, seulement les deux rails qu'on voyait.

ARMAND GUEVREMONT (pour l'intimé) Contre-interrogé

Q.—Seulement les deux rails, les supports en dessous, avaient été enlevés?

R.—Tout avait été enlevé.

10 Q.—Avez-vous regardé, pendant que vous étiez sur le pont, comment les glaces et l'eau passaient en dessous du pont du Chemin de Fer Canadien National?

R.—Oui, on a regardé.

Q.—A quelle hauteur?

R.—A peu près un pied, un pied et demi.

Q.—Un pied du pont?

R.—Oui, pour que ça accote en dessous.

Q.—C'est-à-dire qu'il restait...

R.—Il restait un vide d'à peu près un pied, un pied et demi.

CONTRE-INTERROGE

20

PAR Me JOSEPH MARIER, c.r.,

AVOCAT DE LA DEFENDERESSE :

Q.—Quand vous mentionnez un pied, un pied et demi en dessous du pont, vous réferez au pont des chars?

R.—Oui.

30 Q.—Vous savez que la rivière est bien tumultueuse à cet endroit-là, cela ne passait pas une couche d'eau égale?

—Pardon?

—Il ne passait pas une couche d'eau égale en dessous du pont? Vous savez qu'à ce point-là de la rivière il y a des roches énormes dans le fond, dans la rivière, il y a des places où il y a bien de l'eau et des creux de cinq, six pieds?

R.—Oui, mais quand il y a une épaisseur comme cela, les roches au fond ne doivent pas déranger le courant.

Q.—L'eau ne passait pas égale en dessous du pont?

40 R.—Il y avait des morceaux de glace, cela venait un peu en basculant.

Q.—Vous voyiez passer des morceaux de glace, en basculant, à un pied, un pied et demi en dessous du pont des chars, là où vous étiez?

R.—Oui.

Q.—Et les morceaux de glace sont venus à peu près deux pieds plus bas que le sommet du remblai?

R.—...

Q.—Le remblai de terre qu'il y avait entre le pont des chars et le viaduc?

R.—Oui, à peu près. Oui, à peu près cela.

ARMAND GUEVREMONT (pour l'intimé) Contre-interrogé

Q.—Il restait à peu près deux pieds du remblai qui n'étaient pas couverts de glace?

R.—Oui, pour venir à la hauteur des rails.

10 Q.—Maintenant, vous étiez sur le pont depuis une demi-heure, avant que le train arrive; où étiez-vous quand vous êtes aperçu que la débâcle était grave, dans la rivière?

R.—On était à notre chalet.

Q.—Qui se trouve à combien d'arpents du pont des chars?

R.—Qui se trouve à peu près à quinze (15) arpents.

Q.—Vous étiez allé là à pied, à votre chalet?

R.—Oui, à pied.

Q.—Là, vous avez vu que la glace passait en quantité énorme dans la rivière?

R.—Oui.

20 Q.—Pendant que vous étiez à votre chalet?

R.—Oui.

Q.—Alors, vous vous êtes habillés et vous vous êtes envenus au pont des chars?

R.—Oui, on a parti tout de suite.

Q.—Vous avez fait quinze (15) arpents à pied et vous êtes arrivé au pont des chars?

Q.—Et vous êtes arrivé au pont des chars à peu près une demi-heure avant que le train arrive?

R.—A peu près.

30 Q.—Quand vous étiez, comme cela, sur le pont des chars, vous regardiez surtout ce qui se passait dans la rivière?

R.—Oui.

Q.—C'est ce que vous regardiez cela?

R.—Oui.

Q.—Et quand vous avez regardé du côté du remblai, c'est quand votre attention a été attirée par le cri de la locomotive?

40 R.—Oui. Pas directement cela. Je regardais l'heure, j'ai dit à Marier: "Voilà l'heure du train". Il n'était pas passé. On se retournait pour aller signaler le train; en même temps, en se retournant, après avoir fait quinze (15) pieds, on a vu venir les chars. On s'est aperçu qu'on ne pouvait pas passer.

Q.—Vous vous êtes aperçus que vous ne pouviez pas passer parce que c'était miné?

R.—Oui.

Q.—Avant cela, vous regardiez dans la rivière, vous n'avez pas vu ce qui se passait sur le remblai?

R.—On regardait en même temps le tunnel et le pont, on regardait des deux côtés?

Q.—Au moment où vous avez entendu crier le train. Mais, avant cela, vous regardiez surtout ce qui se passait dans la rivière?

ARMAND GUEVREMONT

(pour l'intimé) Contre-interrogé et Ré-Examiné

- R.—Au moment où on a entendu crier le train, on s'en allait dans cette direction pour avertir le train.
- 10 Q.—Avant cela, vous regardiez surtout dans la rivière?
- R.—La rivière et le tunnel, aux deux places.
- Q.—Est-ce qu'il y avait beaucoup de monde du côté du pont où vous étiez?
- Où on était nous autres?
- Oui.
- R.—Il devait y avoir... On ne les a pas comptés. On a vu qu'il y avait deux dames, et il y avait quelques hommes aussi.
- Q.—Quand vous êtes traversé sur le pont, pour vous en aller du côté de Drummondville, avez-vous remarqué s'il y avait beaucoup de monde?
- 20 —De notre côté?
- Du côté de la ville?
- R.—Oui, il y avait beaucoup de monde quand on a traversé.
- Q.—Avant l'accident, avez-vous regardé du côté de la ville, de l'autre côté du pont?
- R.—Oui, on a regardé aussi.
- Q.—Avez-vous constaté si longtemps avant l'accident il y avait beaucoup de monde sur le chemin de fer?
- R.—Il y en avait, mais il n'y avait pas autant qu'après l'accident.
- 30 Q.—Vous n'étiez pas de ce côté-là?
- R.—Non.
- Q.—De l'endroit où vous étiez, vous ne pouviez pas voir tout le monde qu'il y avait du côté sud, du côté de la ville?
- R.—On voyait assez facilement; seulement on n'a pas porté attention.

INTERROGE DE NOUVEAU

40

PAR Me PERRAULT, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

- Q.—Est-ce que les glaces qui descendaient s'arrêtaient sur le remblai à la lettre "A"?
- R.—Ah oui, elles s'arrêtaient là.
- Q.—Ensuite, qu'est-ce qu'elles faisaient ces glaces?
- R.—Là, cela se séparait. Des morceaux venaient passer dans la partie "B".

ARMAND GUEVREMONT (*pour l'intimé*) Ré-Examiné

HENRI MARIER (*pour l'intimé*) Examen-en-chef

Q.—Les morceaux tournaient et venaient passer dans “B”, dans le chemin?

10 Q.—Toutes les glaces qui descendaient venaient tomber sur le remblai à la partie “A”?

R.—Elles tournaient tomber à la partie “B” et en dessous du pont. Elles ne tournaient pas tomber — c'était au même niveau.

Q.—Elles s'appuyaient, à “A”, sur le remblai, et, là se divisaient et venaient passer sous le pont et sous “B”?

R.—Oui.

PAR LA COUR :

20 Q.—Vous dites qu'il y avait une courbe à l'est du pont?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Environ à deux ou trois arpents du pilier du pont?

R.—Je n'ai pas mesuré.

Q.—En dedans de la courbe, à l'est de la courbe, pouviez-vous voir venir le train?

—En venant de Drummondville?

—Non, en venant de Lévis, pouviez-vous voir venir le train?

30 R.—Non.

Q.—Est-ce qu'il y avait du bois, là?

R.—Oui, il y a du bois.

Et le témoin ne dit rien de plus.

Henri MACKAY, Sténographe,

40

L'an mil neuf cent trente-deux, le vingt-neuvième jour de novembre,

A comparu :

HENRI MARIER,

commis dans un magasin de meubles, domicilié à Drummondville, âgé de vingt-quatre ans, témoin entendu de la part du demandeur,

HENRI MARIER

(pour l'intimé) Examen-en-chef et Contre-interrogé

Lequel, après serment prêté sur les sains Evangiles, dépose et dit:

10 INTERROGE PAR Me J.-E. PERRAULT, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

Q.—Vous rappelez-vous de l'accident arrivé au train No 45, Canadian National Railway, à Drummondville, le huit (8) avril, dimanche après-midi, en mil neuf cent vingt-huit (1928)?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Le témoin qui vient d'être entendu, nous a dit qu'il était accompagné sur le pont par Henri Marier: êtes-vous la personne qui l'accompagnait?

20 R.—Oui.

Q.—Vous avez entendu son témoignage?

R.—Oui.

Q.—Est-ce que ce qu'il a dit est ce que vous connaissez et ce que vous êtes en état de jurer vous-même?

R.—Moins pour la glace; il ne devait pas y avoir aussi haut que cela près du pont.

Q.—Où montait-elle?

30 R.—Elle montait à quatre (4) pieds du pont.

Q.—Elle montait à quatre pieds du pont, d'après vous?

R.—Oui.

Q.—C'est au moment où vous avez traversé le pont, cela?

R.—Oui.

Q.—Mais au moment de l'accident?

R.—Elle devait être... Je ne me rappelle pas. Elle devait être à peu près encore à cela, quatre pieds.

Q.—L'avez-vous regardée?

R.—Je ne l'ai pas regardée spécialement.

40 Q.—Vous regardiez le train?

R.—On partait pour s'en aller de ce bord-là? C'est là que le train est arrivé. Je n'ai pas remarqué que cela soit venu plus près que quatre pieds du pont.

CONTRE-INTERROGE PAR

Me JOSEPH MARIER, c.r.,

AVOCAT DE LA DEFENDERESSE:

Q.—Quand vous étiez au camp avec M. Guévremont, et que

HENRI MARIER (pour l'intimé) *Contre-interrogé*

MALVINA MARTEL (pour l'intimé) *Examen-en-chef*

vous avez vu beaucoup de glace dans la rivière, êtes-vous resté quelques minutes à regarder passer cette glace-là, au camp?

10 R.—Non, on est parti tout de suite.

Q.—Vous avez dû prendre vos pardessus?

R.—Ah oui. On est peut-être resté deux, trois minutes.

Q.—Et vous vous en êtes allés à pied au pont?

R.—Oui, monsieur.

Et le témoin ne dit rien de plus.

Henri MACKAY, Sténographe.

20

L'an mil neuf cent trente-deux, le vingt-neuvième jour de novembre,

A comparu :

MALVINA MARTEL,

30 épouse de Donat Grondin, domiciliée à Drummondville, âgée de quarante-quatre ans, témoin entendu de la part du demandeur;

Laquelle, après serment prêté sur les saints Evangiles, dépose et dit :

INTERROGEE PAR Me J. E. PERRAULT, c.r.,

Q.—A quel endroit demeurez-vous, dans Drummondville, madame?

R.—De l'autre côté de la rivière.

40 Q.—De l'autre côté de la rivière St-François?

R.—De l'autre côté de la rivière St-François.

Q.—Demeurez-vous du côté est, c'est-à-dire du côté de St-Cyrille?

R.—Cela se trouve sur le chemin de Hemmings Falls.

Q.—Etes-vous du côté est de la rivière, du côté de St-Cyrille?

R.—A droite; pas sur le chemin de St-Cyrille.

Q.—Du côté de St-Cyrille?

R.—Oui.

Q.—Y a-t-il un chemin qui monte le long de la rivière et qui passe vis-à-vis de votre propriété?

MALVINA MARTEL (pour l'intimé) *Examen-en-chef*

- R.—Il passe droit en avant.
Q.—C'est le chemin qui conduit à Hemmings Falls?
R.—L'ancien chemin.
Q.—Il a été changé de place?
R.—Oui.
10 Q.—Où passe-t-il maintenant, le chemin?
R.—En arrière.
Q.—Il passe en arrière de votre maison?
Q.—Mais en mil neuf cent vingt-huit (1928), il passait en
avant?
R.—Oui, il passait en avant.
Q.—Vous rappelez-vous du dimanche après-midi, huit (8)
avril mil neuf cent vingt-huit (1928) et de ce qui est arrivé ce jour-
là?
20 R.—Il est arrivé que la glace est partie. Je suis partie de chez
nous il était vers trois heures.
Q.—Trois heures de l'après-midi?
R.—Oui. C'était le dimanche de Pâques. J'avais invité ma
soeur à venir prendre le dîner chez nous avec ses enfants. Elle est
venue, et M. Sam King est venu à la maison pour avoir des hommes
pour travailler.
Q.—Qui est-ce M. Sam King?
R.—Cela se trouve à être le "bos" du pouvoir, en bas.
Q.—Le "bos" de la Southern Canada Power Company?
30 R.—Oui.
Q.—A-t-il parlé, M. King?
R.—Il est venu chercher des hommes pour travailler. Je lui
ai demandé: "Pensez-vous que ça va être dangereux, cette année,
pour la glace?" Il a dit: "Je ne pense pas qu'il y ait de danger." J'ai
dit: "Dans ce cas-là on ne déménagera pas." Il a dit: "Je ne crois pas
qu'il y a de danger." Quand il est venu, la rivière était normale.
C'était le printemps, l'eau était un peu plus haute que d'ordinaire,
mais cela n'annonçait pas pour avoir une débâcle comme on a eue.
40 Q.—Vous vous trouvez vis-à-vis le bassin qui est fait par la
chaussée, près du pont du chemin de fer?
R.—A peu près un arpent et demi du chemin de fer.
Q.—Ce bassin-là, à l'heure où vous parliez, était-il clair de
glace?
R.—Quand on est parti de chez nous, il faisait seulement
commencer à monter.
Q.—Il n'y avait pas de glace encore?
R.—Non, il n'y avait pas de glace encore.
Q.—Vers trois heures, cela?
R.—Vers trois heures.

MALVINA MARTEL (pour l'intimé) Examen-en-chef

Q.—Cela, c'est le bassin de la première chaussée, construit par la première compagnie?

R.—Je le crois.

Q.—Qu'est-ce que vous avez fait?

10 R.—Je suis partie, je suis allée sur la ligne. C'était la seule chance pour se sauver.

Q.—Pourquoi êtes-vous partie?

R.—Parce que l'eau montait.

Q.—Cela montait comment?

R.—Cela montait vite.

Q.—L'eau de la rivière St-François?

R.—L'eau de la rivière St-François. Il y a seulement une rivière qui se trouve à passer par là.

Q.—A quelle distance vous trouviez-vous de la rivière?

20 R.—Il y a le chemin qui nous sépare et la grève.

Q.—L'eau montait vite?

R.—L'eau montait vite.

Q.—Qu'est-ce que vous avez fait?

R.—Je suis partie de chez nous avec les enfants de ma soeur et je me suis en allée sur la ligne.

Q.—Quelle ligne?

R.—Du Canadien National.

Q.—Du côté de St-Cyrille?

R.—Du côté de St-Cyrille.

30 Q.—Vous êtes restée du même côté de la rivière?

R.—Oui. On ne pouvait pas s'établir ailleurs. Rendue sur la ligne, on a été mettre les enfants en sûreté dans une grange. Je me suis en venue sur la ligne. Là, je me suis aperçue que la glace descendait.

Q.—Comment cela descendait-il?

R.—Cela descendait vite.

Q.—Est-ce qu'il y avait une quantité de glace?

40 R.—Oui, la glace partait pas mal, des gros morceaux et la glace était pas mal verte. Quand la glace est verte, c'est plus dangereux.

Q.—Est-ce qu'elle descendait vite, rapidement?

R.—Ah oui.

Q.—Elle descendait vite, elle était charroyée par les eaux?

R.—L'eau était haute.

Q.—Qu'est-ce que vous avez vu dans la rivière, après cela?

R.—J'ai vu de la glace, des souches, des arbres.

Q.—Qui descendaient?

R.—Qui descendaient.

Q.—Avez-vous regardé le pont du chemin de fer, le pont du Canadien National?

MALVINA MARTEL (pour l'intimé) *Examen-en-chef*

R.—J'étais là, j'étais à peu près à vingt-cinq pieds.

Q.—Qu'est-ce que la glaces faisaient au pont du C. N. R.?

R.—Au pont du C. N. R. l'eau minait le "pier". Il y a un "pier", je ne sais pas en quoi. L'eau a miné le "pier". Ensuite, les glaces sont arrivées, les glaces ont emporté les morceaux qui soutenaient la ligne, au-dessus du viaduc.

10 Q.—Avez-vous regardé le remblai au bout du viaduc, le remblai de terre qu'il y avait là, avant d'arriver au pont?

R.—Avant d'arriver au pont, je me trouvais en ligne droite, je ne pouvais pas voir le remblai de ce côté-ci.

Q.—Je vous parle du remblai du côté de St-Cyrille. Vous aviez le viaduc au-dessus du chemin, ensuite, vous aviez un remblai en terre qui allait jusqu'au pont, de votre côté?

R.—C'est ce remblai-là que l'eau a miné.

20 Q.—C'est ce remblai que l'eau minait?

R.—Oui.

Q.—Alors, continuez, madame.

R.—Alors, je me suis mise à dire à ma petite fille et à ma soeur, et tout le monde disait, j'ai dit: "Je pense que ça va être pas mal dangereux, cette année." J'étais occupée de ma maison, tout mon linge était là, on s'est sauvé avec presque rien. Ma petite fille s'est mise à dire: "J'entends crier, crier l'express." J'ai dit: "Non, il ne passera pas de chars, ils ont téléphoné pour ne pas qu'ils passent; il n'en passera pas certain." En disant cela, je me revire de bords, on les voyait.

30 Q.—Où étaient-ils?

R.—Ils étaient près de la "curve". J'ai dit à ma soeur et à ma petite fille: "Sauvez-vous, je vais aller en avant donner le signal." J'ai couru en avant des chars, j'ai crié, j'ai fait des signaux comme j'ai pu.

Q.—Avez-vous agité la main?

R.—Oui. Je ne pouvais pas faire autre chose. Quand le train est passé, je n'ai pas remarqué la vitesse, je ne connaissais pas cela, j'étais trop sur les nerfs aussi. Quand le char a passé, j'ai vu le chauffeur qui était pendu en dehors du châssis, j'ai dit: "Jetez-vous en bas, tout est parti". Il a sauté sur moi. Je suis tombée...

40 Q.—Vous n'avez pas vu quand l'engin est tombé?

R.—J'ai vu quand l'engin est tombé, seulement je n'ai pas vu quand ils sont allés chercher l'homme dedans.

Q.—Qu'est-ce qui est arrivé après que le chauffeur a sauté?

R.—Après que le chauffeur a sauté, l'engin s'est en allé et l'engin est arrivé bien tranquillement dans l'abîme.

Q.—Là, il a enfoncé?

R.—Il a enfoncé.

MALVINA MARTEL (pour l'intimé) Examen-en-chef

Q.—Cela se trouvait à quel endroit, quand il a enfoncé? Etait-ce sur le viaduc ou sur le remblai?

R.—C'était dans le remblai et dans le viaduc. Il n'y avait plus à voir comment c'était, c'était tout miné.

10 Q.—Vous rappelez-vous si l'eau a monté très rapidement cet après-midi-là?

R.—Oui, ça s'est fait vite.

Q.—A partir de trois heures?

R.—Oui, ça s'est fait vite. Pas aller jusqu'à trois heures; cela ne regardait pas trop pire. Ca s'est fait vite, c'est venu pas mal tout d'un coup.

Q.—Avez-vous pris des niveaux?

20 R.—Ma petite fille plantait un petit bout de bois, une dizaine de minutes après elle allait voir et l'eau regagnait sur le bout de bois. Elle le reculait et l'eau gagnait encore. C'est comme cela qu'on s'en est aperçu. Sans cela, on se faisait toutes poigner à la maison.

Q.—Est-ce que vous avez reçu une récompense en argent pour les signaux que vous avez donnés?

R.—Oui.

Q.—Est-ce que le Canadien National vous a payé quelque chose?

R.—Oui.

Q.—Combien vous ont-ils payé?

R.—Cinq cents piastres.

30 Q.—Avez-vous regardé à quelle hauteur se trouvait la glace et l'eau quand cela minait le remblai et le viaduc, de votre côté?

R.—C'était à la hauteur du viaduc.

Q.—C'était à la hauteur du viaduc?

R.—Ah oui. Cela remplissait le chemin.

Q.—Et est-ce que c'était aussi à la hauteur du remblai — du remblai de terre?

R.—Cela se trouve à la même hauteur, le remblai et le viaduc. Cela se trouve à la même hauteur. L'eau se trouve à frotter là-dessus, et c'est comme cela que ça s'est miné.

40 Q.—L'eau frottait sur le remblai?

R.—Oui.

Q.—Et venait passer ensuite par le viaduc?

R.—Elle passait par là, il n'y avait pas d'autre chemin pour passer. Ca s'est répandu ensuite dans les terrains.

Q.—Je comprends que la glace venait s'appuyer sur le remblai et le viaduc?

R.—Certainement.

Q.—Au remblai elle ne pouvait pas passer, il fallait qu'elle revienne dans le viaduc, pour passer?

R.—Elle faisait le tour, ou elle s'en allait dans la coulée chez

MALVINA MARTEL

(pour l'intimé) Examen-en-chef et Contre-interrogé

Millar. La glace frappait le remblai et emportait des morceaux qui soutenaient la ligne.

10 Q.—Est-ce que vous avez eu aussi, un parchemin de la Royal Society?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Pour les services que vous aviez rendus ce jour-là?

R.—Oui, monsieur.

CONTRE-INTERROGÉE PAR

Me JOSEPH MARIER, c.r.,

AVOCAT DE LA DEFENDERESSE:

20 Q.—Madame Grondin, la maison que vous occupiez en mil neuf cent vingt-huit (1928), c'est une maison qui appartenait à un monsieur Dion, n'est-ce pas?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Savez-vous personnellement si en mil neuf cent vingt-et-un (1921), cette même maison était habitée par un monsieur Auguste Blanchette?

R.—Je ne sais pas si c'est Auguste, mais je sais que c'est un M. Blanchette.

30 Q.—C'était un M. Blanchette qui habitait cette maison en mil neuf cent vingt-et-un (1921)?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans votre maison, avez-vous pu voir à quelle hauteur l'eau était montée?

R.—L'eau était montée à neuf à dix pieds.

PAR Me PERRAULT, c.r.:

Q.—Dans la maison?

40 R.—Dans la maison, avec la cave.

PAR Me MARIER, c.r.:

Q.—Sur le plancher?

R.—Sur le plancher, c'est monté à trois pieds, jusqu'aux châssis sont hauts de terre.

Et le témoin ne dit rien de plus.

Henri MACKRY, Sténographe.

ALICE DUVAL (pour l'intimé) *Examen-en-chef*

L'an mil neuf cent trente-deux, le vingt-neuvième jour de novembre,

A comparu :

10 ALICE DUVAL,

témoin produit de la part du demandeur ;

Laquelle, après serment prêté sur les Saints Evangiles, dépose et dit :

INTERROGEE PAR Me PERRAULT, c.r.,

20 AVOCAT DU DEMANDEUR :

Q.—Vous demeurez à Drummondville?

R.—Oui, monsieur.

1928? Q.—Vous rappelez-vous de l'après-midi du huit (8) avril

R.—Oui.

Q.—Lors de l'accident du Canadien National?

R.—Oui.

Q.—Où demeurez-vous?

30 R.—Je demeure de l'autre côté de la rivière, sur le chemin
de Hemmings Falls.

Q.—Demeurez-vous loin de chez madame Grondin?

R.—Une moyenne distance.

Q.—Plus haut qu'elle?

R.—Pas mal plus haut qu'elle.

Q.—En remontant le cours de la rivière?

R.—Oui.

Q.—Du côté de Saint-Cyrille?

R.—Oui.

40 Q.—Du côté est de la rivière?

R.—Oui.

Q.—Ce dimanche après-midi, avez-vous constaté ce qui se passait dans la rivière Saint-François?

R.—Quand j'ai vu que l'eau était raisonnablement haute, j'ai dit à papa : "Regardez, l'eau est haute".

Q.—Vous vous êtes aperçu que l'eau montait?

R.—Oui.

Q.—Vous avez dit à votre père...

R.—J'ai dit : "Regardez-donc, l'eau monte." Papa m'a fait réponse : "Il ne doit pas y avoir de danger." Cependant, j'ai sorti

ALICE DUVAL

(pour l'intimé) Examen-en-chef

dehors pour aller chercher de l'aide. Mademoiselle Grondin s'en vient avertir: "Quittez votre demeure immédiatement, soi-disant cela va être dangereux."

10 Q.—A ce moment-là, est-ce que le bassin de la rivière au-dessus de la chaussée, qui est tout près du chemin de fer, était libre de glace?

R.—Il n'y avait pas de glace du tout.

Q.—Tout le bassin était libre?

R.—Oui, devant chez nous.

Q.—La rivière était belle?

R.—Bien belle, comme l'été.

Q.—Alors, l'eau a commencé à monter, à un moment donné?

20 R.—Elle a monté le samedi soir et le dimanche après-midi elle était beaucoup plus haute. Vers les deux heures de l'après-midi, la demoiselle m'a dit que l'on devait tous quitter notre demeure, que c'était dangereux.

On est partis, monsieur Grondin et moi, pour aller voir ce qu'il y avait de dangereux à Hemming's Falls.

Q.—À la chaussée?

R.—Oui, à la "dam" en haut. Nous sommes partis tous les deux, M. Grondin et moi. Rendus à une distance à peu près un demi-mille peut-être...

Q.—De la chaussée?

30 R.—De la "dam" en haut, j'ai entendu un gros coup. C'était comme on dirait...

Q.—Comme un coup de fusil?

R.—Non.

Q.—Un coup de tonnerre?

R.—Non, c'était comme un coup de dynamite, qu'on dirait.

Q.—Et puis?

40 R.—Là, j'ai dit à M. Grondin: "Entendez-vous le bruit?" Il a dit: "Oui. Mon Dieu, qu'est-ce qui peut faire cela?" On a entendu descendre comme de la glace après le coup. Alors, j'ai dit à M. Grondin: "Marchons vite. Entre les places où on peut voir, je vais regarder pour voir si la glace descend." J'étais pas mal inquiète pour mon père aussi. Ca se trouvait chez nous. Rendus à une certaine distance, je me suis aperçue en regardant entre les branches, — il y avait une petite clairière, — j'ai vu que la glace descendait, elle descendait bien rapidement.

Q.—En grande quantité?

R.—Beaucoup. Mais j'étais loin, je la voyais quand même. Je me suis rendue...

Q.—Vous étiez en bas de la "dam"?

R.—Oui.

Q.—A quelle distance, à peu près, étiez-vous un demi-mille?

ALICE DUVAL

(pour l'intimé) *Examen-en-chef*

- R.—A peu près un demi-mille.
Q.—C'est de là que vous voyiez les glaces descendre?
R.—Oui. On s'est rapprochés de la rivière jusqu'à une certaine distance. Pas comme on aurait voulu, parce que ç'aurait pu être dangereux. Là, on s'est mis à regarder et il y avait de la glace dans
10 le chemin à Hemmings Falls, dans le grand chemin.
Q.—Dans le chemin qui passe devant vos maisons?
R.—Oui, en haut de la "dam"... La glace passait partout. J'ai dit à M. Grondin: "Allons-nous en viteement." Par le fait que j'étais inquiète de papa, il aurait pu lui arriver du malheur. M. Grondin a dit: "C'est parfait." On est allé en courant pour voir ce qui était arrivé chez moi. En s'en allant, j'ai dit à M. Grondin: "Dépêchons-nous, courons." Rendus entre chez madame Paquette et chez Lackie, j'ai entendu crier le train de quatre heures et treize. J'ai dit à M.
20 Grondin "Regardez donc le train qui s'en vient." En disant cela, je me lève la tête, il venait quelqu'un en courant. J'ai entendu un grand bruit et j'ai vu monter la "steam" bien haut et j'ai vu l'eau et la glace.
Q.—Vous étiez à une certaine distance du pont?
R.—Oui.
Q.—A quelle distance à peu près étiez-vous du pont du chemin de fer?
R.—A peu près un demi-mille. Pas tout à fait.
Q.—Maintenant, dans quel état était la rivière?
R.—Quand je suis descendue, la rivière était à l'égalité du
30 chemin. Tout le chemin était plein de glace.
Q.—Toute la rivière était-elle remplie de glace?
R.—Oui.
Q.—Des grosses glaces?
R.—Oui. Ca venait tout en bouleversant.
Q.—En sautant les uns par-dessus les autres?
R.—Oui. Devant la porte chez nous, on avait une palissade de quatre pieds et la glace était presque à l'égalité.
Q.—Des gros morceaux?
R.—A des places il y en avait de dix à douze pieds, à différentes
40 places. Mais pas devant ma porte.
Q.—Est-ce que toute la rivière était remplie de glace comme cela?
R.—Partout là où j'ai regardé.
Q.—Descendait-elle rapidement?
R.—Bien rapidement.
Q.—Quand vous êtes partie de chez vous pour aller à la "dam" de Hemming's Falls, vous m'avez dit tout à l'heure que la rivière était claire, qu'il n'y avait pas de glace?
R.—Non.
Q.—Vers quelle heure était-ce cela, à peu près?

ALICE DUVAL

(pour l'intimé) Examen-en-chef et Contre-interrogé

R.—Je n'ai pas regardé l'heure. Quand je suis partie, il devait être environ deux heures et quart, je n'ai pas regardé l'heure. C'était à peu près cela, suivant mon idée.

10 Q.—Et vous êtes montée en haut?

R.—Oui.

Q.—Vers quelle heure, à peu près, auriez-vous entendu cette détonation, ce bruit, combien cela faisait-il de temps, à peu près, que vous étiez partie de chez vous, une demi-heure, trois quarts d'heure?

R.—Oui, si ça ne faisait pas un petit peu plus.

Q.—Un petit peu plus?

R.—Je ne peux pas dire au juste.

20 Q.—Combien de temps après la détonation avez-vous vu les morceaux de glace descendre la rivière, combien cela faisait-il de temps que la détonation avait été entendue?

—Le bruit?

—Oui.

R.—J'ai fait à peu près comme deux fois la longueur de l'appartement (chambre 24 de l'ancien palais de justice), et là je me suis trouvée à voir une petite clairière et la glace descendait.

Q.—Alors, peut-être une dizaine de minutes, ou cinq minutes après la détonation?

30 R.—Peut-être une dizaine de minutes, quinze minutes peut-être.

Q.—Pouvez-vous dire à peu près combien cela a pris de temps pour tout emplir ce bassin-là au-dessus de la chaussée d'en bas, de la dernière chaussée?

R.—Je ne puis pas le dire.

Q.—Les glaces descendaient rapidement?

R.—Oui. Il y en avait beaucoup.

Q.—Vous savez que le train passe à quatre heures et treize?

R.—Oui, je le vois passer de chez nous tous les soirs.

40 Q.—C'est le train régulier de l'après-midi, cela?

R.—Oui.

CONTRE-INTERROGEE

PAR Me MARIER, c.r.,

AVOCAT DE LA DEFENDERESSE:

Q.—Quand vous avez entendu ce bruit, à quel endroit étiez-vous, à combien d'arpents, par exemple, de l'usine de Hemmings Falls?

ALICE DUVAL (pour l'intimé) *Contre-interrogé*

R.— Environ un demi-mille.

Q.— Vous étiez à environ un demi-mille de l'usine de Hem-
mings Falls?

R.— Oui.

10 Q.— Après avoir entendu le bruit, vous dites que vous avez
fait une distance...

Q.— D'à peu près deux fois la grandeur de l'appartement.

D.— De cet appartement-ci?

R.— Oui. (Chambre 24 de l'ancien Palais de Justice). J'ai
vu une clairière et j'ai vu que la glace descendait rapidement.

Q.— Cela veut dire que vous n'auriez pas fait un arpent entre
le moment où vous avez entendu un bruit et le moment où vous avez
vu descendre la glace dans la rivière?

R.— Oui, à peu près.

20 Q.— Vous n'aviez pas fait un arpent?

R.— Oui.

Q.— Et vous avez continué à marcher tout le temps?

R.— Oui, et très vite.

Q.— Alors, cela n'a pas pris quinze minutes, dix minutes, pas
plus d'une minute ou deux?

R.— Je ne puis pas le dire.

Q.— Deux fois la longueur de cet appartement, à marcher
vite, pensez-vous que cela peut prendre plus d'une minute?

30 R.— Des fois sur les "très" et qu'on tombe, cela retarde.

Q.— Vous ne vous êtes pas accrochée?

R.— Cela me retardait, dans tous les cas.

Q.— Vous avez fait, en marchant vite, deux fois la longueur
de cet appartement, et cela le temps que c'a pris entre le moment où
vous avez entendu le bruit et le moment où vous avez vu passer la
glace?

R.— Oui.

40 (Il est admis par les parties que la pièce du Palais de Justice
où le tribunal siège est la pièce portant le numéro 24 qui a à peu près
soixante pieds de long.)

(Et le témoin ne dit rien de plus).

PAUL CUSSON, Sténographe.

SEVERIN PINEAU (pour l'intimé) *Examen-en-chef*

L'an mil neuf cent trente-deux, le ving-neuvième jour de novembre,

A comparu :

10

SEVERIN PINEAU

agent de la station du C. N. R., à Drummondville, âgé de cinquante-deux ans,

Témoin produit de la part du demandeur ;

Lequel, après serment prêté sur les Saints Evangiles, dépose et dit :

20

INTERROGE PAR Me PERRAULT, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR :

Q.—Vous êtes agent du Canadien National à Drummondville?

R.—Oui.

Q.—L'étiez-vous le huit (8) avril, mil neuf cent vingt-huit (1928)?

R.—Oui.

30 Q.—Depuis combien de temps l'étiez-vous?

R.—Depuis treize ans.

Q.—L'êtes-vous encore aujourd'hui?

R.—Oui. Je suis arrivé en octobre mil neuf cent dix-neuf (1919) à Drummondville.

Q.—Qui était en devoir à la gare de Drummondville ce dimanche après-midi?

R.—C'était un monsieur Lajeunesse qui était opérateur. Je ne travaillais pas. Le dimanche, je ne travaille pas.

Q.—Vous n'étiez pas en devoir, ce dimanche-là?

40

R.—Non.

Q.—Êtes-vous allé à la rivière dans l'après-midi du huit (8)?

R.—Oui. Je suis allé à midi d'abord par hasard, parce que j'allais à la maison avant d'entrer pour dîner. J'ai vu quelques hommes au bord de la rivière. C'est-à-dire au bout de la rue où je demeure.

Q.—Du côté ouest du pont de chemin de fer?

R.—Oui, qui est deux rues plus haut que le chemin de fer.

Q.—Que le pont du chemin de fer?

R.—Oui, deux rues plus haut. Je me suis rendu au bord de la rivière et j'ai vu des hommes. Un monsieur Fournier, entre autres,

SEVERIN PINEAU (pour l'intimé) Examen-en-chef

un électricien. L'eau était passablement haute, c'était normal pour la saison.

Q.—Était-ce le bassin au-dessus de la chaussée qui est près du chemin de fer que vous regardiez?

10 R.—Oui. On ne peut pas dire que l'eau était haute à ce moment-là.

Q.—Était-elle libre de glace à ce moment-là?

R.—Oui. On voyait des fois un morceau de temps à autre. Ce monsieur Fournier m'a dit que la glace était descendue la veille, pendant la nuit. Cela m'intéressait un peu parce qu'on a un camp le long de la rivière, plus haut, je m'en suis allé. Après cela, je voyais passer des gens dans le courant de l'après-midi. J'étais à la maison après lire. J'ai vu passer des gens assez souvent, cela ne m'intéressait pas beaucoup, je croyais que la glace était descendue moi-même.

20 Après un certain temps que je voyais beaucoup passer de monde, j'ai ouvert la porte, j'ai regardé. J'ai vu qu'il y avait beaucoup de gens groupés au bout de la rue. Pas à la "track", je ne voyais pas la "track". Je m'y suis rendu.

Q.—A la rivière?

R.—Oui.

Q.—Quelle heure était-il, là?

R.—Il était environ quatre heures, à peu près. Je ne peux pas préciser les minutes, mais à peu près quatre heures.

30 Q.—Dans quel état était la rivière?

R.—La rivière était beaucoup montée. Il descendait de la glace aussi.

Q.—En quantité?

R.—Il descendait beaucoup de glace. Et l'eau était pas mal haute aussi. Je n'ai rien remarqué à part cela d'anormal, en arrivant. C'est seulement après un certain temps que j'ai été là...

Q.—Combien de temps avez-vous été là?

R.—J'ai peut-être été là trois ou quatre minutes.

Q.—Qu'est-ce qui est arrivé?

40 R.—Je me suis avancé plus près. Où j'étais, je ne pouvais pas voir le terrassement de ce bord-ci, je ne voyais que le pont, et l'autre côté de la rivière, je ne voyais rien.

Q.—Vous ne voyiez pas en haut de la rivière?

R.—Oui, mais je ne voyais pas le terrassement de l'autre bord du pont, du côté est. Je ne pouvais pas voir de dommages. Je me suis avancé plus près. Là, j'ai vu qu'il y avait un certain point qui m'avait l'air à commencer à se désagréger, d'où je pouvais voir.

Q.—Du côté est du pont?

R.—Oui. De mon côté, je n'étais pas sur le terrassement, j'étais rendu plus haut, au bout de la rue Bérard.

SEVERIN PINEAU (pour l'intimé) Examen-en-chef

Q.—Comment était la rivière?

R.—Bien haute.

Q.—Les glaces, comment étaient-elles?

R.—Elles descendaient beaucoup.

Q.—En quantité?

10 R.—Oui. Mais je ne puis pas dire si elles ont descendu plus que cela après que j'ai été parti. Peut-être.

Q.—Mais à ce moment-là?

R.—Il descendait beaucoup de glace et d'eau.

Q.—Est-ce que ç'a augmenté, les quantités de glace, pendant les trois ou quatre minutes que vous avez été là?

R.—C'a été à peu près pareil.

Q.—Et alors, qu'est-ce que vous avez fait?

20 R.—Ma première intention a été de signaler le train. Je n'étais pas sûr que cela pouvait être dangereux, mais c'était une mesure de précaution. C'a été ma première intention d'aller signaler le train. Mais j'ai pensé, d'après l'heure que j'avais, que j'étais sûr que le train était parti de Saint-Cyrille. J'ai cru que le meilleur moyen était de le prendre par téléphone. Je n'avais pas le temps de longer la rue Bérard à partir de la rivière à aller jusqu'à la rue Hériot, et de là longer la rue Hériot aller jusqu'au chemin de fer, et de là prendre le chemin de fer pour aller à deux arpents pour aller signaler le train. Je n'étais pas capable de faire cela, ce n'était pas possible.

Q.—Vous n'aviez pas le temps?

30 R.—Non. S'il avait fallu que je rencontre le train, il n'y avait pas de place à côté des terrassements et il aurait fallu que je me jette à l'eau. C'était impossible d'aller là. J'ai téléphoné à l'opérateur. J'ai appelé l'agent, je lui ai dit d'appeler le "despatcher". Je suis sorti de la maison pour aller vers la rivière. J'ai été à peu près deux cents (200) pieds, je me suis rendu à la maison pour voir si vraiment l'opérateur avait pu rejoindre Saint-Cyrille. Il m'a dit qu'il l'avait eu, mais que le train était passé, qu'il n'avait pas pu l'arrêter. J'avais à peine fini de téléphoner, je n'étais pas sorti de la maison, le maire est entré, il a dit: "Le train vient de tomber de l'autre bord du pont."

40 Là, j'ai téléphoné de suite à la gare pour avertir l'opérateur d'avertir le "despatcher" que le train était tombé et de voir à organiser les secours de l'autre côté, parce qu'on n'était pratiquement pas capable de parvenir de l'autre côté, parce que le chemin des voitures était chargé de glace, et les terrassements étaient certainement brisés. Et on n'était pas capable de passer par-dessus le pont, puisque l'engin était tombé de l'autre bord.

Q.—Comment était le pont des voitures en bas du pont du chemin de fer?

R.—Le pont des voitures, pour moi, — je n'ai pas remarqué beaucoup le pont des voitures, — la première fois que j'y suis allé;

SEVERIN PINEAU

(pour l'intimé) Examen-en-chef et Contre-interrogé

quand j'y suis retourné après, après avoir téléphoné, j'ai remarqué que le pont des voitures était chargé de glace à certains endroits, plus ou moins. Ce n'était pas égal partout.

10 Q.—A quel endroit?

R.—Où les voitures passent.

Q.—Les glaces étaient dessus?

R.—Il y avait des glaces descendues à plusieurs endroits. Des places moins, mais des places, cinq ou six pieds de glace. Je ne puis pas dire si c'était toute la largeur, mais à peu près cela.

Q.—Depuis que vous êtes agent à Drummondville, depuis 1919, était-ce la première fois qu'il y avait des dommages causés à la ligne du chemin de fer sur la rivière Saint-François?

20 R.—Oui. Non seulement depuis que je suis à Drummondville, mais depuis que je suis dans le district. Ça fait à peu près vingt ans que je suis entre Lévis et Montréal.

Q.—La Southern Canada Power Company vous a-t-elle jamais avisé, en votre qualité d'agent, qu'il pouvait y avoir du danger lors de la crue des eaux au mois d'avril 1928?

R.—Non.

Q.—Vous n'avez reçu aucun avis?

R.—Non.

30 Q.—Depuis 1928 est-ce que vous en recevez maintenant des avis de la compagnie?

R.—Oui, on a eu des avis depuis ce temps-là.

Q.—A la crue des eaux, aux débâcles?

R.—Oui. C'est-à-dire ce sont des avis par téléphone.

Q.—Vous n'avez pas eu de téléphone en mil neuf cent vingt-huit (1928)?

R.—Non. S'il y en a eu, ce n'est pas moi.

Q.—C'est vous qui étiez l'agent?

40 R.—Oui. S'il y a eu des avis par téléphone, je n'en ai pas eu. Ils ont pu en donner à d'autres peut-être, mais pas à moi. Je n'en ai pas entendu parler.

Q.—Vous n'avez jamais eu de téléphone de ce qui se passait à la chaussée Hemmings?

R.—Non, pas dans ce temps-là.

Q.—Vous l'avez su après seulement?

R.—Oui.

CONTRE-INTERROGE

PAR Me MARIER, c.r.,

AVOCAT DE LA DEFENDERESSE:

Q.—Savez-vous si du chemin de fer on téléphone à la compa-

SEVERIN PINEAU

(pour l'intimé) Contre-interrogé et Examen-en-chef

gnie Southern Canada Power pour demander des nouvelles depuis 1928, pour avoir des nouvelles du mouvement des glaces des chutes depuis 1928?

10 R.—Je ne puis pas dire. Il peut y en avoir, mais je ne suis pas certain, je ne le sais pas.

Q.—Depuis 1928, je comprends que vous vous tenez en communication avec l'usine d'Hemmings Falls?

R.—On n'était pas en communication, d'après ce que je peux voir, on avait des téléphones, ils nous téléphonaient.

Q.—Et vous autres, vous ne demandiez jamais de nouvelles?

R.—Quand on ne voyait rien d'anormal, je ne voyais pas d'urgence.

20 Q.—Depuis 1928 vous recevez aussi des messages fréquents de Richmond, dans le temps des inondations?

—De Richmond?

—Oui, pour vous tenir au courant du mouvement des glaces à cet endroit-là, à Richmond?

R.—Je ne sais pas trop si c'est donné à nous autres. C'est peut-être donné au "despatcher".

PAR Me PERRAULT, c.r.,

30

AVOCAT DU DEMANDEUR:

Q.—On parle de vous?

R.—Moi, je n'en ai pas eu.

PAR Me MARIER, c.r.,

AVOCAT DE LA DEFENDERESSE:

40

Q.—Pour vous, vous n'en avez pas reçu depuis 1928?

—De Richmond?

—Oui.

R.—Je ne me rappelle pas si j'en ai reçu.

Q.—Savez-vous s'il y a des avis qui sont donnés par Richmond, à votre connaissance, à quelqu'un du chemin de fer?

R.—Ce que je me rappelle avoir eu, ce sont des téléphones, dont j'ai eu connaissance.

Q.—De Richmond?

R.—De Richmond, je ne puis pas le dire. J'ai cru que c'était la Southern Canada Power d'où cela venait.

Q.—Est-il à votre connaissance que des messages vous sont

SEVERIN PINEAU (pour l'intimé) Contre-interrogé

envoyés de Richmond par le C. N. R. aussi à Drummondville, pour vous indiquer le mouvement des glaces à Richmond, dans le temps des débâcles, depuis 1928?

R.—S'il y en a eu, je ne m'en rappelle pas.

10 Q.—Depuis mil neuf cent vingt-huit, vous mettez aussi un gardien à chaque bout du pont de Drummondville?

R.—Je ne le sais pas.

Q.—Est-ce à votre connaissance qu'il y a un gardien?

R.—Ils en mettent quand il y a du danger. Ils font cela non-seulement à Drummondville, tout le long de la ligne où il y a de l'eau.

Q.—Est-il à votre connaissance que chaque année depuis 1928 il y a eu deux gardiens de placés au pont pendant une période d'au moins trois mois?

R.—Oui, il a dû en avoir de placés.

20 Q.—Avant 1928, est-il à votre connaissance que jamais il y en a eu de mis?

R.—Ils en mettaient quand il y avait du danger. Quand les hommes qui surveillent la "track" s'aperçoivent que ça peut être dangereux, ils en mettent.

Q.—Il y avait des fois que les hommes indiquaient qu'ils considéraient qu'il pouvait y avoir du danger par la débâcle?

R.—Je ne veux pas dire au pont de Drummondville, je veux dire entre Saint-Cyrille et Drummondville et où ils mettent des gardiens presque tous les ans quand l'eau est bien haute.

30 Maintenant, pour Drummondville, le département qui s'occupe de cela ne m'avertit pas, je ne tiens pas leur temps. Je ne suis pas intéressé à eux. Il peut y avoir des gardiens et que je n'en aie pas connaissance. Ça peut arriver des fois que je le sache, mais ils ne sont pas obligés de m'avertir à ce sujet-là.

Q.—Vous n'avez pas eu connaissance vous-même de gardiens placés dans le temps des débâcles au pont de Drummondville avant mil neuf cent vingt-huit (1928)?

R.—Cela se peut qu'il y en ait eu, je ne peux pas affirmer cela.

40 Q.—Depuis mil neuf cent vingt-huit (1928), vous savez qu'il y en a eu?

R.—Oui, mais je ne sais pas s'ils en mettent tout le temps depuis, je ne le sais pas. Probablement qu'ils en ont mis, je ne peux pas affirmer cela.

Q.—Quand vous dites que depuis mil neuf cent vingt-huit (1928) vous recevez des avis par téléphone concernant le mouvement de la glace, savez-vous qui donne ces avis-là au chemin de fer?

R.—J'étais sous l'impression que c'était la Southern Canada qui donnait cela.

Q.—Vous ne le savez pas personnellement?

SEVERIN PINEAU (pour l'intimé) Contre-interrogé

R.—Même, des fois c'est arrivé, une fois à ma connaissance, que ce n'est pas à moi que l'avis a été donné, je n'étais pas là, ç'avait été donné à l'opérateur qui travaillait là.

Q.—Alors, vous ne le savez pas personnellement, vous, qui a donné des avis au chemin de fer depuis 1928?

10 R.—Je ne peux pas jurer qui c'était, mais j'étais sous l'impression que c'était donné par la Southern Canada Power. Je suppose, par M. Chisholm, ou par un autre, de la Southern Canada Power.

Q.—Ca peut être aussi des officiers du chemin de fer à Richmond ou ailleurs?

R.—Non, c'est un téléphone local.

Q.—A votre connaissance, qui vous a donné des avis à vous?

R.—Je ne peux pas nommer personne, monsieur Marier.

20 Q.—Et vous ne pouvez pas dire du tout quand il y a eu des téléphones faits par quelqu'un comme cela, si ç'a été donné par quelqu'un du chemin de fer aussi?

R.—Cela se pourrait bien.

Q.—Si c'était en réponse à une demande faite par le chemin de fer?

R.—Ce n'est pas moi. Peut-être par d'autres.

Q.—Mais pas faites par vous?

R.—Non.

30 45 Q.—Combien cela prend-il de minutes pour le train numéro pour franchir la distance qu'il y a entre Saint-Cyrille et Drummondville?

R.—Ca dépend de...

Q.—Le temps régulier?

R.—Cela peut prendre à peu près huit minutes. Quand ils sont en retard, ils peuvent le faire plus vite que cela. Mais ils étaient en temps.

Q.—Quand vous dites que vous étiez au bout de la rue Bérard et que vous avez vu que le remblai commençait à se briser, vous référez au remblai du côté de la ville de Drummondville?

40 R.—De ce côté-ci. Je ne pouvais pas voir de l'autre côté de la rivière.

Q.—Du côté de la ville de Drummondville?

R.—Oui.

Q.—Vous étiez en montant?

R.—J'étais à côté, mais cela donne une bonne distance. C'est la deuxième rue plus haut que le chemin de fer.

Q.—Vous pouviez le voir?

R.—Oui.

Q.—Mais à une certaine distance?

R.—Oui.

SEVERIN PINEAU (pour l'intimé) *Ré-Examiné*

Q.—Mais de l'autre côté, vous ne le voyiez pas?

R.—Non.

RE-INTERROGE

10

PAR Me PERRAULT, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

Q.—En avez-vous reçu vous-même de ces avis lors des débâcles sur la rivière Saint-François? Depuis 1928, est-ce exact qu'on a téléphoné?

R.—A ma connaissance, on m'a téléphoné à moi, mais je ne peux dire le nom de la personne.

20 (1928)? Q.—On vous a téléphoné depuis mil neuf cent vingt-huit

R.—Oui.

Q.—C'était un téléphone local?

R.—Oui.

Q.—Vous pouvez dire si c'est la compagnie qui vous téléphonait?

R.—Je ne puis pas dire qui a téléphoné.

Q.—Pas la personne, mais d'où cela venait-il?

30 R.—Pour moi, c'était la Southern Canada qui téléphonait. C'était soit M. Chisholm ou un autre.

Q.—Vous ne pouvez pas indiquer la personne, mais cela venait de la part de qui?

R.—De la Southern Canada.

PAR Me MARIER, c.r.,

AVOCAT DE LA DEFENDERESSE:

40

Q.—Vous ne pouvez pas indiquer qui, comment pouvez-vous dire que cela venait de la Southern Canada Power?

R.—Il y a déjà quelque temps de cela, mais j'étais sous l'impression que cela venait du pouvoir, cela.

PAR Me PERRAULT, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

Q.—C'était les seuls intéressés d'ailleurs à donner des avis?

SEVERIN PINEAU (pour l'intimé) Ré-examiné

VICTOR R. BLANCHARD (pour l'intimé) Examen-en-chef

R.—Oui. Je n'en voyais pas d'autres dans Drummondville qui pouvaient avertir à ce sujet-là.

10 vière? Q.—Ils vous tenaient au courant de la débâcle dans la ri-

R.—Oui.

(Et le témoin ne dit rien de plus).

PAUL CUSSON, Sténographe.

20 L'an mil neuf cent trente-deux, le vingt-neuvième jour de novembre,

A comparu :

VICTOR R. BLANCHARD,

conducteur à sa retraite, de Saint-Hyacinthe, âgé de cinquante-sept ans,

30 Témoin produit de la part du demandeur ;

Lequel, après serment prêté sur les Saint-Evangiles, dépose et dit :

INTERROGE PAR Me PERRAULT, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR :

40 Q.—Qu'est-ce que vous faites?

R.—Je suis conducteur retiré à ma pension.

Q.—Du Canadien National?

R.—Oui.

Q.—Depuis quand êtes-vous conducteur retiré?

R.—Depuis près de deux ans.

actif? Q.—En 1928, au mois d'avril, étiez-vous encore un directeur

R.—Oui.

Q.—Vous trouviez-vous sur le train 45 qui est tombé dans la rivière Saint-François le huit avril 1928?

VICTOR R. BLANCHARD (*pour l'intimé*) Examen-en-chef

R.—Oui. Je m'en retournais chez moi comme passager, entre mes voyages.

Q.—C'était le conducteur St-Pierre qui était en charge du train?

R.—Oui.

10 Q.—C'était un train du Canadien National?

R.—Oui, le rapide de Québec à Montréal.

Q.—De The Canadian National Railways Company?

R.—Oui...

Q.—Dites-nous donc ce dont vous avez eu connaissance quand vous êtes arrivé près de Drummondville, près de la rivière.

R.—En arrivant tout près de Drummondville, je sortais du char à diner, j'entrais dans la première classe, j'ai senti les freins s'appliquer automatiquement. En anglais on dit "emergency application".

20 Q.—Les freins d'urgence?

R.—Oui. Quelques seconde après, j'ai senti un choc, j'ai tombé. Je venais dans l'allée du char, j'ai tombé un genou par terre. Là, j'ai regardé mon heure.

Q.—Vous étiez en première classe?

R.—Oui. Je m'en allais en avant. Là, j'ai sorti ma montre, — d'habitude un homme de chemin de fer, quand un accident arrive, regarde l'heure, — j'ai regardé l'heure. J'ai dit: "Il y a quelque chose d'arrivé".

30 Q.—Quelle heure était-il?

R.—Quatre heures et douze à mon heure.

Q.—A votre montre?

R.—Oui.

Q.—Quand l'accident est arrivé?

R.—Oui. J'ai dit: "Il y a quelque chose d'arrivé."

Q.—Alors, qu'est-ce que vous avez fait?

40 R.—Alors, j'ai continué dans le char où j'ai rencontré M. St-Pierre, qui était conducteur. Il m'a dit: "Va donc en arrière, donne-moi donc un coup de main en arrière pour chercher le docteur Mooney, en cas qu'il y ait des blessés."

J'ai parti immédiatement, j'ai été en arrière. Je ne le connaissais pas, j'ai crié le nom dans le char parloir. Il a répondu à son nom, il est venu en avant. J'ai reviré, je suis allé en avant de lui. J'ai arrivé en avant, entre la seconde et la première classe, j'ai sauté en bas. La porte était ouverte, j'ai sauté en bas. Là, j'ai rencontré le chauffeur.

Q.—Hetherington?

R.—Oui. J'ai dit: "Qu'est-ce qu'il y a?" Il dit: "Tout le train est à l'eau". "Moi, j'ai sauté. Où est Mervin Houston?"

Q.—Qui était-ce?

VICTOR R. BLANCHARD (pour l'intimé) Examen-en-chef

- 10 R.—C'était l'ingénieur. Il a dit: "Mervin est pris dans le cab avec l'engin, il est tombé à l'eau avec l'engin". Ce sont ses propres paroles. Là, j'ai été en avant, sur le bord, aussi loin que l'on pouvait aller avec l'eau. On regardait, il y avait de la vapeur, on ne pouvait rien voir. C'était un tourbillon de vapeur autour de la locomotive. Et aussi c'était de l'eau et de la glace qu'il y avait là.
- Q.—Qui descendait?
- R.—Qui descendait de la rivière.
- Q.—Comment était la rivière à ce moment-là?
- R.—La rivière était tout près de la hauteur du remblai.
- Q.—A la hauteur du remblai?
- R.—Pas tout à fait.
- Q.—Aux alentours de là?
- R.—Oui.
- 20 Q.—Est-ce qu'il y avait beaucoup de glace dans la rivière?
- R.—De la glace, des corps, de l'eau, ainsi de suite.
- Q.—Y avait-il un autre char que la locomotive, qui était tombé dans la rivière?
- R.—Oui, le char à bagages.
- Q.—Et puis?
- R.—Ensuite, il y avait le char de seconde classe qui avait le premier truck, le truck de l'Ouest, qui était sur la couverture du "baggage-car". Et l'autre truck était sur le remblai, à l'est complètement.
- 30 Q.—C'est-à-dire l'autre partie?
- R.—Oui, de l'est.
- Q.—Une partie du char de seconde classe était restée sur la voie?
- R.—Oui.
- Q.—Et l'autre partie était sur le char à bagages?
- R.—Oui.
- Q.—Et le reste du train?
- R.—Il était sur la voie.
- Q.—Vous aviez un char à dîner?
- 40 R.—Si je ne me trompe pas, il y avait deux chars de première classe, un char à dîner, deux ou trois chars parloir.
- Q.—Il y avait beaucoup de monde dans ce train-là?
- R.—Oui, le train était bien chargé.
- Q.—Il était rempli?
- R.—Oui, rempli de passagers.
- Q.—Qu'est-ce que vous avez fait là?
- R.—Là, Hetherington, le chauffeur, s'en vient à moi, il dit: "On voit Mervin". Là, ça eu l'air comme s'il y avait un peu de vapeur de moins. Il a dit: "On va essayer à le sauver." Là, M. St-Pierre a ressout, il a dit: "Il n'y a pas moyen d'aller là." On a entré

VICTOR R. BLANCHARD (*pour l'intimé*) Examen-en-chef

par la seconde classe, du bout de l'est, on a traversé le char complètement. Arrivé à l'autre bout, on a essayé à ouvrir la porte. On a eu de la difficulté. On l'a ouverte finalement. Il y avait beaucoup de gaz et de vapeur, on ne pouvait pas aller à l'autre bout.

Q.—Vous ne pouviez pas aller plus loin?

10 R.—Non. On est revenu sur nos pas. Là, il y a une idée qui m'a pris. J'ai dit: "Je vais passer par-dessus le char." On m'a poussé sur le char, j'ai été au bout du char, j'ai descendu à l'autre bout.

Q.—De quel char?

R.—De la deuxième classe. Là, j'ai sauté sur l'engin.

Q.—L'engin, dans quelle situation était-il à ce moment-là?

R.—Il y avait un remblai aller au pont, à l'est du pont de Drummondville, et l'engin était à peu près en biais de même du remblai, comme couché dessus, canté dessus. Pas couché, mais canté.

Q.—Voulez-vous regarder la photographie numéro 7.

20 R.—Cela, ç'a été pris après. Il y avait un remblai ici, la locomotive était là.

Q.—Voulez-vous dire qu'au bout du pont il y avait un remblai?

R.—Oui, aller au "baggage car". Tandis que là il y a plus d'eau, il n'y a plus rien.

Q.—Alors, lors de l'accident, la locomotive est tombée à peu près droite, mais penchée?

R.—Le devant de l'engin était à l'ouest, seulement canté sur le remblai, canté de cette manière-là.

30 Q.—Canté sur le remblai?

R.—Oui. Et suivant la locomotive, il y avait le "baggage-car", tout près; ensuite de cela, les autres chars.

Q.—Vous dites que vous avez sauté sur l'engin?

R.—Oui, j'ai sauté à côté, mais un pied sur l'engin et un pied à terre.

Q.—Comment étaient la glace et l'eau, à ce moment-là?

R.—Il y avait beaucoup de glace et d'eau, même il y avait du "tourbillonnage".

40 Q.—Autour du char à baggages?

R.—Devant le "baggage-car", le devant de l'engin et le remblai, aller jusqu'au pont, il y avait du "tourbillonnage".

Q.—C'était la glace qui tourbillonnait?

R.—Oui, et elle revenait pour passer à côté.

Q.—Vous avez sauté sur l'engin?

R.—Oui.

Q.—Avec qui étiez-vous?

R.—J'étais seul dans le moment.

Q.—Qu'est-ce que vous avez fait?

R.—J'ai descendu et j'ai arrivé à M. Houston. Avant cela,

VICTOR R. BLANCHARD (pour l'intimé) Examen-en-chef

on lui voyait seulement les épaules et les bras, pas le reste du corps. Il se trouvait être pris. J'ai constaté qu'il était pris entre le remblai et la locomotive; par le minage de l'eau, il s'est trouvé tout à coup dégagé. Il se tenait pas une main, il flottait sur l'eau, comme cela. Là, je l'ai pris par une main, — il y avait alors un monsieur Drolet, 10 Alexandre Drolet, on était tous les deux ensemble, — on l'a pris par la main, on l'a sorti tous les deux. On l'a laissé sur la locomotive. Ensuite de cela, on l'a entré sur le bord du "baggage-car" pour l'entrer par la seconde classe. Là, du moment qu'on l'a entré sur le marche-pied, la locomotive a reviré de l'autre côté, elle a presque disparu dans l'eau et les glaces.

Q.—Elle était couverte de glace et d'eau?

R.—Oui.

Q.—Combien de minutes après que vous ayez sorti M. 20 Houston?

R.—Le temps de le sortir, peut-être une minute, peut-être deux minutes. Non, pas deux minutes. On avait peur, nous autres mêmes.

Q.—Vous l'avez transporté ensuite dans le train en arrière?

R.—Oui, dans le char à diner. On l'a mis aussi confortable que possible.

Q.—Il est mort à la suite de cet accident-là?

R.—Oui, à l'hôpital de Québec.

Q.—Au Jeffrey's Hale?

R.—Oui. 30

Q.—Vous, quand vous avez sauté sur la locomotive, avez-vous eu un accident?

R.—Ca me faisait comme l'effet qu'une personne s'éreinte. Je me suis donné un tour de reins.

Q.—Et puis?

R.—Et puis je suis revenu à Québec avec M. St-Pierre. Je ne pouvais pas aller chez moi, j'ai été me coucher vers les minuit et demi. C'est le lendemain que les résultats ont été les pires.

Q.—Qu'est-ce que c'était, le lendemain matin?

R.—C'était quelque chose à l'épine dorsale. J'ai fait venir le 40 médecin qui m'a examiné, on m'a emmené; à l'hôpital et on a constaté que j'avais une fracture de l'épine dorsale. Pas tout à fait, les apophyses transverses, qu'on appelle.

Q.—C'avait été causé par votre sauvetage, cela?

R.—Oui.

R.—J'ai été un an à ne rien faire.

Q.—A cause de cet accident-là?

R.—Oui. Ensuite, j'ai été, si je ne me trompe pas, à partir du mois d'avril inspecteur de règlements, aller jusqu'au mois de novembre, je crois bien, aux alentours du quinze ou seize novembre.

VICTOR R. BLANCHARD

(pour l'intimé) Examen-en-chef et Contre-interrogé

Là, j'ai pris les trains jusqu'au sept mars 1930. Là, j'ai eu un accident et depuis ce temps-là, je suis à ma pension.

10 Q.—Pendant que vous avez été incapable de reprendre votre travail à cause de l'accident du huit avril 1928, le Canadien National a-t-il payé votre salaire complètement?

R.—Oui.

Q.—Comme si vous travailliez?

R.—Oui.

Q.—Quel montant vous ont-ils payé?

R.—On m'a donné deux mille six cent soixante et un dollars et quatre-vingt-seize centins (2661.96).

Q.—C'est le salaire que vous auriez gagné si vous aviez travaillé?

20' R.—Oui.

Q.—Qui a payé les comptes d'hôpitaux, de médecins, etc.?

R.—Personnellement, je ne le sais pas. On m'a dit que c'était le Canadien-National, je ne le sais pas personnellement.

Q.—Ce n'est pas vous qui les avez payés?

R.—Pas du tout.

Q.—Avez-vous été décoré par la Royal Society à l'occasion de cette action?

R.—Oui, par la Royal Canadian Humane Association.

30

CONTRE-INTERROGE

PAR Me MARIER, c.r.,

AVOCAT DE LA DEFENDERESSE

Q.—Le huit avril 1928, étiez-vous malade à ce moment-là?

R.—Non.

Q.—Vous n'étiez pas au repos depuis quelque temps?

40 R.—Non, j'étais sur les trains. Je demeure à Saint-Hyacinthe, entre mes voyages, je voyageais.

(Et le témoin ne dit rien de plus).

PAUL CUSSON, Sténographe.

J. E. MORAZAIN (pour l'intimé) Examen-en-chef

DEPOSITION DE J. E. MORAZAIN

témoin déjà entendu et rappelé pour continuer sa déposition; de la part du demandeur;

10 Lequel, sur le même serment qu'il a déjà prêté, dépose et dit:

INTERROGE PAR Me PERRAULT, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

Q.—Vous avez dit ce matin que vous étiez surintendant du Canadien National pour la province de Québec?

20 R.—Pour le district de Québec, surintendant général.

Q.—Le train numéro 45 qui a subi cet accident à Drummondville le huit (8) avril 1928, par qui était-il opéré?

R.—Par le Canadien National.

Q.—Par The Canadian National Railways Company?

R.—Oui. C'était un train de l'Intercolonial, opéré de Québec à Montréal par The Canadian National Railways Company.

30 Q.—Pouvez-vous me donner la pesanteur de l'engin et du "tender" qui sont tombés dans le viaduc et le remblai du pont du chemin de fer à Drummondville le huit avril 1928, les deux, la locomotive et le tender?

R.—Le poids total de la locomotive et du tender en opération, ce qui comprend l'eau et le charbon, 425,900 livres.

Q.—Voulez-vous dire quelle est la hauteur entre le chemin qui passe sous le viaduc qui a été lavé aller en dessous des rails?

R.—Vingt (20) pieds.

Q.—Et aller à la hauteur des rails?

R.—La base du rail, c'est le dessous du rail. Le rail a à peu près six pouces de hauteur et il y a vingt pieds de la surface du chemin aller au-dessous du rail.

40 Q.—Il y avait vingt pieds?

R.—Oui.

Q.—Quelle était la hauteur du remblai qui a été lavé au bout du viaduc?

R.—Environ la même hauteur.

Q.—Vingt pieds?

R.—Oui.

Q.—Vous avez dit ce matin, si je me rappelle bien, que le soir du huit avril 1928 vous vous étiez rendu à Drummondville?

R.—Oui.

Q.—A quelle heure êtes-vous arrivés?

J. E. MORAZAIN (pour l'intimé) *Examen-en-chef*

R.—Nous sommes arrivés entre dix heures et onze heures, autour de ce temps-là.

Q.—Êtes-vous allé sur les lieux de l'accident?

R.—Nous sommes arrêtés juste à l'est du trou, de l'ouverture qu'ils venaient de faire, là où l'engin était tombé, et là j'ai remarqué,
10 sur le côté ouest, en haut de la voie, qu'il y avait de la glace qui était sortie du lit de la rivière et elle était répandue jusqu'à pas moins de deux cents pieds.

Q.—En dehors du lit de la rivière?

R.—En dehors du lit de la rivière.

Q.—Et elle était arrêtée là, échouée?

R.—Oui. Il y en avait aussi sur le tablier du pont de voitures. Nous sommes traversés après avoir examiné les lieux au lieu de l'accident, nous sommes traversés à Drummondville par le pont de voitures.

20 Q.—Qui se trouve situé en bas du pont?

R.—En bas du pont de chemin de fer, trois cents (300) pieds, peut-être plus, peut-être cinq cents (500) pieds. Et il y avait des amoncellements de glace, des blocs de glace sur le tablier du pont de voitures. Ces amoncellements-là n'étaient peut-être pas tout à fait continus, mais c'était par amoncellements ici et là. Cela variait, je suppose, de deux pieds aller à cinq ou six pieds d'épaisseur.

Q.—Des blocs de glace qui étaient arrêtés là?

R.—Oui. Parce que, à certains endroits, nous étions obligés de passer par-dessus des amas de glace pour traverser.

30 Q.—Vous ne pouviez pas traverser en voiture, vous êtes traversés à pied?

R.—Oui, à pied.

Q.—Il y avait trop de glace pour permette à aucune voiture de passer?

R.—Il n'y avait pas moyen qu'aucune voiture passe là dans le temps.

(Me MARIER, c.r., avocat de la défenderesse, déclare n'a-
40 voir pas de contre-interrogatoire à poser au témoin).

(Et le témoin ne dit rien de plus).

PAUL CUSSON, Sténographe.

J. W. LABRIE (pour l'intimé) *Examen-en-chef*

FREDERICK LLOYD (For respondent) *Examination-in chief*

DEPOSITION DE J. W. LABRIE

10 témoin produit de la part du demandeur;

Lequel, après serment prêté sur les Saints Evangiles, dépose et dit:

INTERROGE PAR Me GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

20 Q.—Vous êtes à l'emploi de la compagnie défenderesse depuis combien de temps?

R.—Depuis le mois d'avril 1918, le dix-sept (17) avril.

Q.—Dix-huit ou dix-sept?

R.—Dix-huit ou dix-sept, je ne me rappelle pas.

Q.—Quelle est votre occupation, là?

R.—Je suis agent des réclamations et des droits de passage.

30 Q.—Vous rappelez-vous, dans la cause de Dauphinois contre la Southern Canada Power Company, que vous avez produit ce plan-ci, ce photostat, qui était une copie sur une échelle des plans officiels de la compagnie, préparé en vue de l'érection du barrage aux chutes Hemmings et produit au gouvernement provincial pour obtenir la permission de faire le barrage; vous le reconnaissez?

R.—Oui, je le reconnais.

Q.—Voulez-vous le produire comme pièce 17?

R.—Oui.

(Me MARIER, c.r., avocat de la défenderesse, déclare n'avoir pas de contre-interrogatoire à poser au témoin.

(Et le témoin ne dit rien de plus).

40

PAUL CUSSON, Sténographe.

DEPOSITION OF FREDERICK LLOYD,

of the city of Montreal, Clerk, in the employ of the Canadian National Railways, aged 30 years, a witness produced on behalf of the

FREDERICK LLOYD (For respondent) Examination-in-chief

PLAINTIFF, who being duly sworn doth depose and say as follows:

EXAMINED BY MR. J. E. PERRAULT, K.C.,

10

OF COUNSEL FOR PLAINTIFF

Q.—What is your occupation, Mr. Lloyd?

A.—Clerk.

Q.—With whom are you employed?

A.—The Canadian National Railways.

Q.—In Montreal?

A.—In Montreal.

20 Q.—Do you know that an accident occurred in Drummond-
ville on the 8th April, 1928, and that a locomotive and two cars were
damaged?

A.—I do.

Q.—Will you refer to this card I now show you, and tell me
if this card concerns the locomotive, and to whom that locomotive
belonged at the time of the accident, in 1928?

A.—To the Canadian Government Railways.

Q.—Was it purchased by the Canadian Government Rail-
ways?

30 A.—It was purchased by the Canadian Government Rail-
ways.

Q.—When?

A.—In November 1918.

Q.—Will you file that card as exhibit No. 5?

A.—Yes.

Q.—I see there are many items on that card?

A.—Those are betterments.

Q.—Improvements made to the locomotives after the pur-
chase?

A.—That is right.

40

BY THE COURT:

Q.—Am I to understand that all the items mentioned on that
card concern improvements made to that locomotive after it was
bought by the Canadian Government Railways?

A.—Yes sir.

BY THE COURT:

Q.—Every one of them?

A.—Yes sir.

FREDERICK LLOYD (For respondent) Examination-in-chief

JOHN W. DUNFIELD (For respondent) Examination-in-chief

BY MR. PERRAULT:

10 Q.—The repairs made on account of the damage suffered by this locomotive at Drummondville on the 8th April 1928, are not mentioned on the card you have already filed?

A.—No.

Q.—By whom were the cars numbers 8705 and 6601 that were damaged at Drummondville on April 8th 1928, bought?

A.—By the Canadian National Railways.

Q.—And they were the property of the Canadian National Railways at the time of the accident?

A.—Yes sir.

20

NO CROSS EXAMINATION

And further deponent saith not.

E. W. BUSH, Official Court Reporter.

DEPOSITION OF JOHN W. DUNFIELD,

30 of Drummondville, Quebec, Assistant Plant Manager of the Southern Canada Power Company, a witness produced on behalf of the PLAINTIFF, who being duly sworn doth depose and say as follows:

EXAMINED BY MR. GARCEAU, K.C.,

OF COUNSEL FOR PLAINTIFF

40 Q.—You are one of the officers of the Company Defendant of the Southern Canada Power Company?

A.—Yes sir.

Q.—How long have you been with the Company?

A.—Twenty years and two months.

Q.—What is your occupation?

A.—I am Assistant Plant Manager of the Southern Canada Power Company.

Q.—The workmen at both of the power houses at Drummondville are under your direction, are they not?

A.—At the present time not directly; in 1928, yes.

JOHN W. DUNFIELD (For respondent) Examination-in-chief

Q.—When the accident happened on the 8th April 1928, what was your occupation?

A.—Operating Superintendent.

Q.—Of both plants?

A.—Yes.

10 Q.—Who were the officers under your directions at the other plant at the time?

A.—The Station Foreman's name was Kitson.

Q.—Was Mr. Rutherford one of your employees?

A.—Yes.

Q.—How numerous was the staff there at the time?

A.—There were about fifteen at the plant.

Q.—At Hemmings Falls?

A.—Yes.

20 Q.—And at the Drummondville Plant?

A.—Sam King.

Q.—How many?

A.—Eight or nine.

Q.—Have you with you the records of the working of the sluice gates, on the 7th and 8th of April, at Hemmings Falls?

A.—Yes.

Q.—Do these records also indicate the flow of water?

A.—Yes.

Q.—Hourly, or daily, or at any time of the day?

30 A.—At any time of the day.

Q.—On the 7th of April, about noon, what was the flow of the river?

A.—That would be the Saturday; at noon around fifty thousand cubic feet per second.

Q.—At what time was the biggest flow of the river on that day?

WITNESS: On that day?

40 COUNSEL: On the 7th.

A.—About 7 p.m.

Q.—What was the flow at 7 p.m.?

A.—About one hundred thousand cubic feet per second.

Q.—What was the level of the water in the basin?

WITNESS: At what time?

COUNSEL: At noon on Saturday.

JOHN W. DUNFIELD (For respondent) Examination-in-chief

A.—316.

Q.—So there were two feet of water overflowing your spillway?

A.—Yes.

10 Q.—Were the sluice gates open or shut at the time?

WITNESS: At twelve o'clock on Saturday?

COUNSEL: At or about that time.

A.—At twelve o'clock on Saturday No. 4 was wide open; No. 2 was wide open; No 3 was open twelve feet.

Q.—The third one was open twelve feet?

A.—The third one was open twelve feet.

20 Q.—And No. 1 was not open?

A.—It was closed.

Q.—What was the level of the water in the basin at seven o'clock, when you had your biggest flow?

A.—At seven o'clock it was $32\frac{1}{2}$ — 320.5.

Q.—And what gates were open?

WITNESS: At seven, o'clock?

COUNSEL: Yes.

30 A.—All the gates were open.

Q.—All the gates were fully open?

A.—Yes.

Q.—When did you close or change the position of any of the gates?

WITNESS: From when to when?

40 COUNSEL: After seven o'clock?

A.—At 7.40, No. 1 gate was closed.

Q.—What was the flow of the water at the time you closed that gate?

A.—About 55,000 cubic feet per second.

Q.—Did you give me the level of the water over the spillway at that time?

A.—At 7.40 it was 317.8.

Q.—So it was 3 feet and $\frac{8}{10}$ over the spillway?

A.—Yes.

JOHN W. DUNFIELD (*For respondent*) Examination-in-chief

- Q.—Was the power plant shut as far as the turbines were concerned?
- A.—Oh no.
- Q.—They were operating?
- A.—Yes.
- 10 Q.—How many turbines were operating?
- A.—I do not know whether I have that record here or not. I may have it, I am not sure.
- Q.—Will you look and see if you have it? There are six units?
- A.—Six units. Five of them were running at seven o'clock.
- Q.—Fully opened?
- A.—No, not necessarily.
- Q.—When you are operating six, how many feet of water do they take?
- A.—It depends on the head.
- 20 Q.—On this head that you developed, 317?
- A.—Around a thousand cubic feet a second each, about.
- Q.—So you had five running at the time?
- A.—Yes.
- Q.—Did you close any sluice gate after seven o'clock?
- A.—We did not close any more for some time thereafter. In fact, we opened at about ten minutes to nine; we partly opened No. 1 again, No. 2, No. 3 and No. 4 were wide open, and the other one was open at about four feet.
- 30 Q.—Was it because the flow of the river was increasing?
- A.—Yes.
- Q.—What was the flow of the river at that time?
- A.—The flow of the river was about 62,000 c.f.s.
- Q.—At any time during that night, did you close or open any of these sluice gates?
- A.—Yes.
- Q.—Will you tell the Court what you did with the gate during that night?
- A.—Well, during the night Nos. 2, 3 and 4 remained wide open, and No. 1, as I said before, at about ten minutes to nine, was raised five feet, I think. I think I said six, but it is actually five. It is very hard to tell on this small scale.
- 40 Q.—When it is completely opened, how much? You say about five feet when they are completely open — how much is it?
- A.—It depends on the water level at the time.
- Q.—At 317? It was at 317?
- A.—At 317 it would be wide open. That would be about eighteen feet.
- Q.—And you have four of these sluice gates?
- A.—Yes.

JOHN W. DUNFIELD (For respondent) Examination-in-chief

- Q.—How wide are each of them?
A.—Fifty feet wide.
Q.—Please continue with the operations?
A.—Then, at 9.40 that gate was opened.
Q.—Is that No. 1 gate?
10 A.—That No. 1 gate was opened ten feet, and at 9.55 it was opened up clear of the water, quite clear of the water.
Q.—Opened full?
A.—Opened full.
Q.—What was the level of the water in the tailrace then?
A.—I suppose you mean in the headrace?
Q.—Yes. in the spillway?
A.—The tailrace is at the other end of the power house.
Q.—I mean the spillway.
20 A.—At ten o'clock it was exactly 317, but it had started to rise, and in order to prevent it from rising too far the gate was open. Then, at ten twenty-five it was closed.
Q.—No. 1?
A.—No. 1 was closed, to about ten feet of opening, and it remained there until 9.20 the next morning.
Q.—And at 9.20?
A.—That was on Sunday morning.
Q.—What was the level of the water over the spillway at 9.20?
30 A.—At nine o'clock it was 316.8.
Q.—And the flow of the water?
A.—And the flow was 61,000 c.f.s.
Q.—If I understand correctly, Nos. 2, 3 and 4 were open all night?
A.—All that time.
Q.—You only worked with No. 1?
A.—With No. 1.
Q.—What did you do with the gates at 9.20? Did you work, again?
40

WITNESS: At 9.20 in the morning?

COUNSEL: Yes.

A.—At 9.20 in the morning No. 1 was open; 9.15 to 9.20 it was open sixteen feet, not quite clear of the water.

Q.—And the other three were wide open?

A.—The other three were wide open, and that remained so until three o'clock in the afternoon, at which time No. 1 was pulled right up clear of the water.

JOHN W. DUNFIELD (For respondent) Examination-in-chief

Q.—It was pulled up right clear of the water?

A.—Yes.

Q.—When it was pulled up and clear of the water, what was the level of the water over the spillway of the dam at three o'clock?

10 A.—Immediately before three o'clock — three o'clock was the time it jumped quite suddenly. It is within a minute or two, one way or the other, but just a minute or two before three o'clock it was 317.4.

Q.—Was it coincident that you raised the sluice gates, or were the sluice gates raised after or before that?

A.—I cannot tell. It is within a minute or two one way or the other. I cannot come any closer than that.

Q.—And after that?

20 A.—After that the gates remained open. No. 4 remained fully open.

Q.—What was the highest water level?

A.—The water level came up to 325.6; I am not quite sure of that. I think it was 325.6. It is rather difficult to read this, but it is as near as I can tell 325.6.

Q.—325.6 is the limit that your instrument can record?

A.—No. That is higher than the instrument actually records, but that was obtained by measuring the height of the water actually in the gate house.

Q.—So it did not go any higher than that?

30 A.—No, it did not go any higher than that. That was the peak.

Q.—It was around three o'clock, or a few minutes after three?

A.—Yes.

Q.—You said the water raised suddenly?

A.—Yes.

Q.—At three o'clock?

A.—At three o'clock, that is, on the Sunday afternoon.

40 Q.—What is the complete width of the dam, including spillway, sluice gates, and power house?

A.—I don't know I have no record. I cannot tell you.

Q.—Do you remember the length of the spillway?

A.—We have a record of the length of the spillway. I can get it.

BY MR. MARIER:

Q.—The sluice gates are 200 feet; 507 feet on the spillway?

A.—200 feet sluice gates, 507 feet on the spillway. What there is on the power house I don't remember.

JOHN W. DUNFIELD (*For respondent*) *Examination-in-chief*

BY MR. GARCEAU:

- Q.—Around 251 feet for the building?
A.—Around 250 feet. As a matter of fact, I think somebody else can give better testimony on that; four, fifty feet gates, 200 feet.
- 10 Q.—This is not the complete width of the dam? There is a retaining wall on the west side?
A.—There is a retaining wall on the west side going up the river.
- Q.—What is the length?
A.—I don't know. You can easily get it from our records. I do not carry those figures in my head.
- Q.—Will you find it out and I will call you again.
A.—I can give you that. At Drummondville end, that is
- 20 where you want it?
Q.—On the west side of the river?
A.—On the west side of the river. There are about 300 feet of earth fill followed by a natural embankment.
- Q.—That is, on the opposite side?
A.—On the opposite side, on the Wickham side; on the Wickham side there is a retaining wall of, as I said, about three hundred feet.
- Q.—A concrete wall?
A.—A concrete wall.
- 30 Q.—At what angle?
A.—Slightly upstream — not at a right angle.
Q.—Larger than a right angle?
A.—Oh yes; about 120 degrees.
- Q.—And it runs upstream for about 300 feet?
A.—It runs upstream for about 300 feet. Following that there is a natural hill about 300 feet more, and following that there is the earth fill which runs away out. The length of it is not marked here. I will just scale it off approximately. I did not expect to be asked these questions. I am rather an operating man than a construction
- 40 man — about 4200 feet. That is the earth fill so called.
Q.—Only the earth fill?
A.—Yes.
Q.—Then, there are 300 feet in that, and 300 feet concrete?
A.—Yes.
Q.—Can you tell me the distance from the power house to the east side of the river? There is an earth fill?
A.—Yes.
Q.—Or a road there?
A.—Yes.
Q.—What is the distance?

JOHN W. DUNFIELD (*For respondent*) *Examination-in-chief*

H. T. MORRISON (*For respondent*) *Examination-in-chief*

A.—That map is 100 feet to the inch. There is the power house itself.

Q.—There is a retaining wall?

10 A.—Yes, there is a retaining wall.

Q.—East of the power house?

A.—On the east end of the power house about 400 feet, followed by a gravel road of about 175 feet.

Q.—With what material is this retaining wall, east of the power house constructed?

A.—Well, part of it is all concrete. From there on it is an earth fill.

Q.—The latter part?

A.—The latter part is an earth fill.

20 Q.—Can you tell us the height of the wall, the concrete wall, on the west side from the outside ground?

A.—No, I cannot say.

Q.—Can you get us these figures?

A.—Yes, surely.

Q.—Will you kindly get them?

A.—Yes.

Q.—Will you produce this plan as exhibit No. 18?

A.—Yes.

30 is? Q.—Can you tell us what the bottom level of the sluice gates

A.—299, I think. That is subject to correction.

Q.—At what level was the bottom of the falls, or of the river before the construction of the dam? At what level are the foundations?

A.—I don't know.

Q.—Will you get me the information I have asked you for?

A.—Yes, I can get it.

40 NO CROSS EXAMINATION

And further deponent saith not.

E. W. BUSH, Official Court Reporter.

DEPOSITION OF HUGH THOMAS MORRISON,
of the city of Toronto, Ontario, Civil Engineer, a witness produced

H. T. MORRISON

(For respondent) Examination-in-chief and Cross-Examination

on behalf of the PLAINTIFF, who being duly sworn doth depose and say as follows:

10 EXAMINED BY MR. GARCEAU, K.C.,
OF COUNSEL FOR PLAINTIFF

Q.—You are a Civil Engineer, Mr. Morrison?

A.—Yes sir.

Q.—Will you take communication of this plan, which I will ask you to produce as exhibit 19, and say if you prepared it?

A.—Yes.

Q.—Did you make a survey of the ground?

20 A.—I made a survey of the river, and made cross sections of the river. My lines and the original shore line originally was put on from the Southern Canada Power Company's plan.

Q.—Did you take information from the plans produced as No. 17?

A.—Not from that plan, but one filed, when they looked at our plan. It is very similar. It is a copy.

Q.—This one is a copy?

A.—This one is a copy.

30 CROSS EXAMINED BY MR. MARIER, K.C.,
OF COUNSEL FOR DEFENDANT

Q.—Will you indicate the dotted line marked "Original shore line"? That is not from your survey.

A.—Not from my survey.

Q.—It is compiled from the plan of the Southern Canada Power Company?

A.—Yes.

40 Q.—You indicate on that plan, section D.D.?

A.—Yes, sir.

Q.—Is it a survey made by yourself personally?

A.—Yes.

Q.—Did you take soundings in the river?

A.—Yes.

Q.—But as to the elevation of the water before the construction of the dam?

A.—That was taken from the Quebec Streams Commission profile of the river.

H. T. MORRISON (For respondent) Cross Examination

Q.—As to the islands which you indicate on that plan right at the place where you put the lines B.B., from what plan did you take that?

10 A.—Any that are dotted are taken from the Southern Canada Power Company's plan. Any that are in full lines are ones that are showing.

Q.—Did you take soundings everywhere for the sections marked A.A., B.B., etc.?

A.—At each of those sections soundings were taken.

Q.—What is the distance between each sounding that you took?

A.—They vary. Sometimes it would be 100 feet, sometimes 200 feet, sometimes only 50 feet.

20 Q.—Where did you take the datum you employed for your work?

A.—I took the datum from the wing wall of the dam at the Hemmings Falls penstock.

Q.—What was the elevation marked on that?

A.—324.

Q.—Is that datum marked on the wall 324?

A.—No. That is the elevation I take for the wall, as I understood that was the elevation it was built to.

Q.—You understood it was the elevation?

A.—On the top of the wing wall, 324.

30 Q.—Who told you the elevation of that wing wall was 324?

A.—I took it off the Southern Canada Power Company's plans.

Q.—At what date did you take that elevation of 324?

A.—When I was making the surveys in September and October.

Q.—What was the date you began your survey?

A.—I think sometime in the latter part of September.

Q.—This year?

40 A.—Yes.

Q.—1932?

A.—Yes.

Q.—Have you a copy of that plan?

A.—A spare copy?

Q.—Of the blue print?

A.—I think I have another one?

Q.—Can you supply one?

A.—Yes, I think so.

H. T. MORRISSON (For respondent) Cross Examination
JOHN W. DUNFIELD (For respondent) Examination-in-chief
BY MR. GARCEAU:

10 Q.—Do you know officially what the datum at the top of the retaining wall on the west side is?

A.—No.

Q.—Who, in the Company, has it?

A.—We can get it all right, but I have not got it here. I expect you have them in that plan, although I am not sure. That is the only one we had here.

Q.—Will you please look for it and let me know if you find it, and I will call you again?

A.—Yes.

20 And further for the present deponent saith not.

E. W. BUSH, Official Court Reporter.

DEPOSITION OF JOHN W. DUNFIELD,

30 a witness already examined, now recalled on behalf of the PLAINTIFF, who being duly sworn doth depose and say as follows:

EXAMINED BY MR. GARCEAU, K.C.,

OF COUNSEL FOR PLAINTIFF

Q.—What is the height of the dam from the top of the spill-way to the bottom of the bed of the river?

A.—That depends where you ask. The bed of the river is a very variable thing.

40 Q.—Take it at the lowest place?

A.—I am trying to find it. It does not happen to be marked on the plan.

Q.—I will put my question in another way. What is the height of the fall by reason of the fall of the water on account of your dam: how much is your headrace?

A.—Oh, the head?

MR. MARIER: Do you mean the water head?

MR. GARCEAU: The water head.

JOHN W. DUNFIELD (For respondent) Examination-in-chief

WITNESS: Around 48 feet.

BY MR. GARCEAU:

10 Q.—What is the height of the concrete from the lowest part of the bottom of the river to the head of the spillway?

A.—I don't know.

Q.—Well, find it?

A.—I have not got it.

Q.—You must have the plan. You built that plant?

A.—I did not build it. I am not a construction man. You may ask somebody else.

Q.—We want to have that. Get it from the Company?

A.—I can get it, but not from this plan. The other information you asked for was, the height of the wing wall from the 20 ground.

Q.—The height of the wing wall from the ground?

A.—The wing wall, the ground at the start of the wing wall is about 305 feet above sea level. The top of the wing wall is 324, so it is about nineteen feet at the highest, and it tapers off as it runs in shore.

Q.—This is the height outside the bed of the river?

A.—Yes.

Q.—As to the bed of the river, you cannot say?

A.—That is not shown on this plan.

30 Q.—You say the height of the retaining wall pertaining to the spillway is 324. Is it still 324, or was it 324 in 1928?

A.—So far as I know at that end it still is 324.

Q.—This is the concrete end?

A.—Yes.

Q.—It is still 324?

A.—Yes.

Q.—Further on you have raised the earth wall four feet, have you not?

A.—Just about 3.27.

40 Q.—You will furnish us with the information we have asked for?

A.—If I can.

Q.—Get the proper officer from your Company?

A.—I can do that, but I don't know whether I can get it myself.

Q.—Get the proper officer?

A.—Correct.

And further for the present deponent saith not.

E. W. BUSH, Official Court Reporter.

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Examen-en-chef

Le vingt-neuvième jour de novembre mil neuf cent trente-deux,

A comparu :

10

ALEXANDRE MERCURE,

témoin produit de la part de la demanderesse,

Lequel, après serment prêté sur les Saints Evangiles, dépose et dit :

INTERROGE PAR Me GARCEAU, c.r.,

20

AVOÇAT DU DEMANDEUR :

Q.—Combien y a-t-il de temps que vous demeurez à Drummondville?

R.—Quarante-sept ans et quelques mois.

Q.—Demeurez-vous sur la rivière?

R.—Oui, sur la rivière St-François.

Q.—A quelle distance de la chute Hemmings à peu près?

R.—A peu près deux milles et un mille de l'autre chute, la chute en bas.

30 Q.—Un mille plus haut que la chute en bas et deux milles plus bas que la chute en haut?

R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous bien la rivière St-François?

R.—Oui, pas mal.

Q.—Quelle a été votre occupation depuis quarante ans jusqu'à mil neuf cent vingt-huit (1928) ou mil neuf cent vingt-sept (1927)?

R.—Je me suis toujours occupé du flottage des billots du moulin à scie, et j'ai toujours eu affaires à la rivière, tous les étés.

40

Q.—Et des fois au printemps de bonne heure?

R.—Ah oui. L'hiver même.

Q.—Quand arrivant le temps de la "drive", vous aviez affaires?

R.—Oui, j'avais affaires.

Q.—En mil neuf cent vingt-huit (1928), quand la crue des eaux, quand la débâcle du printemps, a-t-elle commencé à vous intéresser?

R.—Peut-être à peu près sept ou huit jours avant que la glace parte, mais particulièrement la veille du départ des glaces d'en haut.

Q.—Le samedi soir?

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Examen-en-chef

- R.—Oui.
Q.—Le sept (7)?
R.—Ou, le sept (7) avril.
Q.—Racontez donc à la Cour les divers phénomènes que vous avez constatés?
10 R.—Je suis parti avec un de mes amis, Adélarde Cusson, j'ai dit: "On va aller voir..."
Q.—Quand était-ce, cela?
R.—Le sept (7).
Q.—A quelle heure?
R.—A peu près vers midi, une heure.
Q.—Le samedi?
R.—Oui, le samedi. Nous sommes partis, Adélarde Cusson et moi, nous avons suivi la rivière en montant, avec l'intention de se rendre jusque chez Dauphinais. Nous nous sommes rendus chez
20 Dauphinais.
Q.—Vous vous êtes rendus sur la rivière, chez Dauphinais?
R.—Sur le chemin de la rivière, sur le chemin au bord de la rivière. On s'est rendu jusque chez Dauphinais. Et de la chute Hemmings jusque chez Dauphinais la glace était comme en hiver.
Q.—La glace, à partir de la chute Hemmings, à partir du barrage, aller jusque chez Dauphinais, était comme en hiver?
R.—Oui.
Q.—Comment pouvez-vous dire cela?
30 R.—J'ai fait la remarque à monsieur Cusson. J'ai dit: "On aurait pu aussi bien monter sur la glace."
Q.—Comment était-elle, la glace?
R.—Elle était encore blanche, sur le dessus il y avait encore de la neige dessus.
Q.—Etait-elle brisée?
R.—Elle était solide sur la rivière. La rivière était complètement prise d'une glace solide. Toute sa largeur, toute sa longueur, partant de la chute Hemmings aller jusqu'au pied de la "jam" chez Dauphinais, de la glace solide.
40 Q.—Quand vous dites à partir de la chute Hemmings voulez-vous parler à partir de la chaussée?
R.—Oui.
Q.—Vous avez monté la rivière jusqu'où?
R.—A peu près cinq ou six milles de la "dam".
Q.—Dauphinais, à quelle distance se trouve-t-il à peu près de la chaussée?
R.—A peu près cinq à six milles.
Q.—Maintenant, est-ce que la chaussée refoule l'eau jusqu'à cet endroit ou plus haut que cela?

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Examen-en-chef

R.—Oui, jusqu'au rapide chez Dauphinois. La chaussée refoule l'eau jusque là.

Q.—Le rapide Dauphinois est à une distance de combien de la chaussée?

R.—Cinq ou six milles.

10 Q.—Tantôt vous avez parlé jusqu'à l'embâcle qu'il y avait chez Dauphinois?

R.—Oui.

Q.—C'était formé jusque vis-à-vis quel lot?

R.—De l'autre côté de la rivière, c'était à peu près vis-à-vis les lots vingt-deux (22) et vingt-trois (23) ; de ce côté-ci de la rivière, ça se trouvait à peu près le quatorze (14) ou le treize (13).

Q.—De ce côté-ci?

R.—Oui.

20 Q.—Maintenant, dans la rivière, est-ce qu'il y avait quelque chose?

R.—Là, justement au rapide, il y avait une chute d'eau.

Q.—Quel rapide?

R.—Au rapide Dauphinois. Il y avait comme une chute d'eau dans la rivière. Il y avait une hauteur en arrière et l'eau déversait comme une chute.

Q.—Que vous avez vue le samedi?

R.—Oui. Et l'eau baissait en arrière de la maison Dauphinois et un peu en avant de la maison Dauphinois.

30 Q.—Maintenant, cette hauteur que vous qualifiez de chute, c'était composé de quoi?

R.—De glace accumulée.

Q.—Amoncelée?

R.—Oui.

Q.—A quelle hauteur à peu près ça vous paraissait-il cela?

R.—Cela me paraissait être à vingt (20) ou vingt-cinq (25) pieds de haut. Maintenant, c'est difficile à juger de cette manière-là, mais il y avait une chute qui déversait.

Q.—Sur quoi s'appuyaient ces glaces-là?

40 R.—Elles s'appuyaient sur le "frazil" qu'il y avait dans la rivière. C'était de la glace accumulée là pendant longtemps avant je suppose. Je savais qu'il y avait du "frazil" d'accumulé là et quand l'eau a monté ça s'est élevé en arrière sans déranger jusque-là la glace d'en bas.

Q.—Ca n'avait pas poussé pour briser la glace de la rivière?

R.—Au pied.

Q.—Il y avait une base de glace unie de combien de milles à peu près?

R.—S'il y a six milles, c'était cinq milles.

Q.—Maintenant, qu'est-ce que vous avez constaté?

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Examen-en-chef

R.—De là, j'ai dit à mon homme : "On va aller voir au camp de Racette et au camp de Cadieux."

Q.—C'est plus haut sur la rivière?

R.—Oui. Il fallait laisser le chemin pour aller à ce camp-là?

Q.—Pourquoi laissiez-vous le chemin?

10 R.—Parce que le camp était plus près de la rivière.

Q.—Pourquoi ne continuiez-vous pas par le chemin?

R.—On ne se serait pas rendu là.

Q.—Qu'est-ce qui vous empêchait?

R.—Il n'y avait rien qui nous empêchait dans ce temps-là. On est descendu, là on est allé voir au camp Cadieux. On a constaté que l'eau était à un pied en dessous de la galerie et que l'eau avait monté quelque temps avant, par la marque de l'eau, une couple de pieds plus haut, que c'était passé par-dessus la galerie.

20 Q.—D'après ce que vous connaissez, quelle hauteur était-ce cela, par-dessus le niveau ordinaire de l'eau?

R.—Cela devait être à vingt-cinq (25) ou trente (30) pieds plus haut que l'eau ordinaire.

Q.—Plus haut que le niveau ordinaire de la rivière?

R.—Oui. D'abord, j'ai dit : "On va se rendre au camp Généreux." On a retourné la voiture. On était rendu... Avant d'arriver là, il y a une coulée et il y a un pont sur le chemin public; le pont était parti et il y avait beaucoup d'eau dans la coulée. On a constaté qu'on ne pourrait pas y aller. On a été au camp Demontigny, qui était une couple d'arpents en-deça du camp Généreux. J'ai constaté, — toujours sur le bord de la rivière, — j'ai constaté l'accumulation de la glace. En regardant en montant la rivière on peut voir à un mille et en descendant, à peu près autant. C'était une accumulation de glace tassée, pilée. On ne voyait pas d'eau du tout. C'était un amoncellement de glace considérable.

30 Q.—C'était à quelle hauteur par-dessus le niveau ordinaire de l'eau, cela, à peu près?

R.—Vingt (20) à vingt-cinq (25) pieds. Peut-être trente (30) pieds.

40 Q.—C'était plus haut, cela?

R.—Cela c'était chez Demontigny.

Q.—C'est plus haut que l'eau dont vous avez parlé tantôt, plus haut sur la rivière?

R.—Oui. Cinq minutes après j'ai constaté un mouvement dans cette masse de glace-là au milieu de la rivière. J'ai dit à Cusson : "La dam" est après se briser en bas."

Q.—La "dam" ou la "jam"?

R.—Chez Dauphinois. "Elle doit céder, parce qu'il passe de l'eau, la glace descend." Cusson a dit : "Je vais aller voir." J'ai dit : "Moi, je reste ici tant que la glace n'arrêtera pas. Elle va probable-

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Examen-en-chef

ment arrêter, elle va se “rejammer”... Cusson est allé là-bas. Il est revenu une demi-heure après. Il a dit: “On n'est pas capable de s'en retourner, il y a six pieds d'eau sur le chemin.”

Q.—C'était du côté ouest de la rivière?

10 R.—Oui. On a attendu une secousse et la glace a arrêté. J'ai dit à Cusson: “Allons-nous-en, on va peut-être pouvoir passer, c'est arrêté. L'eau va repasser en bas de la “dam”... C'est ce qui est arrivé. On est revenu et là j'ai constaté qu'en effet l'eau était montée six pieds au moins sur le chemin et ensuite sur la bâtisse de Dauphinais, que j'avais vue en remontant. — J'ai constaté qu'elle était montée très haut, même peut-être aux deux-tiers des châssis. Et il restait dans le chemin de la glace accumulée. L'eau s'était retirée. Il y avait encore un peu d'eau. On a passé. Il pouvait être quatre heures de l'après-midi dans ce temps-là. Quand on a été passé cette place-là, j'ai dit à Cusson: “On n'a rien à faire, probablement que cela va
20 résister encore.”

Q.—Qu'est-ce qui devait résister?

R.—Je pensais que ça allait résister encore.

Q.—Qu'est-ce qui devait résister encore?

R.—La glace, arrêtée, comme “jammée”.

Q.—“Jammée” où?

R.—Chez Dauphinais, au rapide.

Q.—En bas des rapides?

R.—Oui. Dans le rapide.

30 Q.—En bas du rapide actuel?

R.—Oui. Ca passait en bas de cela, en montant.

Q.—Je comprends que la chaussée, en créant le bassin, avait noyé une partie du rapide Dauphinais?

R.—Oui.

Q.—Alors, c'était dans le bassin?

R.—Oui.

Q.—Etiez-vous allé là dans l'hiver, à cet endroit-là, chez Dauphinais?

40 R.—Je ne me rappelle pas si j'étais allé chez Dauphinais, mais j'étais allé par l'autre côté de la rivière, dans tous les cas. J'avais vu que la “jam” se faisait dans la rivière.

Q.—Comment pouviez-vous constater qu'une “jam” se faisait dans la rivière?

R.—Parce que la glace était soulevée à certains endroits et je constatais que c'était “packté” en-dessous, puisque la glace relevait à des parties et elle restait basse à des parties.

Q.—Pourquoi la glace se soulève-t-elle comme cela par parties?

R.—Parce que d'autre glace ou du “frazil” s'accumule en-dessous.

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Examen-en-chef

- Q.—Elle arrive d'en haut et s'accumule en-dessous?
R.—Et elle se "packte" jusqu'au fond de la rivière.
Q.—Est-ce que cela fait une couche de glace solide?
R.—Entremêlée, mais c'est solide jusqu'au fond.
Q.—Avez-vous un point de repère pour nous dire où c'était?
10 R.—Au rapide. Plus bas que le rapide un peu et plus haut que le rapide.
Q.—L'île Ronde, l'île 71...
R.—C'était à peu près dans le milieu. L'île est comprise pas mal dans le rapide. Jusqu'à un certain point, l'île est à cet endroit-là.
Q.—L'île n'est plus dans le rapide?
R.—Non.
Q.—Là où était le rapide d'autrefois?
20 R.—Oui. Mais le rapide monte encore, c'est plus haut que cela.
Q.—Maintenant, vous êtes parti vers quatre heures?
R.—A peu près vers quatre heures.
Q.—A quel endroit avez-vous pu retourner sur la rivière?
R.—On a passé par le même chemin, on a suivi la rivière.
Q.—Par le même chemin?
R.—Oui, par le même chemin.
Q.—Dans quel état était la glace en bas, chez Dauphinais?
R.—Absolument comme quand j'étais monté avec Cusson dans
30 l'après-midi.
Q.—A quatre heures encore la glace du bassin était solide?
R.—Absolument. Elle était baissée un peu. La "jam" que j'avais constatée en arrivant s'était un peu déplacée en labourant, mais elle était arrêtée encore là.
Q.—Elle était descendue de combien à peu près, d'après ce que vous avez pu voir?
R.—Elle avait pu descendre peut-être deux ou trois arpents.
Q.—Pas plus que cela?
R.—Je ne pense pas.
40 Q.—Elle était arrêtée?
R.—Oui.
Q.—Par quoi avait-elle été arrêtée?
R.—Parce que la glace d'en avant la retenait.
Q.—Parce que la glace du bassin était solide encore?
R.—Oui.
Q.—Maintenant, vous vous êtes rendu chez vous?
R.—Là, on est arrivé.
Q.—Vous avez fait une réflexion à votre associé, monsieur
Cusson?
R.—Oui.

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Examen-en-chef

Q.—Qu'est-ce que vous lui avez dit?

R.—En descendant j'ai dit: "Ce n'est pas possible, la glace n'est pas capable de passer au travers de ce lac-là, ça n'a pas de bon sens."

Q.—La glace qu'il y avait-là?

10 R.—Oui. Je comprenais qu'il n'y avait pas moyen que l'eau force assez pour se faire un chemin à travers cette masse de glace-là durant cinq milles de long.

A tout événement, on s'en est revenu ensemble chez moi à peu près vers cinq ou six heures. Et quelque temps après on vient me dire qu'au moulin qui est vis-à-vis ma propriété l'eau était après monter.

Q.—Que l'eau dans la rivière montait?

R.—Oui.

Q.—Vers sept heures le samedi soir, cela?

20 R.—Oui. J'ai dit de suite: "C'est parce qu'il se fait un travail en haut." Et le travail qui se faisait en haut, il fallait qu'il parte de chez Dauphinois, parce que l'autre partie de la rivière était trop solide, ça ne pouvait pas partir de là. Dans tous les cas, j'ai dit à mon homme, Cusson, et à deux ou trois autres: "On va aller voir à la chute Hemmings ce qui se passe." Et on est parti, je suppose, vers huit heures, sept heures et demie ou huit heures, le samedi soir, et on s'est rendu à la chute Hemmings. Je suis monté sur le rempart.

Q.—Vous êtes monté sur le rempart en ciment?

30 R.—En terre et ciment. Pas la première partie du rempart, l'autre, où il y a une élévation pour monter.

Cusson, avec la voiture, a dit: "Je vais suivre le chemin, le grand chemin." J'ai dit: "Moi, je vais marcher par-dessus le rempart, on va voir ce que l'on peut constater."

Malgré qu'il faisait noir, une certaine noirceur, — et le temps était brumeux, il y avait beaucoup de brume, on voyait difficilement, — en montant sur le rempart de suite j'aperçois la glace accotée sur le rempart, appuyée sur le rempart.

Q.—Sur la chaussée?

40 R.—Oui. J'ai crié à Cusson "le bassin a remué, la glace s'est accotée, est après se casser sur le rempart." Cusson de me répondre: "Je suis dans la glace et dans l'eau, moi, ici." Il était dans le chemin.

Q.—Elle avait passé par-dessus?

R.—Elle avait passé par-dessus le rempart ou au bout du rempart et elle s'en venait dans le chemin. J'ai dit: "Retournez parce que vous allez peut-être vous faire prendre là." Il est revenu et je crois qu'il est monté sur le rempart. Je ne me rappelle pas bien. Dans tous les cas, moi j'avais constaté que la glace s'était appuyée sur le rempart.

Q.—Est-ce qu'elle avait réellement forcé?

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Examen-en-chef

R.—Elle avait forcé, parce qu'elle s'était accotée, cassée, et elle était remontée à peu près à un endroit à peu près quatre pieds par-dessus le rempart.

Q.—Ce que vous appelez le rempart, c'est la chaussée latérale?

10 R.—Oui.

Q.—C'est le mûr en ciment dont parle monsieur Dunfield.

R.—Je n'ai pas entendu, je n'ai pas pu comprendre, je suis un peu sourd. Mais c'est sur le rempart qu'a construit la compagnie pour tenir l'eau.

Q.—C'est tout près du déversoir?

R.—C'est près du déversoir.

Q.—Maintenant, vous êtes revenu chez vous?

R.—Oui, je suis revenu chez moi.

20 Q.—Vous êtes-vous occupé de la débâcle encore le lendemain?

R.—Oui. Voici: Le lendemain j'avais projeté avec Cusson de remonter et le lendemain monsieur Ringuet m'a dit: "Monsieur Ouimet, ou j'ai téléphoné ou il m'a téléphoné, qu'il voudrait assister." J'ai dit: "S'il veut assister, c'est le temps je pense." Il dit: "Il va arriver par le train de midi ou une heure le dimanche midi, attendez-le donc." J'étais bien impatient de monter mais je l'ai attendu. On est monté, Cusson, monsieur Ouimet, et un autre, mon gendre, qui était avec moi, et mon fils. On est parti avec un "span" de chevaux et on s'est rendu à la chute Hemmings.

30

PAR Me PERRAULT, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

Q.—A la chaussée?

R.—Oui.

PAR LA COUR:

40 Q.—A quelle heure, cela?

R.—On est parti à peu près vers une heure et demie de chez moi. On a pris presque une demi-heure, — un quart d'heure, vingt minute, toujours, — pour se rendre à la chaussée.

PAR Me GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

Q.—Alors, qu'est-ce qui est arrivé?

R.—Entre deux heures et demie et trois heures, on était ren-

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Examen-en-chef

du là-bas. Quand on est arrivé là je suis monté de suite sur le rempart, et j'ai constaté...

Q.—Vous avez monté sur la chaussée?

10 R.—Oui, sur le rempart, et j'ai constaté l'immensité de la glace qu'il y avait d'accumulée et de tassée dans tout le bassin et rendue sur les terres de Dionne, jusqu'au bois qui était en dehors complètement de la chaussée, qu'elle avait couvert le terrain.

J'ai continué avec mes associés sur le rempart et rendu au bout du rempart on a monté sur la glace, sur des glaçons.

Q.—Il y avait de glaçons au-dessus du rempart?

R.—Il y avait des masses de glace.

Q.—Qui était rendue sur le rempart?

R.—L'autre bout des remparts est plus bas et c'était dépassé le rempart de plusieurs centaines de pieds.

Q.—Sur le rempart, y avait-il de la glace?

20 R.—Sur le bout du rempart il y en avait, puisqu'il finit à rien. Il finit à rien avec le terrain.

Q.—Je vous demande s'il y avait de la glace de pilée?

R.—Non. Elle était passée par-dessus le rempart, au bout du rempart, et pilée dans le chemin jusqu'au bois. Et la rivière se trouvait pareille. Apparemment, cela avait le même effet pour la rivière. Et on est monté sur cette glace-là. On pouvait marcher sans débarquer de la glace. Elle avait à des places sept à huit pieds d'épais, on pouvait marcher sans débarquer.

Q.—D'un morceau à l'autre?

30 R.—Oui.

Q.—Cela, ce n'était pas au-dessus de la rivière, c'était sur la terre ferme?

R.—Oui, c'était sur la terre ferme. Après avoir visité, j'avais fait la réflexion, — on était parti pour se rendre chez Dauphinais, mais c'était une impossibilité, le chemin était complètement obstrué, — j'ai dit à mes associés: "J'ai envie de continuer par du long du bois et je vais me rendre chez Ernest Labonté.

40 Par ici ce n'était pas loin tandis que faire le tour c'était une quinzaine de milles. Ils ont dit: "Non". C'était un peu en badinant aussi que je l'avais dit. Ca avait l'air impossible. Là, on est revenu et on a rencontré un monsieur Dionne qui s'en venait à pied dans le chemin. Et plus loin, quand on est arrivé à la "dam", le déversoir qui déverse là, il y avait une quantité énorme d'eau qui déversait là, on a retourné pour venir prendre le chemin de l'Avenir, pour se rendre chez Dauphinais.

Q.—Dans quel état était la glace du bassin?

R.—Complètement rempli de glace pilée à des hauteurs considérables à des places. C'était "packté".

Q.—Où cela s'étendait-il?

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Examen-en-chef

- R.—A partir de la “dam” jusqu’ici. On voyait à peine la maison de Labonté.
- Q.—A quelle distance?
- R.—A un mille et demi, je pense bien.
- 10 Q.—Qu’est-ce qui empêchait dans le temps cette masse de glace de partir?
- R.—C’était retenu par la “dam”.
- Q.—Par la chaussée?
- R.—Oui.
- Q.—A Hemmings Falls?
- R.—Oui, absolument.
- Q.—Est-ce que vous voyiez la bâtisse du pouvoir?
- R.—Oui.
- 20 Q.—La glace, par rapport à la bâtisse du pouvoir comment était-elle?
- R.—Elle était en arrière de la bâtisse du pouvoir. C’était plein de glace en arrière de la bâtisse du pouvoir.
- Q.—A quelle hauteur à peu près?
- R.—C’était toujours au-dessus des remparts de béton. Il y a une partie en béton qui est toujours au-dessus de l’eau généralement; c’était au moins à cette hauteur-là et même plus qu’à cette hauteur-là.
- Q.—Maintenant, votre rayon visuel, quand vous étiez sur la chaussée latérale, jusqu’où pouvait-il s’étendre par en haut?
- 30 R.—Je pouvais voir jusque chez Alfred Labonté.
- Q.—Qu’est-ce qui vous empêchait de voir la maison?
- R.—C’était par la hauteur des champs de glace.
- Q.—C’étaient les glaces amoncelées?
- R.—Oui. Peut-être que sur le rempart de la “dam” qu’on était un petit peu plus bas que le lit de la rivière plus loin, je ne le sais pas, mais dans tous les cas on voyait les arbres chez Labonté et on ne pouvait presque pas voir la maison si on la voyait. On voyait toujours la maison parce que je connaissais l’endroit.
- Q.—Maintenant, vous êtes allés chez Dauphinois?
- 40 R.—Oui.
- Q.—Qu’est-ce que vous avez fait ensuite?
- R.—On est parti, on a rencontré, en laissant la “dam” Hemmings pour aller prendre le chemin de l’Avenir, on a rencontré les ingénieurs de la Southern Canada Power Company. J’ai dit à mes associés: “Ils vont faire comme nous autres, ils ne pourront pas passer. Ils doivent venir pour surveiller la rivière, pour monter sur la rivière; ils vont faire comme nous autres, ils vont être obligés de retourner.”
- On a continué et là on a pris le chemin de l’Avenir et on est monté jusqu’à St-Nicéphore, il y a une route qui descend à la ri-

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Examen-en-chef

vière, par laquelle on rejoint la rivière pour monter sur le chemin jusque chez Dauphinois.

Q.—Vous n'êtes pas allés chez Labonté le dimanche après-midi?

10 R.—Là, je ne sais pas si c'est avant ou après. Il se peut qu'on soit allé chez Labonté pour commencer et qu'ensuite on se soit rendu chez Dauphinois. Mais je crois qu'on est allé chez Dauphinois. Et après avoir constaté le dégât...

PAR Me PERRAULT, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

Q.—Qu'est-ce que vous avez constaté chez Dauphinois?

20 R.—Que beaucoup de glace était partie, mais il en restait encore des quantités énormes.

PAR Me GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

Q.—Avez-vous pu constater la hauteur de l'eau qui était montée chez Dauphinois?

R.—Oui.

30 Q.—Avez-vous vu des marques?

R.—Oui. Elle était montée à la couverture de la maison, on le voyait.

Q.—Vous voyiez la marque à la couverture de la maison?

R.—Oui.

Q.—Est-ce que le dimanche l'eau est montée plus haut que le samedi, chez Dauphinois, plus haut que celle que vous avez vue?

R.—Je crois qu'elle est montée un peu plus haut.

Q.—Un peu plus haut?

R.—Oui.

40 Q.—A présent, qu'est-ce qui est arrivé, est-ce qu'il y a eu des dégâts chez Dauphinois?

R.—Je crois que les cuisines, les "sheds", les remises de la bâtisse étaient renversées.

Q.—De Labonté ou de Dauphinois?

R.—Chez Dauphinois.

Q.—De là, où êtes-vous allés?

R.—On est descendu pour se rendre chez Ernest Labonté en suivant la rivière et avant d'arriver chez lui on a été obligé de laisser nos chevaux parce qu'on ne pouvait pas passer dans le chemin. Nous autres on a passé en s'aidant avec des perches de clôtures ou des mor-

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Examen-en-chef

ceaux de bois pour se tenir sur la glace, pour arriver chez Labonté, là où il y avait un coteau, une élévation de terrain. Quand on est arrivé là, Ernest Labonté était là et monsieur Roy. Cinq ou six personnes étaient là. C'est là qu'Ernest Labonté m'a dit: "L'eau a monté haut et elle a baissé tout d'un coup d'une dizaine de pieds."

10 Q.—C'est Labonté qui vous a dit cela?
R.—Oui.

Me MARIER, c.r., avocat de la défenderesse, s'oppose à cette preuve comme illégale, parce que c'est une preuve de oui-dire.

Q.—Vous ne l'avez pas vu?

R.—Non.

Q.—Qu'est-ce que vous avez vu?

20 R.—J'ai constaté que les bâtiments étaient à terre.

Q.—Avez-vous constaté à quelle hauteur l'eau était montée chez Labonté?

R.—Oui, à quatre pieds, je crois, si je me rappelle bien dans la maison.

Q.—Est-ce que la maison de Labonté est sur une hauteur?

R.—C'est la plus haute des bâtisses qu'il y avait là.

Q.—Est-ce qu'il y a eu des dommages chez Labonté?

R.—Les bâtiments étaient tout "égrainés".

Q.—Ils étaient enlevés?

30 R.—Ils étaient dans la glace.

Q.—Dans vos pérégrinations cette journée-là, avez-vous été à même de voir des morceaux de glace d'une épaisseur plus qu'ordinaire sur les bords de la rivière après?

R.—C'était de la glace très épaisse et il y en avait qui était superposée l'une sur l'autre. Cela formait des blocs.

Q.—Vous n'avez pas vu des morceaux ou des blocs considérables en allant chez Labonté, des blocs qui vous ont surpris?

40 R.—J'ai été surpris du tout, parce que c'était une abondance de glace.

Q.—Y avait-il des morceaux de glace d'une épaisseur remarquable?

R.—Elle était très épaisse, c'était comme de la glace d'hiver.

Q.—Avez-vous rencontré des morceaux de glace avec du "frazil"?

Me MARIER, c.r., avocat de la défenderesse, s'oppose à la forme de la question parce qu'elle est suggestive.

R.—J'ai vu de la glace pilée sur le terrain.

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Examen-en-chef

Q.—Quand vous avez descendu de chez Labonté avez-vous repassé par la chaussée?

R.—Non, on ne pouvait pas, il a fallu remonter.

Q.—Le chemin était coupé?

10 R.—Bien oui. C'est là qu'était la glace. Le chemin était disparu partant de chez Labonté à venir jusqu'à la chaussée Hemmings. Peut-être qu'il restait des bouts mais il n'y avait pas de chemin.

Q.—Qu'est-ce que vous voulez dire?

R.—C'était couvert de glace.

Q.—Quelle distance y avait-il jusqu'à la chaussée?

R.—De chez Alfred Labonté à la chaussée, un mille et demi, je suppose.

Q.—De combien était-il éloigné de la rivière, le chemin?

20 LE TEMOIN: En partant de chez Labonté?

L'AVOCAT: Oui.

R.—A l'ancien lit de la rivière, il y a des places qui étaient très loin. L'ancien lit devait être à une dizaine d'arpents, huit à neuf arpents.

Q.—Mais du bassin, combien était-il loin, le chemin de la rivière?

30 R.—A des places il y avait à peu près trois arpents, je suppose.

Q.—Et à d'autres places?

R.—Il devait y avoir quatre ou cinq arpents à certains endroits pour arriver au rempart.

Q.—Vous connaissez bien le bassin fait par la chaussée Hemmings?

R.—Oui.

Q.—Quelle est la largeur de ce bassin-là, un peu en amont de la chaussée?

R.—A une place il a presque un mille de largeur.

40 Q.—A peu près à un demi-mille de la chaussée, de combien est-il large à peu près?

R.—Cela dépend à peu près comment on le prend, mais il a certainement vingt (20) arpents.

Q.—De largeur?

R.—Oui.

Q.—Et en arrivant à la chaussée?

R.—Il se rétrécit au déversoir.

Q.—De la distance qui a été mentionnée tantôt?

R.—Oui.

Q.—Tout cet amas de glace-là qui était dans la chaussée pen-

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Examen-en-chef

dant que vous étiez là, est-ce qu'elle a travaillé cette glace-là, pendant que vous avez été là, le dimanche après-midi?

R.—C'est-à-dire qu'on voyait au milieu la glace remuer un peu, moutonneuse, au milieu de la rivière. Et à part cela, cela ne semblait pas remuer.

10 Q.—Ni à la chaussée?

R.—Non.

Q.—Ni nulle part?

R.—Nulle part. C'était complètement arrêté, arrêté solide. Seulement qu'au loin, quand elle était sur le rempart, peut-être à un mille.

Q.—En amont de la rivière?

R.—Oui. J'ai vu remuer la glace et l'eau.

20 Q.—En amont?

R.—Oui. J'ai vu cela seulement dans cette partie-là que cela remuait. Tout le bassin à part cela était complètement arrêté, parce que la glace était pilée et s'était bloquée. A partir de la "dam" en montant tout ce que l'on pouvait voir de glace était arrêté. Ca me paraissait arrêté.

Q.—Quelle sorte de glace était-ce?

R.—De la glace cassée, de la glace pilée et tassée. Je parle du dimanche après-midi, là. Quand la glace s'est rendue dans le bassin de la "dam" et qu'elle s'est "jammée" dans le bassin de la

30 "dam", c'est là que je dis que toute la glace était arrêtée.

Q.—Elle était arrêtée sur quoi?

R.—Sur les remparts de la "dam". Elle était retenue par la "dam" et ses remparts.

Q.—Maintenant, monsieur Mercure, vous avez eu connaissance de l'état de la rivière avant la construction de la chaussée?

R.—Oui.

Q.—Vous avez bien connu les remparts Hemming?

R.—Oui. J'ai fait beaucoup de flottage de billots dedans.

40 Avec misère, des fois.

Q.—Avant la construction de la chaussée aux chutes Hemming, savez-vous quelle glace se formait sur les rapides ou si elle s'en venait jusqu'en montant chez Dauphinois?

R.—Partant de la chute Hemming aller jusqu'à peu près chez Labonté, là où la rivière rétrécit, il ne se formait pas beaucoup de glace. Des hivers, il ne s'en formait pas, d'autres hivers, il s'en formait un peu. Mais ce n'était pas solide. Voyez-vous, de la chute Hemming aller chez Labonté, en de ça même, il y avait trente (30) à quarante (40) pieds de descente, c'était rapide.

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Examen-en-chef

PAR Me PERRAULT, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

Q.—De différence de niveau?

10 R.—Oui. Et sur cette descente-là, d'à peu près un mille et demi, il s'en venait un peu de platine et l'eau des fois restait là et cela gelait. Il se faisait de la glace là-dessus. Mais le plus souvent le rapide était toujours ouvert.

PAR Me GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

20 Q.—Vous savez qu'il se faisait des traverses de glace sur la rivière?

R.—Oui.

Q.—Est-ce que vous avez eu connaissance que jamais il s'est fait une traverse là?

R.—Non, jamais. Partant de la tête du rapide aller à la "dam" il ne s'est jamais fait de chemin. Pas à ma connaissance.

Q.—En haut de cela?

R.—En haut de cela, il s'est fait des fois des chemins. Chez monsieur Ephrem Labonté on prenait la rivière, là on traversait.

30 Q.—Connaissez-vous les conditions qui existaient avant la construction de la chaussée chez Dauphinois, où était la "jam" que vous avez vue au printemps de mil neuf cent vingt-huit (1928)?

R.—Oui.

Q.—Est-ce que dans cet endroit-là la glace prenait bien et est-ce qu'il y avait des chemins d'hiver qui se faisaient?

R.—Oui.

Q.—Y avait-il des chemins d'hiver qui se faisaient-là?

40 R.—Oui. On montait sur la glace, on se rendait jusqu'à peu près chez Turcotte.

Q.—Était-ce une glace uniforme ou bossuée qu'il y avait là?

R.—C'était uniforme. C'était entre les îles. Il y avait des îles qui apparaissaient dans ce temps-là et elles n'apparaissent plus.

PAR Me PERRAULT, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

Q.—Elles sont noyées?

R.—Oui. Cela prenait bien entre les îles, la glace.

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Examen-en-chef

PAR Me GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

10 Q.—Quand la débâcle se faisait le printemps, les années avant la construction de la chaussée, dans quel état se trouvait la rivière à partir de chez Bergeron, en haut des rapides, aller jusqu'à la chute Hemming?

R.—Quand la glace en haut descendait, c'était toujours libre cela.

Q.—Mettons donc cela sous une autre forme. Quelle glace partait la première, était-ce la glace chez Dauphinois ou chez Bergeron?

20 R.—C'était la glace à partir de chez Bergeron qui partait la première.

Q.—Avant la chaussée la glace partait de sur le rapide, quand il en existait, avant qu'aucune glace descende d'en haut?

R.—Oui, c'est ce que j'ai constaté toujours.

Q.—Vous connaissez bien l'endroit où demeure monsieur Bergeron?

R.—Oui.

Q.—La tête des rapides?

R.—Oui. C'est le lot dix (10), je crois.

30 Q.—Il y avait une île avant la chaussée?

R.—Oui.

Q.—Qui était vis-à-vis?

R.—Un peu plus haut que la maison de Bergeron.

Q.—Cette île-là était recouverte de bois?

R.—Oui.

Q.—Avant la construction de la chaussée, est-ce que vous avez eu l'occasion de visiter cette île-là et d'y faire faire certains travaux?

R.—Oui. J'ai coupé les billots sur l'île et je les nettoyais ensuite, j'ai ôté la balance du bois, pour la compagnie Southern.

40 Q.—Y avait-il beaucoup de bois là?

R.—Je crois qu'on a pris trois cents billots. C'était beaucoup pour la superficie du terrain.

Q.—C'était une petite île?

R.—Oui. C'étaient de gros arbres, on a pris des gros arbres.

Q.—Quelle était la dimension de l'île à peu près, combien de largeur et combien de longueur?

R.—Je ne sais pas, si cela donnait beaucoup plus qu'un arpent carré.

Q.—Dans le sens...

R.—Elle était en long. Elle pouvait avoir peut-être deux

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Examen-en-chef

arpents de long, peut-être trois même. Et sur la largeur, pour former à peu près une superficie d'un acre.

Q.—Avait-elle cent pieds, cent cinquante pieds, deux cents pieds?

10 LE TEMOIN : De large?

L'AVOCAT : Oui.

R.—Elle devait avoir cent cinquante pieds.

Q.—Maintenant, parmi les arbres qu'il y avait sur cette île-là, est-ce qu'il y en avait des vieux?

R.—Oui. Il y avait un gros arbre, entre autres, un arbre pruche, un arbre que je crois avait entre trois et quatre pieds de diamètre. Un gros arbre, très gros. A part cela, il y avait des arbres d'une
20 vingtaine de pouces.

Q.—Est-ce que sur aucun de ces arbres-là vous avez constaté que la glace avait fait des ravages, avait travaillé?

R.—Non, jamais. L'écorce de l'arbre, la pruche, jusqu'au pied était solide.

PAR Me PERRAULT, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR :

30

Q.—Elle n'avait jamais été brisée?

R.—Non, elle n'était pas brisée.

PAR Me GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR :

Q.—Sur aucun arbre avez-vous constaté si dans les débâcles
40 la glace avait fait quelque ravage?

R.—J'ai constaté que jamais la glace n'avait embarqué sur cette île-là.

Q.—A quelle distance de la chaussée Hemming était-ce à peu près?

R.—A un mille et demi.

Q.—Chez Bergeron?

R.—Oui.

Q.—Vous aviez acquis le droit de couper le bois sur cette île de qui?

R.—De la compagnie Southern. J'ai entrepris pour la com-

ALEXANDRE MERCURE

(pour l'intimé) Examen-en-chef et Contre-interrogé

pagnie de nettoyer le terrain du long de la rivière, d'abattre les arbres et de nettoyer le terrain qui devait être nettoyé.

10

PAR Me PERRAULT, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

Q.—Pour la chaussée?

R.—Oui.

20

PAR Me GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DE LA DEMANDERESSE:

Q.—Alors, non seulement sur le bord de la rivière mais dans la rivière aussi?

R.—Oui. C'était une île couverte de bois.

Q.—Cette île-là est aujourd'hui inondée par la chaussée?

R.—Oui, elle ne paraît pas.

30

Q.—Elle est dans le bassin de la chaussée?

R.—Oui.

CONTRE-INTERROGE PAR Me MARIER, c.r.,

AVOCAT DE LA DEFENDERESSE:

Q.—Vous êtes demandeur dans une cause contre la compagnie Southern Canada, dans laquelle vous réclamez environ quarante-trois mille dollars de dommages pour les inondations de mil neuf cent vingt-huit (1928)?

R.—A. Mercure et Fils, Limitée, oui.

PAR Me GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

Q.—Vous n'avez plus d'intérêt là-dedans?

R.—Non.

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Contre-interrogé

PAR Me **MARIER**, c.r.,

AVOCAT DE LA DEFENDERESSE:

10 Q.—Quand vous avez pris l'action, vous étiez le principal intéressé et pratiquement le seul intéressé?

R.—A. Mercure et Fils, Limitée, pour mes créanciers, j'étais intéressé.

Q.—Je parle de mil neuf cent vingt-sept (1927) et mil neuf cent vingt-huit (1928).

R.—La même chose, pour mes créanciers.

Q.—Et vous aviez organisé la compagnie Mercure et Fils Limitée, dont vous étiez le principal intéressé?

20 R.—Pour mes créanciers, pas pour moi. Je n'ai pas une cent dans la compagnie, pas un sou.

Q.—Vous aviez organisé cette compagnie-là et vous avez racheté de la faillite A. Mercure et Fils, Limitée tous les terrains qui pratiquement étaient possédés autrefois dans l'idée de payer vos créanciers?

R.—Si, après avoir payé mes créanciers, il en restait, oui, mais jusque-là, pas une cent, pas une part.

Q.—Vous avez contribué aussi au frais du procès Labonté et du procès Dauphinois contre la Southern Canada Power?

30 R.—Je n'ai pas payé d'argent, j'ai rendu des services et j'ai payé des dépenses.

Q.—Vous vous êtes engagé pour une part des frais?

R.—Oui, certainement. On n'était pas pour plaider tous les procès ensemble, on en plaidait un.

Q.—Maintenant, aviez-vous jamais dans le passé fait des sondages quelconques sur la rivière dans le cours de l'hiver, chez Dauphinois par exemple?

R.—Oui.

Q.—Dans le passé, avant la construction de la chaussée?

R.—Non, pas spécialement.

40 Q.—Il vous arrivait comme cela de passer en voiture le long de la rivière dans l'hiver?

R.—Oui.

Q.—Et quelquefois de traverser?

R.—Oui, de traverser.

Q.—Et vous jetiez un coup d'oeil sur les environs que vous traversiez c'était tout?

R.—Oui.

Q.—Je comprends qu'en mil neuf cent vingt-huit (1928) vous aviez vu un embâcle de glace très considérable chez Dauphinois?

R.—Oui, très considérable.

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Contre-interrogé

Q.—Savez-vous personnellement si dans le passé, avant la construction de la chaussée, il se faisait des embâcles de glace aussi chez Dauphinois, quand la glace partait au printemps?

R.—J'ai eu connaissance qu'il ne s'en faisait pas de cette hauteur-là.

10 Q.—Je vous demande s'il s'en faisait?

R.—La glace devait s'accrocher et elle s'accrochait des fois dans les îles. Il y avait des îles qui ressortaient de la rivière dans ce temps-là.

Q.—C'était une belle place pour s'accrocher comme cela, la glace, pour faire des embâcles?

R.—J'ai constaté qu'avant la construction des "dams" je montais les billots sur un défaut de la côte pour les mettre à l'eau au printemps et si j'avais mis des billots en mil neuf cent vingt-huit
20 (1928) à la même place ils auraient été recouverts de vingt (20) pieds et plus de glace. Et avant cela on avait toujours mis nos billots là et jamais ils n'avaient été noyés, jamais on n'avait perdu de billots.

Q.—Quand vous dites vingt (20) pieds, ce n'est pas précis?

R.—Je l'ai constaté, je l'ai mesuré, je l'ai marqué sur les arbres.

PAR Me GARCEAU, c.r.,

30

AVOCAT DU DEMANDEUR:

Q.—Qu'est-ce que vous avez fait?

R.—J'ai marqué sur les arbres une marque quand la glace était même sur les lieux. Je regardais en bas et je disais "il y a ici vingt-cinq (25) à trente (30) pieds d'épais". Quand la glace était dans la forêt, pour couvrir vingt (20) arpents, vingt-cinq (25) arpents de forêt, il fallait que cela ait poussé.

40 Q.—C'était en mil neuf cent vingt-huit (1928), cela?

R.—De mil neuf cent vingt-sept (1927) à mil neuf cent vingt-huit (1928).

PAR Me PERRAULT, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

Q.—Depuis la chaussée?

R.—Oui. Elle a été encore plus haute cette année.

ALEXANDRE MERCURE (*pour l'intimé*) Contre-interrogé

PAR Me MARIER, c.r.,

AVOCAT DE LA DEFENDERESSE :

10 Q.—Maintenant, vous n'avez jamais mesuré l'élévation atteinte par l'eau chez Dauphinois avant la construction de la chaussée, vous n'avez jamais constaté cela?

LE TEMOIN : Quoi?

L'AVOCAT : L'élévation que l'eau a atteinte chez Dauphinois à cause de l'embâcle de glace, avant la chaussée?

20 R.—Elle n'avait jamais monté au-dessus du terrain où je mettais mes billots. C'était ma mesure, je mettais mes billots là avant et on ne pouvait plus en remettre après.

Q.—En mil neuf cent vingt-quatre (1924), savez-vous si vous aviez des billots à cet endroit-là?

R.—Je ne sais pas s'il en avait, je ne me rappelle pas.

Q.—Si je comprends bien, vous avez cessé pratiquement vos opérations de moulin à scie en mil neuf cent vingt-deux (1922)?

R.—Non. J'ai fait de la "drive" après que la "dam" a été faite, j'ai flotté des billots après, je les ai passés par-dessus la "dam".

30 Q.—Savez-vous si vous aviez des billots à cet endroit dont vous parlez en mil neuf cent vingt-quatre (1924), au printemps?

R.—Je ne puis pas dire si en mil neuf cent vingt-quatre (1924) on avait des billots là. Je sais que j'en avais plus haut, à l'Avenir, et à d'autres places. Je ne sais pas s'il y en avait là. Il pourrait se faire qu'il y en avait, mais je ne me rappelle pas présentement.

Q.—Vous dites que durant l'hiver mil neuf cent vingt-sept mil neuf cent vingt-huit (1927-28), vous étiez allé une fois de l'autre côté de la rivière; vous avez dit cela tout à l'heure dans votre témoignage, vous étiez allé une fois de l'autre côté de la rivière, dans le cours de l'hiver?

40 R.—Une fois sûr, mais peut-être plusieurs fois.

Q.—Vous êtes allé dans le chemin public de l'autre côté de la rivière?

R.—Non. Quand j'allais visiter pour le terrain inondé...

Q.—Je parle dans le cours de l'hiver mil neuf cent vingt-sept, mil neuf cent vingt-huit (1927-28), dans le cours de l'hiver avant la débâcle de mil neuf cent vingt-huit (1928), vous avez dit à monsieur Garceau que vous étiez allé durant l'hiver de l'autre côté de la rivière et que vous aviez vu la glace dans la rivière, qu'il y avait de la glace "packtée", mais cela, c'était en suivant la rivière en voiture?

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Contre-interrogé

Me PERRAULT, c.r., avocat du demandeur, s'oppose à cette question, le témoin n'ayant pas dit cela.

10 R.—J'ai voulu dire que j'ai constaté qu'il se ramassait du "frazil" dans la rivière au rapide de Dauphinois, et je l'avais vu dans l'hiver parce que la glace s'était soulevée.

Q.—Vous aviez vu cela en passant sur le chemin public de l'autre côté de la rivière?

R.—Je crois que j'ai passé sur la rivière jusqu'aux lots vingt-deux (22) ou vingt-trois (23), je ne suis pas bien certain, je ne puis pas le dire, mais que je l'aie vu de sur la rivière ou de sur la côte, je l'ai constaté pareil qu'il y avait du "frazil".

Q.—Vous n'aviez fait aucun sondage ni aucun examen spécial?

20 R.—Non, pas là.

Q.—Maintenant, monsieur Mercure, le samedi soir vous étiez allé aux chutes Hemmings; voulez-vous dire de quel endroit vous aviez examiné la rivière, est-ce que c'était au commencement du rempart de terre, au milieu du rempart de terre ou à l'autre bout?

R.—C'est là où on monte assez facilement sur le rempart.

Q.—Là où le rempart n'est pas bien élevé?

30 R.—Il est très élevé. C'est la côte qui est élevée. Plus on monte plus il est élevé, le rempart. Quand on est monté sur le rempart, on est à la hauteur, même un peu plus haut que le rempart voisin de la "dam", ou à peu près de la même hauteur.

Q.—Etes-vous capable de dire si c'était, cela, au milieu du rempart de terre, au milieu de sa longueur, à l'autre bout?

R.—J'ai marché dessus. J'ai embarqué à ce bout-ci et j'ai marché un bout sur le rempart.

Q.—Et vous dites qu'il vous a semblé que la glace avait forcé ce soir-là?

R.—Oui. Elle était accotée sur le rempart et même elle avait tassé. Tassé, pilé.

40 Q.—Le lendemain, quand vous êtes allé voir cela en haut des chutes Hemmings, depuis la chaussée aller jusqu'à l'embâcle, est-ce que c'était changé avec le samedi soir?

LE TEMOIN: Depuis la chaussée?

L'AVOCAT: Depuis la chaussée jusqu'à l'embâcle de glace, est-ce qu'il y avait quelque chose de changé dans la rivière?

R.—Non. La glace avait sauté par-dessus le rempart, le lendemain, dans une partie à ce bout-ci. La glace avait sauté.

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Contre-interrogé

Q.—Est-ce qu'il y avait quelque différence appréciable entre le samedi soir et le dimanche après-midi?

R.—Comme je vous ai dit, le samedi soir je ne pouvais pas voir très bien sur la rivière par la brume. Et il était déjà tard. Il était entre huit heures et neuf heures peut-être. Là, quand j'ai constaté que la
10 la glace était appuyée sur le rempart et cassée, j'ai compris que la glace avait remué, était descendue et qu'elle était appuyée là. Mais pour voir sur la rivière, comme vous me demandez là, je ne pouvais pas voir. Seulement, le lendemain, quand je suis allé aux lieux, la glace était accotée et pilée sur le rempart. Elle avait déversé par-dessus le rempart, elle avait passé par-dessus.

Q.—A quel endroit avait-elle déversé sur le rempart?

R.—Il y a le premier rempart, qui part du déversoir et qui fait un bout comme cela, et ensuite cela retourne. C'était à peu près
20 là.

Q.—Sur quelle longueur y avait-il des morceaux de glace qui avaient passé par-dessus le rempart?

R.—Ca m'a paru une centaine de pieds qui avaient passé par-dessus.

Q.—Ensuite vous avez suivi le rempart et vous êtes allé jusqu'à l'autre bout du rempart?

R.—Oui. On a suivi le rempart en autant que la glace n'était pas descendue. Quand on est arrivé à l'autre bout...

Q.—Rendu à l'autre bout du rempart, c'est que la glace avait
30 fait le tour ou avait passé par-dessus?

R.—Oui, elle avait passé par-dessus le rempart.

Q.—Maintenant, quand vous étiez comme cela sur le rempart, presque au bout du rempart, vous voyiez de cette glace à une grande hauteur devant vous, en avant de vous?

R.—Oui, jusque chez Labonté et jusqu'au bout. Et jusque de l'autre côté de la rivière. Tout ce que l'on avait autour de nous, c'était de la glace.

Q.—En avant de vous, vous voyiez que la glace était bien plus haute?

R.—Elle n'était pas plus haute, elle était à peu près uni-
40 forme. Elle suivait peut-être une petite pente, mais c'était à peu près uniforme.

Q.—A partir de là où vous étiez?

R.—Oui.

Q.—Aller jusque chez Labonté, c'était à peu près uniforme?

R.—Ca pouvait monter un peu avec la montée du chemin.

Q.—Mais pas assez pour le remarquer?

R.—Quand on regardait au loin, avec la glace qu'il y avait là, on avait de la difficulté à voir; mais rendu au bout du rempart, on pouvait voir un peu mieux chez Labonté. Mais on ne voyait pas

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Contre-interrogé

beaucoup chez Labonté. La glace était tellement pilée autour que cela obstruait la vue.

Q.—Pouvez-vous spécifier l'heure à peu près à laquelle vous avez rencontré les officiers de la compagnie en revenant de votre visite à Hemmings Falls?

10 R.—Je crois que c'est tout près de trois heures.

PAR Me PERRAULT, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

Q.—Le dimanche après-midi?

R.—Oui.

20

PAR Me MARIER, c.r.,

AVOCAT DE LA DEFENEDERESSE:

Q.—Et de l'endroit où vous êtes parti, depuis la chaussée des chutes Hemmings, en faisant le tour par St-Nicéphore, cela devait vous donner au-delà de cinq milles en voiture?

R.—Oui. Plus que cela, je crois. Jusqu'à St-Nicéphore, il y a cinq milles, ensuite à peu près deux milles, deux milles et demi.

30 Q.—Et une quinzaine d'arpents pour revenir chez Labonté?

R.—Oui, au moins.

Q.—Cela devait donner sept milles au-delà?

R.—Oui, sept à huit milles.

Q.—Et ce trajet-là, vous l'avez fait en voiture à deux chevaux?

R.—Oui.

Q.—Vous dites que l'embâcle de chez Dauphinois était appuyé sur quoi?

40 R.—Il était appuyé sur la glace en aval.

Q.—C'était la glace en aval qui retenait?

R.—La glace, avec le "jam" de "frazil", qui "packetait" la glace là.

Q.—Un peu avant la construction de la chaussée, connaissez-vous une raison quelconque qui ferait qu'il n'y aurait pas eu de glace chez Dauphinois?

LE TEMOIN: Qu'il n'y aurait pas eu de glace comment?

L'AVOCAT: Avant la construction de la chaussée, il y a eu

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Contre-interrogé

de la glace chez Dauphinois comme cela, la même glace que vous avez vue, qui retenait l'embâcle?

R.—Il n'y a jamais eu de "jam" de glace chez Dauphinois comme j'en ai vu en mil neuf cent vingt-huit (1928) ou mil neuf cent vingt-sept (1927).

10 Q.—Ils n'ont pas été aussi gros?

R.—Non.

Q.—Mais il y en avait chez Dauphinois?

R.—Il n'y a pas de doute que la glace part au printemps et elle doit s'accrocher un peu dans les îles.

Q.—Et il y avait de la glace solide avant aussi pour la retenir chez Dauphinois?

R.—Pas aussi solide qu'aujourd'hui.

Q.—Pourquoi cela?

20 R.—Il y avait un mille et demi qu'il n'y en avait pas du tout. La grande partie du bassin qui part de chez Labonté à venir à la "dam", c'est un grand bassin très large, il n'y avait pas de glace quand la glace descendait d'en haut dans ce temps-là.

Q.—Ensuite, à partir d'un peu en avant de chez Labonté à la tête des rapides, aller chez Dauphinois, il y a au-delà de trois milles?

R.—Oui.

Q.—Cela, c'était de la glace solide, l'hiver?

R.—Pas toujours.

Q.—Pourquoi, pas toujours?

30 R.—Parce qu'il y a des places où il n'y avait pas épais d'eau et il y avait des roches qui ressortaient de la glace.

Q.—Cela n'empêchait pas la glace d'être moins solide?

R.—La glace n'a jamais été de l'épaisseur qu'elle est sur le bassin depuis qu'il y a épais d'eau.

Q.—Parce qu'il y a plus épais d'eau la glace devient plus épaisse?

R.—Je crois que c'est cela qui donne l'épaisseur.

Q.—Vous êtes bien certain de cela?

40 R.—Avec l'expérience que j'en ai, oui. Je ne suis pas un ingénieur, mais c'est mon expérience.

Q.—Si on vous prouvait que la glace sur ce bassin-là, depuis la construction de la chaussée, n'a jamais atteint et de beaucoup l'épaisseur de la glace constatée par Ernest Labonté en mil neuf cent dix-huit (1918), sept ans avant la construction de la chaussée, est-ce que vous seriez encore convaincu de votre théorie?

R.—Cela me surprendrait, parce que présentement la glace est prise, quand elle n'est pas prise beaucoup ailleurs. Sur le bassin il n'y a pas de courant.

ALEXANDRE MERCURE (*pour l'intimé*) Contre-interrogé

PAR Me PERRAULT, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

- 10 Q.—Elle est déjà prise, la glace?
R.—Oui.
Q.—Et elle n'est pas prise ailleurs?
R.—Non.

PAR Me MARIER, c.r.,

AVOCAT DE LA DEFENDERESSE:

- 20 Q.—Savez-vous s'il y avait une grosse pente dans ces trois milles-là?
R.—Non, il ne devait pas y avoir une grosse pente.
Q.—Il n'y avait rien que quelques pouces de dénivellation?
R.—Il n'y avait pas beaucoup épais d'eau.

PAR Me GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

- 30 Q.—Il n'y en avait pas assez épais pour faire la glace?
R.—Il n'y en avait pas épais. La pente, je ne la sais pas.

PAR Me MARIER, c.r.,

AVOCAT DE LA DEFENDERESSE:

- 40 Q.—Maintenant, monsieur Mercure, si l'on suppose que la glace peut être aussi épaisse aujourd'hui qu'elle pouvait l'être avant la construction de la chaussée, croyez-vous que cela ferait de la différence pour arrêter la glace et constituer un embâcle chez Dauphinois, que cela ferait une différence que l'on ait un bassin de trois milles de glace solide ou un bassin de cinq milles de long?

R.—C'est-à-dire que quand la glace d'en haut venait entre les îles, la glace avait déjà beaucoup travaillé; elle avait beaucoup travaillé, elle était pas mal avariée pour recevoir l'autre.

Q.—Qu'est-ce qui l'empêche de travailler comme cela, aujourd'hui?

R.—Parce que les îles sont couvertes d'eau. Il y a neuf pieds plus épais d'eau qu'il y avait avant, neuf à dix pieds. Quand l'eau

ALEXANDRE MERCURE

(pour l'intimé) Contre-interrogé et Ré-examiné

est normale. Et quand vous avez un peu plus d'eau, c'est encore plus haut que cela. Et c'est arrêté, cette eau-là, il n'y a pas de courant et cela gèle. C'est comme un vaisseau de glace. Vous mettez de l'eau
10 dans une chaudière sur le perron, il ne fait pas bien froid et ça gèle. Et la rivière n'est pas gelée parce qu'il y a du courant.

Q.—Avez-vous raison de croire qu'il y avait trop de courant pour empêcher l'eau de geler autrefois?

R.—Non. Quand il fait froid cela vient à geler. Mais c'est bien plus sensible à geler quand il n'y a pas de courant. C'est tellement le cas, qu'en haut de la chute Hemmings cela gèle toujours avant vis-à-vis chez nous, parce que je comprends qu'il y a un peu plus de courant chez nous et en haut il y a moins de courant.

20 Q.—Cette île 10-C devant chez Bergeron, vous la connaissez bien?

R.—Oui.

Q.—Elle n'était pas bien haute au-dessus du niveau de la rivière autrefois?

R.—Non.

Q.—Il n'y avait que quelques pieds au-dessus?

R.—Cela dépendait comment l'eau était haute.

Q.—L'eau d'été, par exemple?

R.—Elle était bien ressortie.

30 Q.—Y avait-il plus de cinq ou six, ou sept ou huit pieds en tout?

R.—Sept ou huit pieds peut-être, je ne le sais pas, mais elle ressortait bien de l'eau.

Q.—Aujourd'hui elle est couverte de plusieurs pieds d'eau?

R.—Je ne le sais pas aujourd'hui. Cela dépend comment le déversoir jette d'eau. Quand il y a beaucoup d'eau qui passe par-dessus la "dam", c'est plus haut, quand il y en a moins, c'est plus bas.

40 RE-INTERROGE PAR Me GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

Q.—On vous demandait tantôt si en mil neuf cent vingt-quatre (1924) ou mil neuf cent vingt-cinq (1925) vous aviez mis des billots sur le 22?

R.—Oui.

Q.—Vous ne savez pas cela?

R.—Non, je ne m'en rappelle pas.

Q.—Si la glace ou l'eau était embarquée sur le 22 en mil neuf

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Ré-examiné

cent vingt-quatre (1924), aviez-vous d'autre moyen que vos billots de savoir si elle avait monté ou pas monté, l'eau ou la glace?

R.—Bien, je ne l'ai pas constaté dans tous les cas.

10 Q.—Comment avez-vous constaté qu'elle était montée plus tard?

LE TEMOIN: Quand la "dam" a été bâtie?

L'AVOCAT: Oui.

R.—C'est parce que j'allais le constater. Je comprenais qu'elle montait, j'allais le constater.

Q.—Est-ce qu'il y avait quelque phénomène qui s'était passé sur vos terrains, quant à la glace?

20 R.—Il n'y avait pas d'autre phénomène que la chute Hemmings qui repoussait l'eau.

Q.—Est-ce qu'il y avait quelque chose qui s'était produit sur vos terrains pour vous faire constater que l'eau et la glace avaient monté, après la chaussée?

R.—C'est-à-dire que vis-à-vis les terrains la rivière s'emplissait de "frazil".

Q.—Je parle sur votre terrain. Y a-t-il des marques quelconques que la glace a passé chez vous?

R.—Le bois est renversé.

30 Q.—Depuis la chaussée?

R.—Oui.

Q.—Si la glace, avant la construction de la chaussée, avait monté sur votre terrain, est-ce qu'elle aurait fait des dommages?

R.—Si elle avait été assez forte elle aurait pu jeter des arbres à terre, comme elle en a jeté depuis ce temps-là. Tout dépend de la force.

Q.—Passiez-vous tous les ans sur ces terrains-là?

R.—A peu près.

40 Q.—Avez-vous jamais vu avant la chaussée des traces quelconques de glace?

R.—Je n'en ai jamais vu et elle n'a jamais monté sur le terrain où je mettais mes billots. Elle venait jusqu'au bord de la côte.

Q.—Elle n'a jamais monté avant la construction des chaussées?

R.—Depuis la construction de la chaussée, les billots là où je les mettais avant, j'ai constaté qu'il y avait vingt (20) pieds d'eau par-dessus.

Q.—Vous avez dit depuis la construction de la chaussée, avez-vous fait des expériences chaque année que l'eau a monté, depuis la construction de la chaussée?

R.—C'est arrivé tout le temps, oui.

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Ré-examiné

- Q.—Tous les ans?
R.—Oui. Plus ou moins.
Q.—L'année passée?
R.—Cela va toujours en augmentant.
Q.—L'année passée est-ce arrivé?
10 R.—Oui, aussi. Et l'année précédente. Et en mil neuf cent vingt-neuf (1929) surtout ç'avait monté énormément. Cette année, à une certaine place, elle a monté encore plus haut qu'elle n'avait jamais monté. Tout, dépend de la "jam" de "frazil" qui se fait.

L'audience est alors levée.

Et le témoin ne dit rien de plus pour le moment.

20 PAUL CUSSON, Sténographe.

DEPOSITION DE ALEXANDRE MERCURE
(rappelé)

- L'an mil neuf cent trente-deux, le trentième jour de novembre,
30 A comparu :

ALEXANDRE MERCURE,

témoin rappelé pour continuer sa déposition du 29 courant, sur le serment qu'il a déjà prêté.

- INTERROGE PAR Me GARCEAU, c.r.,
40 AVOCAT DU DEMANDEUR :
(avec la permission de la Cour)

Q.—Vousavez dit que samedi soir, le sept avril, vous étiez allé aux Chutes Hemmings avec M. Cusson et autres?
R.—Oui.
Q.—Voulez-vous prendre communication de la photographie que je produis comme pièce 20 et nous dire à quel endroit vous avez monté sur la chaussée par rapport à cette photographie-là, et vous marquez cela par la lettre A?

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Examen-en-chef

- R.—Ici, oui, à peu près à cet endroit-là.
- Q.—Maintenant, voulez-vous expliquer ce que représente cette photographie?
- 10 R.—Voici la bâtisse du pouvoir.
- Q.—Il y a la bâtisse du pouvoir?
- R.—Oui, avec un rempart qu'il y avait ici, en terre.
- Q.—A gauche?
- R.—Oui. Il y avait un bout en béton, ensuite on prenait la terre comme cela. Ca rejoignait les côtes.
- Q.—Du côté est?
- R.—Oui, de la rivière. Du côté ouest, voici les pelles. A partir de la bâtisse il y a quatre pelles d'à peu près cinquante pieds de large chacune. Ensuite on arrive au déversoir.
- Q.—A côté des pelles, à l'ouest?
- 20 R.—Oui. Voici un mur à l'extrémité du déversoir, un mur en béton. qui s'étend sur une certaine distance. Et même le terrain vient à l'égalité ou à peu près du béton, à peu près... D'abord, ici, au commencement du déversoir, en laissant le déversoir, il y a un mur à l'extérieur. Il y a une échelle de fer. On monte l'échelle pour aller sur ce mur-là. Il doit ressortir de terre au moins vingt pieds. Peut-être vingt-cinq pieds. Je ne le sais pas. Ce mur-là se continue horizontalement et il arrive à la terre ferme, qui est du roc en partie.
- Q.—Dans quelle direction par rapport à la rivière?
- R.—En montant sur la rivière. Là on reprend un autre mur
- 30 de terre et de béton, qui remonte encore la rivière sur une distance d'à peu près dix à quinze arpents. Je ne sais pas exactement la longueur, je ne l'ai pas mesurée. C'est sur ce mur-là que je suis monté le soir du sept (7) avril.
- Q.—C'est sur ce mur de terre que vous êtes monté le soir du sept avril?
- R.—Oui, sur le mur. J'ai constaté que la glace avait forcé, s'était brisée sur le mur. Même avait cassé et était pilée à une hauteur d'à peu près quatre pieds plus haut que le rempart à un endroit.
- Q.—Cela, c'était le samedi soir?
- 40 R.—Oui.
- Q.—Cela, c'était tout près de la lettre A ou aux environs, sur le plan?
- R.—Oui, aux environs de là. Le soir même, je ne pouvais pas voir sur la rivière comment était le bassin, la noirceur et surtout la brume, une vapeur qui sortait de terre, nous obstruait la vue complètement.
- Q.—Maintenant, d'après le témoignage que vous avez rendu hier, vous êtes retourné le dimanche vers une heure et demie ou deux heures?
- R.—Oui.

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Examen-en-chef

- Q.—Par où êtes-vous monté?
R.—Encore au même endroit. Et on a continué à marcher sur le rempart jusqu'à ce que l'on rejoigne la glace dans le chemin.
- 10 Q.—Qu'est-ce que vous avez constaté?
R.—J'ai constaté que tout ce bassin-là était rempli de glace pilée, tassée et bloquée.
- Q.—Quel bassin?
R.—Le bassin d'eau, ici.
- Q.—En arrière de la chaussée?
R.—Oui, en montant jusqu'au rétrécissement de la rivière, ici, toute la partie que l'on pouvait voir.
- Q.—Vous connaissez l'état de la rivière depuis bien longtemps?
R.—Oui.
- 20 Q.—Qu'est-ce qui a créé ce bassin-là?
R.—C'est le barrage, ici.
- Q.—Qu'est-ce qu'il y avait avant le barrage?
R.—Il n'y avait rien. C'était une chute, c'était un rapide qui partait d'ici.
- Q.—D'où?
R.—De chez Bergeron, le dos d'âne, qu'on appelle.
- Q.—Par rapport à la photographie?
R.—Qui partait au rétrécissement et cela descendait jusqu'ici, au bassin d'en bas. Et je savais qu'il y avait une pente du bassin d'en bas aller à peu près au milieu du bassin ici. Il y avait une pente de 30 34 pieds. Ensuite la pente se continuait jusqu'au dos d'âne. Du dos d'âne à venir en bas, il devait y avoir 45 à 50 pieds de descente, avant la construction, et le barrage une fois construit a relevé le lit de la rivière à 50 ou 60 pieds plus haut.
- Q.—Où?
R.—A la chute Hemmings, le barrage.
- Q.—Maintenant, vous avez parlé hier aussi que vous étiez allé chez Dauphinais; je voudrais vous faire localiser cet endroit-là sur un plan. Voulez-vous prendre connaissance de cette pièce déjà 40 produite comme numéro 19 et regarder si vous trouvez Dauphinais à gauche, là?
R.—Sa maison est en quelque part, ici.
- Q.—Est-ce indiqué par quelque chose?
R.—Ce n'est pas indiqué, la maison.
- Q.—Est-ce que le terrain est indiqué?
R.—Oui.
- Q.—Quel numéro est-ce sur le plan?
R.—Ca doit être 70. Voici l'île.
- Q.—L'île appelée l'île Ronde et 71?
R.—Oui.

ALEXANDRE MERCURE (*pour l'intimé*) Examen-en-chef

- Q.—Voulez-vous mettre une marque sur l'Ile Ronde, 71?
R.—On y est déjà.
Q.—Le samedi, quand vous êtes allé en haut, vous vous êtes rendu jusqu'à une certaine distance sur le chemin qui longe la rivière pour aller chez Dauphinais?
10 R.—Oui.
Q.—Jusqu'à quel numéro?
R.—Soit 70 ou 72. Ca peut être ici et ça peut être là. Les lignes ne sont pas marquées sur le terrain. C'est vis-à-vis Dauphinais et c'est vis-à-vis l'île à cet endroit-là.
Q.—Vous vous êtes rendu là avec Cusson?
R.—En voiture. On avait suivi la rivière partant de la chaussée Hemmings, on a suivi ce chemin-là. C'est le chemin de la rivière. Ici, il est indiqué, voici le chemin.
20 Q.—Le chemin est indiqué par le numéro 97?
R.—Oui.
Q.—Voulez-vous mettre la lettre B, là où le chemin est indiqué sur le plan numéro 97 du cadastre?
R.—Oui. On a suivi ce chemin-là.
Q.—A partir de B?
R.—A partir de la chaussée, tel qu'il est indiqué.
Q.—Est-ce que ce n'est pas l'ancien chemin, cela?
R.—Ici, il n'a pas changé, le chemin vis-à-vis chez Dauphinais. On s'est rendu jusqu'ici, chez Dauphinais.
30 Q.—Quel est le numéro du cadastre?
R.—A 72 ou 70, sur le terrain de Dauphinais.
Q.—Là, qu'est-ce que vous avez constaté?
R.—J'ai constaté là que dans la rivière ici, la rivière était barrée. Il y avait comme une chute d'eau qui descendait et l'eau et la glace passaient sur ce terrain ici.
Q.—Sur le terrain de Dauphinais?
R.—Oui, 70 ou 72. Et la maison de Dauphinais, qui se trouve à peu près à deux arpents du grand chemin, il y avait de l'eau qui passait entre le grand chemin et Dauphinais, de sa maison. La glace était un peu brisée ici.
40 Q.—En bas de l'Ile Ronde ou en haut de l'Ile Ronde?
R.—En bas de l'Ile Ronde.
Q.—De l'Ile Ronde aller à la chute Hemmings, dans quel état était la glace?
R.—Partant d'un peu plus bas, c'était un petit peu cassé, là où ça tombait. Partant de là jusqu'à la chute Hemmings, c'était de la glace solide, qui n'avait pas remué du tout.
Q.—La glace était-elle unie ou rabotée?
R.—Absolument unie.
Q.—A quelle heure était-ce, cela, à peu près?

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Examen-en-chef

- R.—Vers trois heures ou quatre heures.
Q.—Le samedi?
R.—Oui. D'abord on a dit: On va aller voir au camp...
Q.—Vous êtes monté jusqu'à quel numéro?
R.—Le camp de Cadieux doit se trouver à peu près ici.
10 Q.—A quel numéro du cadastre?
R.—Numéro 68 ou 69.
Q.—Indiquez donc cela par la lettre C.
R.—Oui.
Q.—Là, qu'est-ce que vous avez constaté?
R.—On a constaté que le camp de Cadieux, la glace était montée, et l'eau était montée en dessus du tablier de la galerie, à peu près un pied. Mais pendant que nous étions là, elle était un pied plus bas que la galerie.
—De là on a dit: "On va se rendre chez Généreux."
20 Q.—Quel numéro?
R.—Nous nous sommes rendus ici, sur le lot 68, à la lettre D. Rendus là, on était absolument sur le bord de la rivière. La côte est coupée à l'"écart" là. Il y a le camp qui a le front avec une galerie sur le bord de la rivière. On pouvait voir de là jusqu'ici.
Q.—Jusqu'où?
R.—On ne pouvait pas voir l'Ile Ronde, mais on voyait vis-à-vis.
Q.—Qu'est-ce que vous voyiez?
30 R.—On voyait la rivière remplie de glace tassée, pilée, qui obstruait complètement la rivière.
Q.—Ces glaces-là, à quelle niveau étaient-elles à peu près par rapport à l'eau normale que vous connaissez bien?
R.—Il devait y avoir au moins quinze, il pouvait y avoir vingt pieds, mais au moins quinze pieds.
Q.—Ca s'appuyait sur quoi, d'après ce que vous voyiez, ces glaces-là?
R.—Ca s'appuyait sur les côtes et dans le fond de la rivière. C'était paqueté jusqu'au fond.
40 Q.—Était-ce de la glace unie?
R.—Cassée. Des morceaux de glace empilés, tassés, comme cela, bien paquetés, serrés.
Q.—Maintenant, vous avez parlé hier du numéro 22, je crois, où autrefois vous mettiez des billots; voulez-vous indiquer sur le plan où se trouve ce numéro 22?
R.—Il se trouve ici.
Q.—Est-ce ce numéro 22 là qui se trouve être en haut de l'Ile-Ronde?
R.—Oui. Il part de là, il vient ici. Voici le 22 et voici le 23.

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Examen-en-chef

Q.—C'est de ces numéros là que vous parliez hier, où vous aviez l'habitude de mettre des billots, avant la chaussée?

R.—Oui.

Q.—Dans quel état se sont-ils trouvés en mil neuf cent vingt-huit (1928), avec la glace et l'eau?

10 R.—S'il y avait eu des billots là en mil neuf cent vingt-huit (1928), là où je mettais des billots sur la côte, il y aurait eu vingt pieds d'eau par-dessus les billots.

Q.—Maintenant, hier, on a parlé de frazil aux environs de l'Ile Ronde. Voulez-vous prendre connaissance de ce plan photostat T que je produis avec le consentement de mon confrère comme pièce 21, — ce plan-là a été préparé par la compagnie défenderesse?

R.—Oui.

20 Q.—Sur ce plan numéro 21, vous constatez vis-à-vis le numéro 75 du cadastre, dans la rivière, vous constatez différentes marques, différents dessins?

R.—Je constate qu'il y a un dessin qui traverse la rivière, une ligne qui traverse la rivière.

Q.—Maintenant, je comprends qu'en mil neuf cent vingt-neuf (1929) vous avez fait l'examen de la rivière au rapide Dauphinois et en haut?

R.—Oui.

Q.—Est-ce que c'est vis-à-vis ces endroits-là que vous avez fait les sondages et constaté l'état des lieux?

30 R.—C'est en haut de la ligne. La ligne est ici.

Q.—C'est en haut de la ligne qui traverse la rivière, vis-à-vis le numéro 75?

R.—Oui.

Q.—Vous avez fait des sondages, là?

R.—A partir d'à peu près là. Un peu plus haut en montant.

Q.—Et vous avez fait des sondages en montant?

R.—Oui.

Q.—Maintenant, vers quelle époque de la saison était-ce cela, en mil neuf cent vingt-neuf (1929)?

40 R.—Je crois que c'était au mois de février.

Q.—Avez-vous des notes pour rafraîchir votre mémoire?

R.—Oui. (Le témoin consulte ses notes). Le huit et le onze février mil neuf cent vingt-neuf (1929), j'ai mesuré ces endroits-là.

Q.—Les huit et onze février mil neuf cent vingt-neuf (1929), qu'est-ce que vous avez constaté aux sondages, — je parle de l'Ile Ronde — que vous aviez faits?

R.—J'ai percé un trou ici, en haut de la ligne.

Q.—A quelle distance?

R.—A une couple de cent pieds en haut de leur ligne, approximativement.

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Examen-en-chef

- Q.—La ligne qui est vis-à-vis le numéro 75, qui traverse la rivière vis-à-vis le numéro 75?
- R.—Oui.
- Q.—Qu'est-ce que vous avez trouvé là?
- 10 R.—J'ai trouvé quinze pieds de profondeur de glace.
- Q.—Seulement de la glace?
- R.—Oui, seulement de la glace et frazil.
- Q.—Quinze pieds d'épaisseur?
- R.—Oui. C'est un trou. J'en ai fait un ici, à peu près où il est marqué ici, encore en bas de l'Ile, un peu en bas de l'Ile, vis-à-vis la partie noire de l'Ile.
- Q.—L'Ile Ronde?
- R.—Oui.
- Q.—C'est marqué à peu près où est le rouge?
- 20 R.—Oui.
- Q.—Qu'est-ce qui est marqué en rouge?
- R.—Zéro. C'est là.
- Q.—Vis-à-vis le O rouge sur le dessin?
- R.—Oui, marqué O-2. Là on a fait encore un trou. J'ai sur mon plan la profondeur: (après avoir consulté ses notes) seize pieds et demi d'épaisseur.
- Q.—Vous avez préparé un plan des trous que vous avez faits?
- R.—Oui.
- Q.—Voulez-vous prendre connaissance de ce plan-là et dire
- 30 si c'est vous qui avez préparé cela?
- R.—Oui.
- Q.—Voulez-vous le produire comme pièce 22?
- R.—Oui.
- Q.—Voulez-vous donner la légende de ce plan-là, dire ce que cela veut dire?
- R.—Ici, un rond avec 15, c'est quinze (15) pieds de profondeur.
- Q.—Cela veut dire qu'il y avait quinze pieds de profondeur de glace?
- 40 R.—Oui. C'était à peu près à deux mille pieds de la grève, du côté est de la rivière.
- Q.—Les 2000 que vous avez indiqués là indiquent que c'était à deux mille pieds de la grève du côté est?
- R.—Oui. Sans mesure précise, mais environ. Mais le plus près possible.
- Q.—Du côté est?
- R.—Oui.
- Q.—Et ensuite?
- R.—Et à mille (1000) pieds de ce côté-ci. Cela aurait à peu près trois mille pieds (3000') de largeur.

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Examen-en-chef

Et de ce numéro là...

Q.—Du numéro 15?

R.—Oui, au pied de l'Ile, ici.

Q.—Au pied de quelle île?

10 R.—De l'Ile Ronde. On a percé un autre trou. Et ç'a donné une profondeur de seize pieds et demi.

Q.—C'est marqué, là?

R.—Oui.

PAR LA COUR:

Q.—A quelle distance, cela?

R.—Entre les deux, à peu près. Ca peut être sept cents à huit cents pieds.

PAR Me GARCEAU, c.r.,

20

AVOCAT DU DEMANDEUR:

Q.—Ce n'est pas marqué sur votre plan?

R.—Non.

Q.—C'est sept à huit cents pieds plus en haut de la rivière?

R.—Oui.

Q.—Entre les deux?

R.—Oui.

Q.—Qu'est-ce qu'il y avait entre les deux?

30 R.—De la glace pilée. C'était le même bloc de glace. Il avait épaissi d'un pied et demi. Vis-à-vis l'Ile, à cent cinquante (150) pieds à peu près de l'Ile, cent cinquante (150) pieds du côté est de l'Ile, on a creusé un trou de dix-sept pieds quatre (17.4) de glace.

Q.—C'est marqué par quoi sur votre plan?

R.—C'est marqué 17.4.

Q.—Ca c'est l'épaisseur de la glace que vous avez trouvée là?

R.—Oui.

Q.—Maintenant, entre le trou antérieur et celui-là, quelle distance y avait-il, à peu près?

40 R.—Peut-être deux cents ou trois cents pieds, trois ou quatre cents pieds. Ce n'est pas marqué, mais je sais que c'était à cent cinquante (150) pieds de l'Ile.

Q.—Maintenant, vous avez creusé un autre trou plus loin?

R.—Oui, à l'est de la rivière, plus haut que l'Ile.

Q.—Combien plus haut que l'Ile, à peu près, quelle distance à peu près du dernier?

R.—Quatre à cinq cents pieds, cinq ou six cents pieds.

Q.—Qu'est-ce que vous avez trouvé d'épaisseur de glace et de frazil?

R.—Quinze pieds d'épais.

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Examen-en-chef

- Q.—Quinze pieds d'épais en haut?
R.—Oui.
- Q.—Avez-vous creusé plus haut que cela encore?
R.—Oui, en revenant plus au milieu de la rivière.
- 10 Q.—En allant vers l'ouest de la rivière?
R.—Oui, à quatre cents pieds (400') de la côte, on a creusé un trou là, et l'épaisseur était de dix-neuf pieds et demi.
Ce sont les trous qu'on a faits.
- Q.—Entre ces cinq trous-là, comment était l'état de la rivière? était-ce isolé, ces protubérences-là, ou si c'était général?
R.—C'était général, excepté où il y avait des endroits où c'était plus bas un peu.
- Q.—Il y avait des vallonnements?
R.—Oui. Sur toute la rivière il pouvait y avoir une différence de niveau de cinq ou six pieds?
- 20 R.—Entre les buttes, les unes avec les autres?
R.—Pas toutes uniformes.
- Q.—Est-ce que l'eau coulait ou si c'était pris sur toute la largeur de la rivière, cela?
R.—On ne la voyait pas couler. Il devait passer de l'eau.
- Q.—Mais en haut de la glace?
—Ici?
—Voyez-vous de l'eau sur cette glace-là?
- R.—Non, c'était seulement de la glace.
- 30 Q.—Cela s'étendait sur un parcours de combien de long, d'en bas de l'embâcle aller jusqu'en haut?
R.—Je calculais que ç'avait un mille, à peu près.
- Q.—De glace solide?
R.—Oui, de glace paquetée.
- Q.—Maintenant, est-ce que les rapides Dauphinais, à cause de cet embâcle, se trouvaient noyés, disparus?
R.—Complètement noyés et disparus, ils n'existaient plus.
- Q.—A quelle distance cela se trouvait-il de la chaussée?
—De la chaussée Hemmings?
—Oui.
- 40 R.—Cinq ou six milles.
- Q.—Maintenant, avez-vous fait une étude de la rivière dans le même mois jusqu'à Richmond, avec d'autres?
R.—Je ne me suis pas rendu jusqu'à Richmond.
- Q.—Vous n'êtes pas allé jusqu'à Richmond?
R.—Non.
- Q.—C'est d'autres qui ont fait cela?
R.—Oui.
- Q.—C'est Cusson qui est allé seul avec son frère?
R.—Oui.

ALEXANDRE MERCURE

(Pour l'intimée) Examen-en-chef et contre-interrogé

Q.—Vous n'y êtes pas allé?

R.—Non, je n'y suis pas allé.

10

CONTRE-INTERROGE

PAR Me MARIER, c.r.,

AVOCAT DE LA DEFENDERESSE:

Q.—Lorsqu'on vous parle de distance, par exemple, de cinq cents (500) pieds ou de mille (1000) pieds, ou d'un mille, tout cela, comme vous l'avez déjà dit dans une autre cause, c'est mesuré à l'oeil?

20

R.—Oui.

Q.—Maintenant, lorsque vous alliez mesurer l'épaisseur de la glace ou du frazil, je comprends que vous choisissiez les places dans la rivière où il y avait déjà une protubérance de glace?

R.—Oui, nécessairement. Je mesurais où c'était soulevé, la glace.

Q.—Il y avait des endroits, c'était soulevé de cinq ou six pieds, comme cela?

30 R.—C'était "vallonneux de long" et ça pouvait avoir, dans le plus bas avec le plus haut, il pouvait peut-être y avoir cinq ou six pieds, sur la grandeur du mille carré qu'il y avait là.

Q.—Maintenant, il y a plusieurs endroits où vous avez pris des sondages, où il y avait une protubérance marquée dans un rayon assez restreint?

R.—Non : quand c'était bien élevé, c'était élevé généralement pour des arpents.

40 Q.—Dans la cause Labonté, est-ce que vous n'avez pas dit, monsieur Mercure, que vous aviez procédé de la manière suivante : Vous perciez un trou dans la glace et ensuite vous mesuriez avec une planche et un niveau la hauteur de la protubérance à côté pour l'ad-

R.—Oui, pour celui-ci, je crois.

PAR Me GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

Q.—Quel numéro?

R.—Le numéro 15, les quinze pieds ici. A l'est de l'Ile Ronde, partant du bord de la rivière aller jusqu'à ce trou-là, c'était à peu

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Contre-interrogé

près uniformément élevé. Là, ça baissait un peu. Seulement, au lieu de percer sur le plus haut, on a percé à côté et on a mis une planche, comme vous dites, pour avoir la hauteur de l'autre.

Q.—Maintenant, votre expérience, c'était fait avec une barre de fer?

10 R.—Oui. J'avais fait percer des trous avec une hache et enlever de la glace avec un "ferré". On faisait un trou à une certaine profondeur et de là on avait une barre de fer que l'on descendait dans la glace.

Q.—De quelle façon pouviez-vous vous rendre compte absolument de l'épaisseur de la glace?

R.—Je me suis rendu compte par moi-même. J'ai fait faire les trous par les autres, ils ont essayé chacun d'eux et moi-même j'ai pris la barre de fer et j'ai constaté la glace jusqu'au fond.

20 Q.—Jusqu'au fond de la rivière?

R.—Oui. Et quand on frappait au fond, c'était soit de la roche ou du gravier; et quelquefois de la terre, quand on ressortait notre pic.

Q.—Je comprends que les trous avaient été faits la veille par M. Cusson?

R.—Oui.

Q.—Et le lendemain vous êtes allé là où les trous étaient faits et vous avez descendu la barre de fer dans un trou déjà fait?

R.—Oui, je crois qu'on a commencé à faire les trous la veille.

30 Q.—Vous rappelez-vous avoir témoigné à cet effet-là?

R.—Oui.

Q.—Comment pouviez-vous vous rendre compte avec une barre de fer qui descendait dans un trou déjà fait quand il cessait d'y avoir de la glace?

40 R.—Voici. On faisait un trou de quatre ou cinq pieds de profondeur dans la glace pour pouvoir descendre dans ce trou-là, et de là on était encore sur la glace solide, à six pieds plus bas, absolument solide. On prenait notre barre de fer, on la descendait dans la glace et nécessairement on la remuait pour sentir que la paroi de la glace se continuait, et on a pu le constater absolument. Pour ma part, j'ai été absolument convaincu, sans hésitation que la barre de fer marchait dans la glace tout le temps jusqu'au fond.

Q.—Le lendemain vous envoyiez votre barre de fer dans un trou qui était déjà percé?

R.—Un rond qui avait été fait.

Q.—La barre de fer avait été plantée jusqu'au fond, la veille?

R.—Non, on ne la plantait pas. On ne plantait pas la barre de fer avant de faire le trou.

Q.—C'avait été fait la veille, ce trou-là, où le lendemain vous alliez constater?

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Contre-interrogé

R.—Ca nous a pris deux ou trois jours. J'ai attendu de faire faire les trous avant de me rendre moi-même là pour constater. C'était inutile de passer une journée sur la glace pour regarder faire les trous. Je suis allé avec les hommes et j'indiquais les endroits: "On va faire un trou ici." Je sais qu'on a été une couple de jours, en différents temps, mais si on a laissé le trou ouvert la veille, le lendemain on s'est mis dans le même trou et on a fait le travail dans ce trou-là.

Q.—Voulez-vous lire précisément dans votre témoignage de la cause de Labonté ce que vous avez répondu :

"Pour être plus précis, je dois vous dire que j'ai fait faire la "veille les trous, les perforations, et je suis allé moi-même faire les "constatations, pris la barre de fer et fait les sondages."

R.—C'est justement cela, je n'ai rien à changer.

Q.—Alors, les trous ou les perforations avaient été faites la 20 veille?

R.—Oui.

PAR Me GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR :

Q.—Mais vous avez fait votre examen la journée que vous y êtes allé, vous?

30 R.—Oui.

Q.—Votre expérience plutôt?

R.—Oui, mon expérience personnelle.

PAR Me MARIER, c.r.,

AVOCAT DE LA DEFENDERESSE :

40 Q.—Vous parliez tout à l'heure des lots 22 et 23, là où vous mettiez les billots autrefois; pouvez-vous dire, au meilleur de votre connaissance, quelle est la distance d'élévation entre l'eau basse dans la rivière et le terrain où vous mettiez vos billots juste vis-à-vis?

R.—Peut-être sept à huit pieds.

Q.—Peut-être dix pieds?

R.—Peut-être aussi dix pieds. Peut-être dix pieds.

Q.—Là où vous mettiez vos billots dans l'hiver, vous choisissiez un endroit plus élevé que le niveau de la rivière?

R.—Le plus près de la rivière possible, pour pouvoir mettre les billots à l'eau au printemps.

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Contre-interrogé

Q.—Vous ne choisissiez jamais un endroit qui était pratiquement au niveau de l'eau?

R.—Non.

Q.—Vous choisissiez un endroit qui était assez élevé par rapport au niveau de la rivière?

10

R.—Oui.

Q.—Quel diamètre avait cette barre de fer dont vous vous serviez pour faire ces constatations?

R.—Un pouce, peut-être. Je ne me rappelle pas exactement. A peu près un pouce.

Q.—C'est simplement une barre de fer, il n'y avait rien comme instrument spécial au bout de cela?

R.—Je ne sais pas si on n'avait pas fait un petit croche dans le bout.

20

PAR Me GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

Q.—Vous avez mesuré votre barre de fer?

R.—Je ne me rappelle pas la longueur qu'elle avait, mais j'ai mesuré la profondeur où elle allait avec une mesure de bois pour arriver à établir la profondeur. Je me suis rendu absolument compte par moi-même de l'épaisseur de la glace et de la profondeur, pour pouvoir le jurer. Je l'ai mesuré.

30

PAR Me GARCEAU, c.r.,

(avec la permission de la Cour):

Q.—Par rapport à l'Ile 71, à l'Ile Ronde, comment se trouvait la glace quant au niveau?

40

R.—A peu près à l'égalité de la surface de l'île, en mil neuf cent vingt-neuf (1929)?

Q.—Parlez-vous de la partie en haut de la rivière ou de la partie qui regarde le bas de la rivière?

R.—Il y avait des parties qui pouvaient être un petit peu plus soulevées. J'ai remarqué un endroit surtout.

Q.—Où cet endroit-là était-il?

R.—En haut de l'île.

Q.—Le haut de l'Ile, la glace était de niveau?

R.—Avec la surface de l'Ile.

Q.—Était-ce l'ensemble ou rien qu'un pic isolé?

ALEXANDRE MERCURE (pour l'intimé) Contre-interrogé

PIERRE ARGOUIN (pour l'intimé) Examen-en-chef

R.—C'est l'ensemble.

10 Q.—Avant la construction de la chaussée, aviez-vous déjà
passé là en hiver?

R.—Oui.

Q.—Au printemps?

R.—...

Q.—En hiver?

R.—Quand la débâcle passait, c'était difficile d'y aller, mais
en hiver j'allais aux chantiers dans les environs.

Q.—Est-ce qu'il a jamais existé un état comme cela chez Dau-
phinais?

R.—Jamais. Jamais.

20 Et le témoin ne dit rien de plus.

PAUL CUSSON, sténographe.

DEPOSITION DE PIERRE ARGOUIN,

journalier et chauffeur de camion, de Drummondville,

30 Lequel, après serment prêté sur les Saints Evangiles, dépose
et dit:

INTERROGE PAR Me GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

Q.—Vous étiez au mois d'avril mil neuf cent vingt-huit
(1928) à l'emploi de M. Lefebvre, charretier à Drummondville?

40 R.—A l'emploi de M. Bouchard, de la Drummondville Taxi.

Q.—Avez-vous été demandé ou envoyé aux chutes Hemmings
la journée du dimanche, le huit avril?

R.—Oui.

Q.—Avez-vous été envoyé la veille?

R.—Non.

Q.—Où êtes-vous allé, le huit avril?

R.—A Hemmings Falls.

Q.—Par où avez-vous passé pour aller là?

R.—De l'autre côté du barrage de St-Cyrille.

Q.—Avez-vous passé par le côté est de la rivière?

PIERRE ARGOUIN (pour l'intimé) Examen-en-chef

- R.—Oui.
Q.—Vous avez monté à Hemmings Falls?
R.—Oui.
Q.—A quelle heure était-ce?
10 R.—Il a appelé vers midi pour que je sois rendu là à une heure et j'ai été rendu là un peu avant le temps.
Q.—Un peu avant une heure?
R.—Oui.
Q.—Qui vous faisait demander?
R.—C'était les gens de la Southern.
Q.—Les gens de la compagnie défenderesse?
R.—Oui.
Q.—Qu'est-ce que l'on vous a fait faire, qu'est-ce que l'on vous a demandé?
20 R.—Quand je suis arrivé là, j'ai attendu quelques minutes. Il y avait un homme qui parlait français, les deux autres ne parlaient pas français. Il a dit: "Vous allez aller chercher le stock qu'il y a ici."
Q.—Est-ce qu'ils sont ici, ces hommes?
R.—Il n'y en a qu'un.
Q.—Lequel?
R.—Je ne sais pas son nom.
Q.—Lequel?
30 R.—C'est celui-là. (Le témoin indiquant M. Dunfield).
Q.—C'est M. Dunfield qui donnait des ordres?
R.—Oui, qui les a donnés à un autre gars qui parlait français. Il a dit d'aller chercher le stock qu'il y avait là.
Q.—Quel stock?
R.—C'était des canistres de dynamite, qu'ils m'ont dit. Et il y avait le "filage".
Q.—Des fils et les choses nécessaires pour faire partir la dynamite?
R.—Oui.
40 Q.—Regardez donc cette pièce numéro 20, qui est une photographie des alentours des chutes Hemmings; voulez-vous dire où vous étiez à peu près? Voici la bâtisse du pouvoir, voici le déversoir et voici le côté de St-Cyrille.
R.—J'étais ici, à peu près.
Q.—Au point B?
R.—Oui.
Q.—Étiez-vous en état de voir absolument l'intérieur du bassin?
R.—Oui.
Q.—Qu'est-ce que vous avez constaté là, dans le bassin?

PIERRE ARGOUIN (pour l'intimé) Examen-en-chef

R.—Il y avait de la glace et c'était tout pilé à même les côtés.
Et la "dam" était toute pilée partout.

Q.—Y en avait-il dans le milieu?

R.—Partout pareil. Il y avait la grandeur de pilée.

10 Q.—Toute la grandeur?

R.—Oui.

Q.—Est-ce qu'il y en avait auprès de la bâtisse du pouvoir?

R.—Oui, c'était pilé là aussi pareil. Toute la grandeur partout pareil.

Q.—C'était pilé sur la bâtisse?

R.—Oui.

Q.—Est-ce que c'était pilé sur le parapet où vous étiez aussi?

R.—Oui.

20 Q.—Qu'est-ce qui retenait l'immense quantité de glace que vous voyez là?

R.—C'était la "dam" et le rempart, c'était tout cela.

Q.—Quand vous dites "rempart", est-ce que ce sont des remparts naturels ou si ç'avait été fait par des hommes?

R.—C'avait été rapporté ici et l'eau reprend sur l'autre côté.

Q.—Ce sont des remparts qui avaient été faits, cela?

R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous dire à quelle hauteur par rapport à la bâtisse cela vous semblait pilé?

—Comment elle était pilée épais?

30 —Par rapport à la bâtisse, pouviez-vous voir combien haut de glace il y avait?

R.—Du long de la bâtisse, la glace était montée près des châssis en avant.

PAR Me PERRAULT, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR :

Q.—Combien de pieds au-dessus de la chaussée?

40 R.—C'était monté à peu près comme huit à dix pieds.

PAR Me GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR :

Q.—Ce que vous appelez la chaussée, c'est le déversoir?

R.—Oui.

Q.—Où l'eau coulait?

R.—Oui.

Q.—Maintenant, dans tout le bassin, c'était général?

PIERRE ARGOUIN (pour l'intimé) Examen-en-chef

- R.—Oui.
Q.—Cela, c'était à une heure et demie?
R.—Oui.
Q.—Maintenant, qu'est-ce que vous avez fait ensuite?
10 R.—On a parti de Hemmings Falls, on a descendu par Drummondville, on a remonté par le côté de la ville.
Q.—Le côté ouest?
R.—Oui.
Q.—Vous êtes venu passer par le pont des voitures?
R.—Oui.
Q.—Avec qui étiez-vous?
R.—J'étais avec M. Huney, si je ne me trompe pas.
Q.—Était-ce un homme de la compagnie?
R.—Oui. Avec M. Dunfield et un autre monsieur que je ne
20 connais pas.
Q.—Où êtes-vous allés?
R.—On a monté encore à Hemmings Falls, mais sur l'autre côté. A la date encore.
Q.—Est-ce que vous étiez avec votre automobile?
R.—C'était des chevaux que j'avais et un express.
Q.—Est-ce que vous traînâiez tout le temps votre bagage?
R.—Oui.
Q.—Votre dynamite, etc.?
R.—Oui.
30 Q.—Vous êtes-vous rendus jusque-là?
R.—Oui.
Q.—Rendus là, qu'est-ce qui c'est passé, à la chaussée du côté ouest?
R.—Ils ont débarqué, ils ont monté sur le rempart.
Q.—Qui "ils"?
R.—Les trois gars qu'il y avait avec moi. J'ai attaché mes chevaux et j'ai monté aussi.
Q.—Voulez-vous dire à quel endroit vous étiez quand vous avez monté sur le rempart, à peu près? étiez-vous sur le ciment ou
40 sur la terre?
R.—Sur le ciment.
Q.—Le ciment est comme cela. Il y a un bout qui n'a pas de ciment et là commence la terre?
R.—Ca c'est le bout du rempart. On était à peu près ici.
Q.—Vous êtes montés jusqu'au bout du rempart?
R.—Non.
Q.—Dans tous les cas, vous êtes allés là où le chemin se rapproche du rempart?
R.—Oui. Il y a comme une petite côte, on était un peu de

PIERRE ARGOUIN (pour l'intimé) Examen-en-chef

l'autre bord de la côte, pas bien loin, parce qu'il y avait de l'eau et de la glace.

Q.—Voulez-vous marquer par une lettre le chemin, — il est indiqué par la lettre C, n'est-ce pas?

R.—Oui.

10 Q.—Vous êtes arrivés par ce chemin-là, à la lettre marquée C?

R.—Oui.

Q.—Et vous êtes embarqués à l'endroit où le chemin semble le plus proche du rempart?

R.—Oui. On a monté jusque à peu près au milieu du rempart. J'ai attaché mes chevaux.

Q.—Qu'est-ce que vous avez constaté en arrivant en bas, y avait-il quelque chose d'anormal en bas?

20 R.—Il y avait dans le chemin de la glace et de l'eau, on ne pouvait pas aller plus loin. Là, j'ai attaché mes chevaux et eux ont monté. J'ai monté derrière eux, j'ai resté vis-à-vis mes chevaux et eux sont allés plus loin.

Q.—Ils ont été plus à l'extrémité du rempart en montant?

R.—On a rien débarqué de la voiture, là. Moi, je me suis mis à regarder cela. Eux, ils étaient plus loin qui regardaient cela.

Q.—Sur le rempart, y avait-il de la glace?

R.—C'était monté jusque sur le dessus du rempart.

Q.—Jusqu'à l'égalité du rempart?

R.—Oui.

30 Q.—Pouviez-vous voir tout le bassin où vous étiez?

R.—Oui. Ce qu'on voyait, c'était de la glace pilée.

Q.—En regardant la chaussée, en regardant en haut, c'était tout de la glace pilée?

R.—Oui.

Q.—Pouviez-vous voir, par rapport à la côte de l'autre côté, si la glace était haute?

R.—Oui, on voyait. C'était monté quasiment partout.

Q.—Vous, à vos yeux, la glace, comment était-elle, à quelle distance du rempart à peu près?

40 R.—Elle pouvait être à peu près comme deux ou trois pieds, je suppose, en descendant.

Q.—Y en avait-il sur le rempart aussi?

R.—Il n'y en avait pas à ce moment-là.

Q.—Où vous étiez, il n'y en avait pas?

R.—Non.

Q.—Êtes-vous resté longtemps là?

R.—On a resté, je crois bien, cinq minutes, dix minutes dans le plus.

Q.—Qu'est-ce que vous avez fait avec la dynamite?

R.—On a rien fait.

PIERRE ARGOUIN (pour l'intimé) Examen-en-chef

Q.—Vous êtes partis, à un moment donné?

R.—Parce que cela commençait à marcher.

Q.—Avez-vous vu cela, quand ç'a commencé à marcher?

R.—Oui.

10

PAR Me PERRAULT, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR :

Q.—Où cela marchait-il?

R.—Presque dans le milieu.

Q.—Dans le milieu du bassin?

R.—Oui.

20

PAR Me GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR :

Q.—En haut de chez vous, ou en bas?

R.—A peu près quinze arpents de la "dam", ç'a commencé à tourner.

Q.—Vers quelle heure?

R.—Aux alentours de trois heures et demie, si je ne me trompe pas.

30 Q.—Est-ce que M. Dunfield vous a dit quelque chose dans le temps?

R.—Il ne m'a rien dit, je ne parlais pas anglais. C'est M. Huney qui m'a parlé.

Q.—Qu'est-ce qu'il a dit, lui?

R.—Il a dit: "Retirez vos chevaux au plus vite, mettez-vous prêts pour qu'on s'en aille, cela peut être dangereux." J'ai dit: "Oui". J'ai descendu à la course, j'ai reviré mes chevaux. Du moment que j'ai reviré et que j'ai embarqué dans la voiture, l'eau s'est mise à venir dans le chemin, et la glace.

40

Q.—La glace dépassait le rempart?

R.—Elle faisait le tour, du rempart.

Q.—Elle venait de chez Dionne?

R.—Oui. Là, j'ai monté sur la côte. Là, j'ai été correct. J'ai dit: "Si les garçons passent ici, ils sont tous morts, certain. Là, je les ai attendus. Ils ont embarqué avec moi. Après qu'ils ont été embarqués, on a descendu. Du moment qu'on a été vis-à-vis la dam, plus bas un peu, la glace a monté sur le rempart. On a vu M. Dionne. Là, le gars lui a dit, — M. Huney, — "Otez-vous d'ici, cela peut être dangereux. Nous autres, il faut s'en aller au plus vite." Là, j'ai parti,

PIRRE ARGOUIN (pour l'intimé) *Examen-en-chef*

on a descendu au plus vite à Drummondville, on voulait remonter à Hemmings Falls.

Q.—Par l'autre côté?

R.—Oui. On n'a pas été capable de rien faire, toute la digue est arrivée.

10 Q.—En bas?

R.—Oui, entre quatre heures moins dix et quatre heures.

Q.—Quand vous êtes arrivé, est-ce que l'engin était tombé?

R.—Non.

Q.—Ce n'était pas encore tombé?

R.—Non.

Q.—Est-ce que c'était lavé?

R.—Ca commençait à se laver.

Q.—Est-ce qu'il y avait de la glace sur le pont des voitures?

R.—Oui.

20 Q.—Et cela commençait-il à se laver?

R.—J'ai vu le commencement du lavage. Ca se trouvait de ce côté-ci de Drummondville, du côté de la ville. Le chemin de fer a commencé à se miner sur l'autre bord, on ne voyait pas, on n'était pas capable d'y aller. On aurait pu y aller par le pont des chars.

Q.—Sur le côté ouest?

R.—Oui. On ne pouvait pas voir, c'était trop loin.

Q.—Quand vous êtes arrivés en bas, êtes-vous descendus par le chemin du pont ou si vous êtes descendus par la rue Bérard ou par une autre rue?

30 R.—Par le chemin du pont. J'ai ôté mes chevaux, je les ai mis vers la Southern Canada Power House.

Q.—Pour voir en bas?

R.—Oui. Je les ai ôtés dans le chemin. J'ai été obligé de les ôter de là, je les ai attachés en gagnant par la Southern.

Q.—Alors, vous ne vous trouviez pas à voir en haut du pont des chars, où vous étiez?

R.—Oui, on a monté là.

Q.—Vous avez monté là?

40 R.—Oui.

Q.—Vous avez monté sur le remblai de la voie ferrée?

R.—Oui. On a vu descendre la glace.

Q.—Là, qu'est-ce que vous voyiez?

R.—La glace descendait plein la rivière.

Q.—Et il y avait de l'eau?

R.—Oui.

Q.—L'eau et la glace descendaient-elles avec vélocité, rapidité ou tranquillement?

R.—Cela descendait pas mal vite. Et cela descendait à pleine rivière, comme on dit.

PIRRE ARGOUIN

(pour l'intimé) Examen-en-chef et Contre-interrogé

Q.—A pleine rivière?

R.—Oui, certain.

10

CONTRE-INTERROGE

PAR Me MARIER, c.r.,

AVOCAT DE LA DEFENDERESSE :

Q.—Quelles étaient ces canistres que vous avez chargées sur votre voiture?

R.—Des canistres de la grosseur des bidons à crème.

20

Q.—Vous ne savez pas ce qu'il y avait dedans?

R.—M. Huney m'a dit : "Ca, c'est de la dynamite pour tirer".

Q.—C'est M. Huney qui vous a dit cela?

R.—Oui. Huney ou Cuney, quelque chose de même.

Q.—Vous prétendez que c'est un nom comme cela?

R.—Oui. Il parle français. Il travaille pour la Southern.

PAR Me GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR :

30

Q.—Est-il encore à Drummondville?

R.—Non, je ne l'ai pas vu là depuis deux ou trois ans, je pense.

PAR Me MARIER, c.r.,

AVOCAT DE LA DEFENDERESSE :

Q.—C'était un employé de la Southern?

R.—Oui.

40

Q.—Avez-vous déjà vu des bâtons de dynamite?

R.—Oui.

Q.—Trouviez-vous quelque ressemblance entre des bâtons de dynamite et les canistres que vous avez chargées?

R.—Ils m'ont dit que c'était une sorte de "stuff" qui remplaçait la dynamite.

Q.—Je comprends que vous étiez rendus au pouvoir et que vous avez attaché vos chevaux près d'une des maisons qu'il y avait là?

A Hemmings Falls?

—Oui.

PIRRE ARGOUIN (pour l'intimé) Contre-interrogé

R.—Oui.

Q.—C'est là que vous avez laissé vos chevaux et c'est de là que vous avez regardé la glace?

R.—Oui.

10 Q.—Maintenant, vous dites qu'il y avait de la glace comme cela de pilée sept à huit pieds de plus haut que le mur de ciment de la chaussée?

R.—Oui, du long de la Power House.

Q.—Du long de la chaussée aussi?

R.—Oui.

Q.—En travers la rivière, de la chaussée?

R.—Oui.

Q.—Il y avait sept ou huit pieds de glace plus haut que le mur?

20 R.—Du long de la Power House.

Q.—Vous n'avez rien mesuré?

R.—Non.

Q.—Vous avez jeté un coup d'oeil dans la rivière?

R.—Oui.

Q.—Avez-vous vu dans la rivière si c'était égal partout, quand on regardait loin en avant?

R.—C'était pas mal tout égal partout.

Q.—C'était pilé?

R.—Ce n'était pas au niveau, mais c'était pilé partout.

30 Q.—Vous ne voyiez pas de place où cela paraissait bien plus haut en avant de vous?

R.—Non. Ce que l'on voyait, c'était de la glace.

Q.—Quand vous étiez au pouvoir et que vous avez chargé ces canistres d'un matériel quelconque, voyiez-vous l'eau passer par-dessus la chaussée à ce moment-là?

R.—Non, on ne voyait pas l'eau.

Q.—Est-ce qu'il n'en passait pas?

R.—Ah oui, il en passait.

Q.—Vous ne la voyiez pas passer?

40 R.—On l'a vue après, plus en bas, mais là on ne se trouvait pas à voir l'eau sur le bord de la chaussée.

Q.—Quand vous étiez plus en bas de la chaussée, passait-il beaucoup d'eau?

—Là, où l'eau est supposée passer?

—Oui.

R.—Oui, il en passait.

Q.—Est-ce qu'il en passait beaucoup?

R.—C'était malaisé à dire.

Q.—Est-ce que cela paraissait qu'il en passait?

PIRRE ARGOUIN (pour l'intimé) *Contre-interrogé*

WALTER LABONTE (pour l'intimé) *Examen-en-chef*

R.—Oui, il passait de l'eau là.

10 (Et le témoin ne dit rien de plus).

PAUL CUSSON, sténographe.

DEPOSITION DE WALTER LABONTE,

contremaître à l'emploi de la Dominion Silk, de Drummondville,

20 Témoin produit de la part du demandeur;

Lequel, après serment prêté sur les Saints Evangiles, dépose
et dit:

INTERROGE PAR Me GARCEAU, c.r.,
AVOCAT DU DEMANDEUR:

Q.—Vous avez été élevé sur les bords de la rivière Saint-François?

30 R.—Oui.

Q.—A quelle distance de ce que l'on appelait les chutes Hemmings autrefois, en haut?

R.—Environ une couple de milles.

Q.—Une couple de milles en haut?

R.—Oui.

Q.—Plus haut que les chutes?

R.—Oui.

Q.—Vous connaissez bien l'état de la rivière à partir de chez vous en descendant, n'est-ce pas?

40 R.—Oui.

Q.—Avant l'existence de la chaussée à Hemmings Falls, à partir de chez Bergeron, vous connaissez bien cela chez Bergeron?

R.—Oui.

Q.—Aller en bas, est-ce qu'il s'était jamais formé de "jam" de glace?

—A partir de chez Bergeron aller à la chute Hemmings?

—Oui, en descendant.

R.—Pas à ma connaissance.

Q.—Maintenant, à partir de chez Bergeron en bas, c'était le rapide?

WALTER LABONTE (pour l'intimé) Examen-en-chef

R.—Oui.

Q.—Qu'arrivait-il au printemps, lorsque les glaces partaient, par rapport à ces glaces qui couvraient le rapide, et celles en haut? lesquelles partaient les premières, la glace chez vous ou la glace aux rapides?

10 R.—La glace aux rapides.

Q.—C'était celle en bas de chez vous qui partait la première?

R.—Oui.

Q.—Quand la glace d'en haut arrivait, elle était partie?

R.—Oui.

Q.—Maintenant, le samedi, sept avril, y êtes-vous allé?

R.—Le huit, j'y suis allé, le dimanche.

Q.—Vous étiez avec Ernest?

R.—J'étais avec mon frère Ernest.

20 Q.—Vous êtes parti avec Ernest?

R.—On a pris le chemin, on s'est rendu jusque vis-à-vis le remblai de terre qu'il y a du long de la rivière à la chute Hemmings.

Q.—Vous avez monté du côté ouest, du côté de Drummondville, jusqu'au remblai de terre?

R.—Oui.

Q.—Vous avez la photographie numéro 20 devant vous. Voici le remblai de ciment, un petit bout où il n'y a rien, et ensuite il recommence?

30 R.—Jusqu'à tant que l'on ait trouvé de la glace qui nous bloquait, où on ne pouvait plus passer.

Q.—Cela, c'était à peu près vers la lettre C, que vous voyez là?

R.—Environ vers le milieu du remblai de terre, de cette partie de terre.

Q.—La glace bloquait dans le chemin?

R.—Oui.

Q.—A quelle heure était-ce?

R.—Il passait deux heures.

Q.—Le dimanche après-midi?

40 R.—Oui.

Q.—Est-ce que vous êtes monté sur le rempart, vous et Ernest?

R.—Oui.

Q.—Avez-vous examiné le bassin?

R.—On a examiné, oui.

Q.—Comment était la glace dans le bassin, tant vis-à-vis la maison du pouvoir que de l'autre côté et tout le tour, le bassin fait par les hommes, que vous voyez là?

R.—Il y avait de la glace. La première chose que j'ai remarquée, il y avait de la glace en dehors du remblai, ici, de ciment, de tombée.

WALTER LABONTE (pour l'intimé) Examen-en-chef

Q.—Qui avait passé par-dessus le remblai de ciment?
R.—Oui. Pas la devanture, pas celle qui traverse la rivière, à côté.

10 Q.—Vous parlez du ciment à côté?
R.—Oui. Il y avait un gros amas de glace.
Q.—Qui avait passé par-dessus?
R.—Oui. Et de plus, quand on étendait la vue sur la rivière, la glace était “bossuée”.
Q.—C'est-à-dire paquetée?

(Me MARIER, c.r., avocat de la défenderesse, s'oppose à la forme de la question parce qu'elle est suggestive).

20 Q.—Qu'est-ce que vous voulez dire par “bossulée”?
R.—Elle n'était pas plane. C'est comme si ç'avait été forcé.
Q.—Où cela s'étendait-il, cela?
R.—Sur tout le bassin.
Q.—Maintenant, voyiez-vous la bâtisse du pouvoir?
R.—Je l'ai vue, oui.
Q.—Est-ce qu'il y avait de la glace de ce côté-là?

(Me MARIER c.r., avocat de la défenderesse, s'oppose à la forme de la question parce qu'elle est suggestive).

30 R.—Je n'ai pas concentré mon idée sur cela.

(La Cour suggère à Me Garceau de faire un peu moins de suggestions).

(Le témoin continue sa réponse). Je n'ai pas fait de grosses remarques, mon attention était plutôt vers nos terrains.

40 Q.—Pour regarder chez vous?
R.—Oui.
Q.—Qu'est-ce que vous avez constaté aux murs?
R.—J'ai constaté que c'était tout couvert de glace cassée, le chemin et tout ce qu'il y avait de défriché, que l'on pouvait voir, aller jusque chez mon frère Ernest.
Q.—Pouviez-vous voir la maison de votre frère?
R.—On voyait très peu de la maison, très peu du haut de la maison.
Q.—Qu'est-ce qui vous empêchait de voir?
R.—C'était la glace.
Q.—La glace était entre chez vous et chez votre frère?
R.—Oui.

WALTER LABONTE

(pour l'intimé) Examen-en-chef et Contre-interrogé

ERNEST LABONTE (pour l'intimé) Examen-en-chef

10 Q.—Quand il n'y a pas de glace, là où vous étiez, est-ce que vous voyiez la maison?

R.—Très bien.

CONTRE-INTERROGE

PAR Me MARIER, c.r.,

AVOCAT DE LA DEFENDERESSE :

20 Q.—Est-ce que vous avez poursuivi la compagnie Southern Canada Power pour quatre mille cinq cents piastres (\$4,500) de dommages à raison de l'inondation de 1927-1928?

R.—Oui.

Q.—La cause est encore pendante devant les tribunaux?

R.—Oui.

(Et le témoin ne dit rien de plus).

PAUL CUSSON, sténographe.

30

DEPOSITION DE ERNEST LABONTE

surintendant à l'emploi de la maison Pariseau et Frère, d'Outremont;

Témoin produit de la part du demandeur;

40 et dit: Lequel, après serment prêté sur les Saints Evangiles, dépose

INTERROGE PAR Me GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR :

Q.—Vous avez été le demandeur contre la Southern Canada Power Company dans une cause à propos de l'inondation de mil neuf cent vingt-huit (1928)?

R.—Oui.

Q.—Maintenant, monsieur Labonté, le samedi ou le dimanche

ERNEST LABONTE (pour l'intimé) Examen-en-chef

de mil neuf cent vingt-huit (1928), le sept ou le huit avril, êtes-vous allé aux chutes ou chez vous?

R.—Oui, le huit avril.

10 Q.—Racontez donc ce que vous avez fait le huit avril à propos de ce voyage-là?

R.—Je suis parti de Drummondville et de là je suis monté à Hemmings Falls, pensant de pouvoir me rendre sur mes terrains, qui étaient dépassé Hemmings Falls.

Q.—Votre terre était à peu près combien de distance en haut de Hemmings Falls?

R.—À peu près un mille et demi.

PAR Me PERRAULT, c.r.,

20 Q.—De quel côté?

R.—Mes terres sont du côté sud-est de Hemmings Falls.

Q.—Du côté de la Ville?

R.—Non, en haut de la rivière.

PAR Me GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR :

30 Q.—C'est du même côté de la rivière que la ville de Drummondville?

R.—Oui.

Q.—Alors, du côté ouest de la rivière?

R.—Oui. Rendus à Hemmings Falls, on n'a pas pu passer parce qu'il y avait trop de glace dans le chemin.

Q.—Quelle heure était-il à peu près dans ce temps-là?

R.—Il était peut-être deux heures ou à peu près deux heures.

Q.—Cela, c'était le huit?

R.—Oui, le dimanche après-midi, le huit avril.

40 Q.—Décrivez donc ce qu'il y avait dans le chemin.

R.—Il y avait beaucoup de glace dans le chemin et vu qu'on n'a pas pu passer pour se rendre chez nous, on a décidé de débarquer et d'aller voir ce qui se passait dans le bassin. Et de là on est monté sur le remblai qui longe la rivière.

Q.—Ce remblai-là a-t-il toujours existé, ou a-t-il été fait par quelqu'un?

R.—Il a été fait par la Southern Canada Power pour le barrage. De là on est monté sur le barrage pour examiner ce qu'il y avait dans le bassin. Je me suis aperçu que le bassin était tout à fait renversé, bouleversé et que même il y avait de la glace qui avait dé-

ERNEST LABONTE (pour l'intimé) Examen-en-chef

passé le remblai qui longe la rivière, à peu près peut-être une cinquantaine de pieds de la dam qui traverse la rivière.

Q.—Voyiez-vous de l'autre côté?

R.—Je voyais jusque de l'autre côté.

Q.—Voyiez-vous la bâtisse du pouvoir?

10 R.—Je voyais la bâtisse du pouvoir.

Q.—Quel était le niveau des glaces par rapport à tout cela?

R.—La glace était à différents endroits beaucoup plus haute que le remblai, et même il y en avait d'accumulée amont la "power house".

Q.—Qu'est-ce que vous voulez dire par "amont la power house"?

R.—C'est que les glaces du haut l'avaient refoulée jusque sur la Power House.

20 Q.—Comment se fait-il que toutes ces glaces-là étaient amassées d'un bord et de l'autre, comme cela?

R.—C'est parce qu'elles avaient été retenues par une glace trop épaisse, d'après mon opinion, dans le bassin, et par le barrage, naturellement, elle n'avait aucune chance de pouvoir passer.

Q.—Qu'est-ce que vous appelez le barrage?

R.—La chaussée elle-même.

Q.—Qu'est-ce que vous comprenez par la chaussée? est-ce seulement le déversoir?

R.—Non. Le remblai aussi, naturellement, faisait une partie.

30 Q.—A la chaussée, il y a le déversoir et après il y a le "power house"; après cela, qu'est-ce qu'il y a qui va jusqu'à l'autre grève, du côté est?

—De la "power house"?

—Du "power house".

—Du côté est?

—Oui.

R.—Il y a une côte de l'autre côté.

40 Q.—Du "power house", y a-t-il quelque chose qui se rend jusqu'à la grève proprement dite? qu'est-ce que cette partie ici qui part à gauche du "Power House" et qui s'en vient là? vous êtes déjà rendu là... (montrant sur les photographies)?

R.—Il y a encore une espèce de remblai.

Q.—C'a-t-il toujours existé?

R.—Non, ç'a été construit par la compagnie parce que c'était une côte là, autrefois.

Q.—Une côte qui descendait?

R.—Oui.

Q.—Maintenant, monsieur Labonté, vous avez été élevé sur la rivière?

R.—Oui.

ERNEST LABONTE (pour l'intimé) Examen-en-chef

- Q.—Vous êtes parti de sur votre terre en quelle année?
R.—En mil neuf cent vingt-cinq (1925) vers le quinze mai.
Q.—Était-ce avant la construction de la chaussée, ou après cela, ou la même année?
10 R.—Si je me rappelle bien, c'est l'année qu'ils ont terminé la chaussée.
Q.—Que vous êtes parti de chez vous?
R.—Oui, parce que j'ai été exproprié en mil neuf cent vingt-quatre (1924) et je suis parti après cela.
Q.—Avant la construction de la chaussée, le bassin que vous voyez fait par la chaussée, qu'est-ce qu'il y avait à la place de ce bassin-là que vous voyez sur la pièce numéro 20?
R.—Il y avait une chute, un rapide.
Q.—Qui parlait de quelle propriété?
20 R.—Je ne connais pas directement les numéros de lots, mais les rapides montaient jusqu'en haut de chez Ernest Dionne.
Q.—De votre côté?
R.—Oui, du côté ouest.
Q.—Et de l'autre côté?
R.—A peu près la même distance qu'ici, chez M. Bergeron.
Q.—Quelle était la longueur de ces rapides-là, d'après vous?
R.—Ces rapides-là pouvaient avoir à peu près vingt-cinq arpents, vingt et quelques arpents.
Q.—Est-ce que la pente était abrupte ou si cela allait tranquillement?
30 R.—C'était une grosse pente.

PAR Me PERRAULT, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

- Q.—Combien de pieds, à peu près?
R.—Il devait y avoir certainement de quinze à dix-huit
40 pieds, parce qu'il y avait une chute extraordinaire. On ne pouvait pas circuler en canot d'aucune manière.

PAR Me GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

- Q.—Est-ce que en hiver ce rapide-là prenait souvent?
R.—Rarement.
Q.—Est-ce que l'on a jamais fait des traverses pour les voitures d'hiver sur ce rapide-là?
R.—Pas à ma connaissance.

ERNEST LABONTE (pour l'intimé) Examen-en-chef

Q.—Maintenant, lorsque arrivait le printemps, quand la glace partait, est-ce que c'était chez vous que cela descendait en premier, ou si c'était le rapide?

R.—Le rapide.

10 Q.—Le rapide partait toujours avant que la glace parte de chez vous?

R.—Oui.

Q.—Avant l'existence de la chaussée, est-ce que vous avez jamais souffert d'inondations sur vos propriétés, vous?

R.—Non, jamais, jamais.

Q.—Quel était votre numéro de cadastre?

—La vieille place où était la construction, vous voulez dire?

—Oui.

R.—Le numéro 96.

20 Q.—Vous étiez combien plus bas que chez Dauphinais, vous?

R.—J'étais tout près de trois milles.

Q.—Tout près de trois milles plus bas que chez Dauphinais?

R.—Oui.

Q.—Après avoir constaté ce qu'il y avait dans le bassin le huit avril, qu'est-ce que vous avez fait?

R.—Vu qu'on voulait se rendre chez moi pour voir s'il y avait des dommages, là on a voulu revirer et on a fait le tour par Saint-Nicéphore. On ne pouvait pas passer autrement.

Q.—Qu'est-ce que c'est, Saint-Nicéphore?

30 R.—C'est une paroisse en haut de chez nous.

Q.—Vous avez été obligés de prendre le grand chemin?

R.—Oui.

Q.—La route régionale?

R.—Oui, pour descendre par Saint-Nicéphore.

Q.—Pour remonter là?

R.—Oui. Et là on a pris la route pour descendre chez moi.

Q.—C'était un détour de combien, cela?

R.—Cela pouvait m'allonger d'à peu près sept milles.

Q.—Avez-vous pu vous rendre chez vous?

40 R.—Oui. J'ai pu me rendre, mais à travers les bois.

Q.—Pourquoi?

R.—L'eau était tellement haute que l'on ne pouvait pas passer dans le chemin public.

Q.—A quelle heure à peu près êtes-vous arrivé chez vous?

R.—Je suis arrivé chez nous vers trois heures, trois heures et quelques minutes. Je n'ai pas regardé au juste, je n'avais pas l'heure, mais c'est vers ces heures-là.

Q.—Et à quelle distance votre maison était-elle de la chute Hemmings?

R.—A peu près un mille et demi, plus ou moins.

ERNEST LABONTE (pour l'intimé) Examen-en-chef

Q.—Qu'est-ce que vous avez constaté en arrivant?

R.—En arrivant, je n'ai pas pu faire autrement que de penser que tout allait disparaître, parce que tous les bâtiments étaient tout "englobés" d'eau et de glace.

10 Q.—Est-ce que l'eau le dimanche avait monté plus haut qu'elle était déjà montée le samedi?

R.—Le samedi, je n'y étais pas.

Q.—Mais avant la chaussée, avait-elle monté comme cela?

R.—Jamais. En mil neuf cent vingt-sept (1927), elle a monté.

Q.—Ca, c'est après la chaussée?

R.—Oui.

Q.—Mais avant la chaussée, avait-elle monté comme cela?

R.—Ah non, jamais.

20 Q.—Vous parlez de mil neuf cent vingt-sept (1927), vous avez déjà poursuivi pour les dommages causés en mil neuf cent vingt-sept (1927) et mil neuf cent vingt-huit (1928)?

R.—Oui.

Q.—Votre cause est finie?

R.—Elle m'a bien l'air.

Q.—Vous avez perdu en appel et gagné en Cour Supérieure?

R.—J'ai tout perdu.

Q.—L'eau, à quelle hauteur est-elle montée?

—Voulez-vous dire sur mes bâtiments?

—Sur votre maison.

30 R.—A la maison l'eau est montée un peu par-dessus le plancher de bois de la maison.

Q.—Quant aux bâtiments?

R.—Les bâtiments, ils ont disparu, tout enlevés.

Q.—Tout est disparu?

R.—Oui, tout en bloc.

Q.—Lorsque vous êtes arrivé, les bâtiments n'étaient pas encore partis?

R.—Non, mais ils branlaient.

40 Q.—Est-ce que l'eau a monté après que vous êtes arrivé encore un peu, ou si elle a descendu?

R.—Pas que je me suis aperçu. Elle a peut-être monté un peu, mais pas énormément. Elle était à peu près à sa fin. A peu près dix minutes après que j'ai été rendu, mes bâtisses ont toutes disparu.

Q.—Le niveau de la rivière a baissé?

R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous les conditions de la rivière chez Dauphinois, depuis longtemps? avez-vous eu l'occasion de monter en haut?

R.—Oui, cela m'est arrivé souvent.

Q.—En hiver?

ERNEST LABONTE

(pour l'intimé) Examen-en-chef et Contre-interrogé

R.—Oui, en hiver.

10 Q.—Avez-vous eu connaissance des phénomènes qui se produisaient chez Dauphinois avec la glace à l'hiver, avant et après la chaussée?

R.—Après que la chaussée a été construite, dans l'automne mil neuf cent vingt-sept (1927), venant au printemps de mil neuf cent vingt-huit (1928), lors de la débâcle, j'ai vu beaucoup de glace de ramassée chez Dauphinois. Et un peu plus bas, vis-à-vis mon terrain numéro 75 ou 76, si je me rappelle bien, à peu près dans ces environs là.

20 Q.—Maintenant, avant les chaussées, avez-vous en connaissance comment cela se comportait chez Dauphinois en hiver ou au printemps?

R.—Je ne voyais rien d'anormal.

Q.—Passiez-vous l'hiver là?

R.—Oui, ah oui.

Q.—Vous passiez l'hiver?

R.—Oui.

Q.—En fait de "jam" ou en fait de glace, qu'est-ce que vous constatez dans ce temps-là, avant les dams?

R.—Je ne me rappelle pas d'en avoir vu. J'ai vu différents petits morceaux qui ont pu avoir parti du rapide, mais bien peu.

30 Q.—Vous parlez du rapide Dauphinois?

R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais vu sur la rivière, vis-à-vis chez Dauphinois, les mêmes conditions quant à la glace avant la chaussée que vous avez constatées après mil neuf cent vingt-sept (1927)?

R.—Non, jamais.

Q.—Saviez-vous quelle était la hauteur du rapide Dauphinois, combien il avait de pieds?

R.—Non.

Q.—Vous ne le savez pas?

40 R.—Non.

CONTRE-INTERROGE

PAR Me MARIER, c.r.,

AVOCAT DE LA DEFENDERESSE:

Q.—Il y avait chez vous une station établie par la Commission des Eaux Courantes, n'est-ce pas?

R.—Oui.

ERNEST LABONTE (pour l'intimé) Contre-interragé

Q.—Où l'épaisseur de la glace était mesurée et l'élévation de l'eau était mesurée chaque jour?

R.—Oui.

Q.—Et c'était sur la terre que vous occupiez, cela?

R.—Oui.

10 Q.—Votre père était nommé l'officier de la Commission?

R.—Oui.

Q.—Ensuite plus tard, vous avez souvent fait les rapports vous-même et signé les rapports vous-même n'est-ce pas?

R.—Par l'entremise de la Southern Canada Power.

Q.—A la Commission des Eaux Courantes vous avez fait souvent des rapports?

R.—C'est toujours moi qui les ai faits, les rapports.

20 Q.—Votre père était nommé officiellement et c'est vous qui faisiez les constatations?

R.—Oui, c'est moi qui faisais l'ouvrage.

Q.—Et qui faisiez les rapports?

R.—Oui.

Q.—Avant le barrage?

R.—Oui, avant le barrage.

Q.—Maintenant, avant la construction de la chaussée, êtes-vous allé souvent chez Dauphinais dans l'hiver?

—Avant la construction?

—Oui.

30 R.—Ca arrivait que je passais, naturellement, comme je passais ailleurs.

Q.—Aviez-vous affaire à passer en voiture dans le chemin pour suivre la rivière?

R.—Oui.

Q.—Vous n'êtes jamais allé faire des études sur la glace avant la construction de la chaussée?

R.—Faire des études spéciales, non.

Q.—Ni des constatations spéciales?

40 R.—Non. Quand je m'adonnais à regarder, je voyais, mais pas spécialement.

Q.—Vous passiez dans le chemin et quand vous vous adonniez à voir la rivière, vous voyiez la rivière?

R.—Certainement.

Q.—Et depuis la construction de la chaussée, vous avez étudié plus spécialement les conditions de la glace?

R.—Principalement depuis mil neuf cent vingt-sept (1927).

Q.—Maintenant, monsieur Labonté, vous avez parlé d'un embâcle de glace qui s'était fait en mil neuf cent vingt-sept (1927) et mil neuf cent vingt-huit (1928) et qui a noyé votre propriété?

R.—Oui.

ERNEST LABONTE (pour l'intimé) *Contre-interrogé*

Q.—En mil neuf cent vingt-sept (1927), il s'en était fait un embâcle de glace aussi?

R.—Oui.

Q.—Il y avait de l'eau qui avait monté dans votre étable?

R.—Oui, jusqu'au plancher.

10 Q.—Maintenant, l'embâcle de mil neuf cent vingt-huit (1928), et l'embâcle de mil neuf cent vingt-sept (1927), s'étaient faits pratiquement au même endroit?

R.—Cela, je ne me rappelle pas, je ne le sais pas. Quand les stations se sont faites en mil neuf cent vingt-sept (1927), mon fermier est venu me chercher, il dit: "Viens de suite, les animaux sont tous à l'eau." Alors, je suis monté, les animaux étaient tous sortis. L'embâcle de mil neuf cent vingt-sept (1927), je ne l'ai pas vu, c'est-à-dire que j'ai bien constaté la hauteur des eaux, — et même il est resté assez longtemps pour pouvoir geler à l'entour en dedans du

20 bâtiment, pour laisser sa trace.

Q.—Dans votre cause avec la Southern Canada Power Company, vous avez témoigné?

R.—Oui.

Q.—Voulez-vous relire votre déposition?

R.—Je ne vois pas bien clair, voulez-vous la lire.

Q.—Je vous demande: "Qu'est-ce que vous avez vu, vous?" Vous avez répondu: "J'ai vu que la glace était accumulée à peu près vis-à-vis le terrain d'Ernest Dionne et Walter Labonté, qui était

30 voisin". —En mil neuf cent vingt-sept (1927)?

—Oui.

R.—Je dois avoir dit cela en mil neuf cent vingt-huit (1928).

Q.—C'était en parlant de mil neuf cent vingt-sept (1927)?

—Que j'ai vu?

—Oui.

R.—Tout était fait quand je suis arrivé, je ne peux pas avoir

vu.

Q.—La glace était partie quand vous êtes arrivé?

40 R.—Oui.

Q.—En mil neuf cent vingt-sept (1927), vous avez passé dans le chemin jusqu'à la chute Hemmings, vous rappelez-vous avoir dit cela dans votre témoignage?

—En mil neuf cent vingt-sept (1927)?

—Oui. "Votre fermier est venu vous chercher?" Vous avez répondu cela?

R.—Oui.

Q.—Est-ce que c'était exact quand vous avez dit, en témoignant dans votre cause: "J'ai vu que la glace était accumulée à peu

ERNEST LABONTE (pour l'intimé) *Contre-interrogé*

près vis-à-vis le terrain de Ernest Dionne et Walter Labonté, qui était voisin”?

R.—Oui, naturellement, mais elle n’était pas toute partie. Lorsque les eaux sont descendues de chez moi, elles n’étaient pas disparues, elles étaient encore accotées sur la dam.

10 Q.—Maintenant, avez-vous dit aussi dans cette cause-là, en parlant de la glace qu’il y avait entre l’embâcle fait sur les terrains de Walter Labonté et d’Ernest Dionne et la chaussée vis-à-vis aussi: “et le bas de cette glace-là n’avait seulement pas grouillé, le bas de la “glace qui se trouvait dans le bassin n’avait seulement pas grouillé”, pour mil neuf cent vingt-sept (1927), cela, n’est-ce pas?

R.—Non, je n’ai pas dit cela, je ne crois pas, parce que quand je suis arrivé, le tout était disparu. Toutes les glaces d’en haut étaient disparues, toutes les glaces étaient accumulées dans le bas du bassin.

20 Q.—La glace était accumulée et il y avait un embâcle de glace qui était fait comme vous l’avez dit entre les propriétés d’Ernest Dionne et de Walter Labonté, il y avait une digue de glace de faite là?

R.—Pas lors de l’embâcle.

Q.—En 1927?

R.—Pas lors de l’embâcle.

Q.—Qu’est-ce que vous appelez “lors de l’embâcle”, c’est cela qui avait fait monter l’eau dans vos propriétés?

R.—L’embâcle était fait quand je suis arrivé.

30 Q.—La glace n’avait pas sauté la chaussée quand vous êtes arrivé?

R.—La “jam” était formée à partir de la “dam” non pas rien qu’entre la propriété de mon frère et Ernest Dionne.

Q.—Qu’est-ce que vous appelez la “jam” était formée à partir de la “dam”? qu’est-ce qu’il y avait entre la chaussée et l’embâcle de glace, qu’est-ce qu’il y avait, dans quel état se trouvait la glace entre ces deux points-là?

R.—Elle était à peu près au niveau à partir de la “dam” en montant jusqu’à la partie de la “jam”, la partie terminée de la jam.

40 Q.—C’était comme c’était dans l’hiver, c’était dans le même état?

R.—Non, c’était certainement plus grave.

Q.—Qu’est-ce qu’il y avait?

R.—Elle était toute accumulée.

Q.—Est-ce qu’elle était toute cassée, brisée?

R.—Aussi loin que je pouvais voir.

Q.—Dans le bassin entre la chaussée et l’embâcle de glace, n’est-ce pas?

R.—Dans le bassin.

Q.—Et affirmez-vous que vous n’avez pas dit dans votre té-

ERNEST LABONTE (pour l'intimé) *Contre-interrogé*

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) *Examen-en-chef*

moignage, rendu à Drummondville en mil neuf cent vingt-neuf (1929), en septembre mil neuf cent vingt-neuf (1929), en parlant de la situation entre l'embâcle de glace et la chaussée des chutes
10 Hemmings, n'avez-vous pas dit ceci: "et le bas de la glace là n'avait seulement pas grouillé; le bas de la glace qui se trouvait dans le moment n'avait seulement pas grouillé"?

—En mil neuf cent vingt-sept (1927)?

—En parlant de mil neuf cent vingt-sept (1927).

(Me PERRAULT, c.r., avocat du demandeur, s'oppose à cette preuve comme illégale, parce qu'elle ne découle pas de l'interrogatoire principal).

20 R.—Elle a pu monter en mil neuf cent trente-deux (1932).

Q.—Vous rappelez-vous d'avoir déclaré cela à Drummondville, en parlant de mil neuf cent vingt-sept (1927)?

R.—C'était à peu près la même chose qu'en mil neuf cent vingt-huit (1928).

Q.—La glace entre l'embâcle et la chaussée était comment?

—Entre l'embâcle et la chaussée?

—Oui, entre la "jam" de la glace et la chaussée.

R.—C'était une "jam" d'un bout à l'autre.

30 Q.—En mil neuf cent vingt-sept (1927), et en mil neuf cent vingt-huit (1928)?

R.—Oui d'après moi, d'après ce que je me rappelle.

(Et le témoin ne dit rien de plus).

PAUL CUSSON, sténographe.

40

Le trentième jour de novembre mil neuf cent trente-deux,

A comparu :

ADELARD CUSSON,

contremaître, de Drummondville, témoin produit de la part du demandeur,

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) *Examen-en-chef*

Lequel, après serment prêté sur les Saints Evangiles, dépose et dit :

INTERROGE PAR Me GARCEAU, c.r.,

10

AVOCAT DU DEMANDEUR :

Q.—En mil neuf cent vingt-huit (1928), vous étiez à l'emploi de monsieur Mercure, n'est-ce pas?

R.—Oui.

Q.—Etes-vous allé le samedi sept (7) avril avec monsieur Mercure en haut de la rivière, aux alentours de la chute Hemmings?

R.—Oui.

Q.—Voulez-vous dire à la Cour ce que vous avez vu et ce que vous avez fait?

20

R.—On a parti à midi et demi, une heure, je suppose. Je ne me rappelle pas exactement de l'heure.

Q.—Le samedi?

R.—Oui. On a monté en haut de la rivière. Quand on a été arrivé vis-à-vis de la "dam", un peu plus haut, en suivant le rempart, on a constaté que la glace était toute belle comme d'habitude, qu'il n'y avait pas de dérangement là.

PAR Me PERRAULT, c.r.,

30

AVOCAT DU DEMANDEUR :

Q.—Dans le bassin?

R.—Oui. On a monté jusque chez Dauphinais. On ne voyait rien de différence avec d'habitude sur la glace. Elle était à peu près pareille comme dans l'hiver.

PAR Me GARCEAU, c.r.,

40

AVOCAT DU DEMANDEUR :

Q.—Là, chez Dauphinais, qu'est-ce que vous avez constaté?

R.—Rendus chez monsieur Dauphinais, on a vu que la glace avait descendu un petit peu plus bas que la maison, que l'eau et la glace avaient passé sur le terrain de monsieur Dauphinais, à l'entour de la maison et à côté de la grange. Mais l'eau était rebaiscée, il restait seulement la glace et de l'eau qu'il y avait dans un trou sur le terrain. Là, on a prétendu que c'était parce que la "jam" était allongée. L'eau avait eu le temps de se retirer en arrière de la glace, à l'entour des bâtisses de monsieur Dauphinais.

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

- Q.—Dans la rivière, qu'est-ce que vous voyiez?
R.—Vis-à-vis de là c'était rien que de la glace cassée et bousculée, toute culbutée. Il y en avait de la noire, de toutes les couleurs, parce que la terre était prise après.
- 10 Q.—Cela s'étendait en amont combien long?
R.—On ne voyait pas le bout en montant.
Q.—Là, vous êtes partis?
R.—Là, on a dit: "On va aller voir cela plus haut". Monsieur Mercure m'a demandé qu'on laisse le chemin pour aller voir au camp chez monsieur Cadieux. On a laissé le chemin du Roi par-dessus la côte. On a été visité cela au camp de monsieur Cadieux et chez monsieur Racette. On a vu là aussi que l'eau avait monté plus haut, mais qu'elle était baissée. La glace était restée sur le terrain mais l'eau était retirée. Ça fait que l'on a vu par la barre d'eau sur la galerie du camp où l'eau avait monté.
- 20 Q.—Vous connaissez le niveau ordinaire de la rivière; par rapport au niveau ordinaire de la rivière, combien l'eau avait-elle monté de haut à peu près?
R.—J'ai calculé que cela pouvait avoir monté à peu près vingt (20) pieds à l'heure qu'on était là, quand on avait monté là.
Q.—Vingt (20) pieds à peu près avec le niveau ordinaire?
R.—Oui, de dix-huit (18) à vingt (20) pieds, à cette heure-là.
Q.—Voyiez-vous en haut et voyiez-vous en bas, d'où vous étiez?
R.—On voyait en haut un certain bout. Pas bien long, parce que cela se trouvait à faire un détour. Ça nous bloquait pour un certain bout.
- 30 Q.—Qu'est-ce que vous voyiez en haut dans la rivière?
R.—C'était tout le temps de la glace cassée et bousculée, plein la rivière.
Q.—En bas?
R.—On voyait de la glace cassée et bousculée un certain bout. Après cela, la glace s'arrêtait normale comme dans l'hiver.

40 PAR Me PERRAULT, c.r.,
AVOCAT DU DEMANDEUR:

- Q.—En allant vers le bassin?
R.—Oui. C'est-à-dire, c'était rendu au bord du bassin. Même c'était descendu un petit bout dedans.

PAR Me GARCEAU, c.r.,
AVOCAT DU DEMANDEUR:

- Q.—Et puis?
R.—De là on a dit: "On va aller voir au camp Généreux". Là,

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

on était dans une place pour voir plus loin sur la rivière. On n'a pas pu se rendre là. A la coulée qu'il y a de ce côté-ci du camp Généreux, il y avait trop d'eau qui passait par-dessus le pont, on n'était pas capable de passer. On a été au camp Demontigny.

10 Q.—C'est plus haut, cela, que le camp Généreux?

R.—C'est plus bas. Il y a la coulée qui les sépare.

Q.—Combien est-ce plus haut que chez Dauphinais?

R.—Ca doit donner un mille.

Q.—Un mille plus haut que chez Dauphinais?

R.—Cela peut varier un peu. Je n'ai pas mesuré cela au galon.

R.—Là on y a été et on s'est mis sur la galerie. La glace était presque arrivée à la galerie chez monsieur Demontigny.

20 Q.—Là, de combien était-ce plus haut que le niveau ordinaire, à cet endroit-là?

R.—Ca se maintenait pas mal, à peu près toujours la même différence. C'est-à-dire, le dessus, ça allait toujours un petit peu en montant. Ca montait graduellement.

Q.—C'est la "jam" que vous prétendez qui allait graduellement en montant?

30 R.—Oui. Ce n'était pas égal sur le dessus. Il y avait des places où c'était un petit peu plus haut que dans d'autres. Là, après qu'on a été rendu là, on a examiné cela une petite secousse. On ne voyait pas de différence, c'était tout de la glace cassée pareille. La rivière était pleine de glace et d'eau, naturellement. Mais c'était en partie rien que de la glace que l'on voyait.

Et, monsieur Mercure m'a dit: "Ca va être bien laid quand ça va partir, on va attendre cela pour voir cela." On a attendu. Ca n'a pas été bien long, si on a été dix minutes ça été dans le plus. Là, on s'est mis à voir la glace qui commençait à se frayer un chemin. Elle commençait à se mettre en mouvement à peu près dans le milieu de la rivière.

40 PAR LA COUR:

Q.—Où étiez-vous dans ce temps-là?

R.—Au camp Demontigny. Je n'avais pas grouillé de sur la galerie.

Là, j'ai dit à monsieur Mercure: "D'abord que ça marche, je vais aller voir en bas chez Dauphinais, c'est là que ça va être le plus beau". Monsieur Mercure a dit: "Je reste ici, je regarde cela ici". J'ai dit: "Moi, je vais là-bas". J'ai reviré mon cheval, j'ai retourné sur la côte chez monsieur Dauphinais, je n'ai pas descendu la côte.

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

PAR Me GARCEAU, c.r.,

- Q.—Il y a une côte très élevée chez Dauphinois?
R.—Oui, elle est haute.
10 Q.—Combien doit-elle avoir?
R.—Pour vous dire bien juste, c'est malaisé.
Q.—Très haute, dans tous les cas?
R.—Oui. Elle doit avoir toujours quarante (40) pieds de haut, le moins.
Q.—Vous étiez là?
R.—Oui.
Q.—Qu'est-ce que vous avez vu?
R.—Ce n'était pas bien dangereux sur la côte pour l'eau.
Q.—Qu'est-ce que vous avez vu là?
20 R.—J'ai vu que la glace avançait encore dans le bassin mais plus long qu'elle était quand on avait monté. Elle sautait un bout et elle était encore "rejammée".
Q.—Elle était "jammée" sur quoi?
R.—Sur la glace dans le bassin et dans les côtes. Chez monsieur Manseau il y a un platin qui n'est pas trop élevé et sur le terrain de monsieur Mercure, la glace entrainait en pointes là-dedans. L'eau a monté aux deux-tiers des châssis de la maison, presque à la hauteur des châssis.
Q.—De la maison de monsieur Dauphinois?
30 R.—Oui. J'ai pris des marques sur la maison. Là, j'ai remonté, j'ai parlé à monsieur Mercure. J'ai dit: "On va être bien pris, il va falloir rester ici, on est comme sur une île. Il doit y avoir au moins six pieds d'eau dans le chemin, en bas de la côte. On ne sera pas capable de s'en retourner si ça ne débloque pas." Monsieur Mercure a dit: "Que voulez-vous faire, on couchera ici". Un bon coup on s'est aperçu que l'eau commençait à remonter en arrière.

PAR Me PERRAULT, c.r.,

40 AVOCAT DU DEMANDEUR:

- Q.—Elle refoulait?
R.—Oui. Là on a dit: "C'est parce que le bas est "packté", ça va être le meilleur temps pour s'en aller."

PAR Me GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

- Q.—Le bas de la rivière était "packté"?

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

R.—Oui, en bas de chez monsieur Dauphinois. Là, on est parti, on est redescendu. Quand on est arrivé où il y avait six (6) pieds d'eau à peu près, ça passait par-dessus les piquets de clôtures. Quand je suis revenu l'eau était retirée, il ne restait plus rien que la glace dans le chemin. J'ai passé à travers les morceaux de glace de
10 même.

Q.—Vous étiez avec monsieur Mercure?

R.—Oui. Pour m'en revenir, là j'ai dit: "On est mieux de ne pas s'amuser, parce que si cela débloquent encore on aurait de la misère. On avait encore une autre place qui était basse à passer. Après cela on sera correct". Parce que je ne m'attendais pas que ça allait pouvoir passer dans le bassin. Quand on est redescendu on a rien vu. Le bas de la rivière...

Q.—Quand vous avez descendu en bas de chez Dauphinois, comment était le bas de la rivière?

20 R.—Ca allait plus bas que chez Dauphinois, ça allait jusque chez Manseau.

Q.—La "jam" avait avancée?

R.—Oui.

Q.—Sur quoi était-elle arrêtée, la "jam", d'après vous?

R.—C'était encore dans le bassin qu'elle était arrêtée.

Q.—Sur quoi?

R.—Sur la glace.

30 Q.—Elle était arrêtée par la glace?

R.—Oui, certain. C'est cela qui tenait, comme ça avait fait le premier coup.

Q.—Vous étiez à combien de milles de la chaussée, quatre ou cinq milles?

R.—Oui, à peu près, cinq milles, je crois bien, de chez Dauphinois. A peu près cela.

Q.—Et vous avez descendu jusqu'à la chaussée?

R.—Oui.

40 Q.—Comment était la glace jusqu'à la chaussée?

R.—Quand on a été dépassé le petit bout de bois, on voyait la glace comme il faut. On la voyait en arrière de nous autres. Elle paraissait pareille comme quand elle avait monté, elle n'était pas dérangée.

PAR LA COUR:

Q.—Dans le bassin?

R.—Oui, dans le bassin. Là, on a dit: "Ca ne pourra jamais passer.

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

PAR Me PERRAULT, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR :

- 10 Q.—Pourquoi?
R.—Parce que ça nous paraissait trop solide.
Q.—Qu'est-ce qui était trop solide?
R.—La glace du bassin était trop solide.
Q.—Vous pensiez que cela ne pourrait pas passer?
R.—C'était mon idée que cela ne passerait pas.
Ensuite de cela on est venu chez nous. Monsieur Mercure est revenu vers sept heures, si je me rappelle bien le soir. Il a dit : "Cusson, la glace monte ici dans le bassin d'en bas".

PAR Me GARCEAU, c.r.,

20

AVOCAT DU DEMANDEUR :

- Q.—La glace ou l'eau?
R.—L'eau et la glace. Il y avait de la glace avec.
Q.—Monsieur Mercure est allé chez vous à sept heures le soir?
R.—A peu près cela, si je me rappelle bien. Je ne suis pas certain, ce n'est pas juste pour l'heure. Il a dit : "La glace doit faire du travail en haut parce que ça travaille en bas. Il lâche trop d'eau. Si vous voulez, on irait". J'ai dit : "C'est correct". Là, il m'a dit ensuite : "Gustave va venir nous mener en machine, mais je demande un homme pour monter la voiture pareil, jusqu'au chemin quand on laisse la route nationale, au cas que l'on ne soit pas capable de traverser, cette partie pour chez monsieur Lafontaine. Si on est capable de traverser en machine, on ira, si on n'est pas capable on prendra la voiture." J'ai embarqué avec eux et j'ai monté ma voiture. Je l'ai fait monter par un de mes garçons. Je l'ai reprise là.
Q.—Comment s'appelle votre garçon?
40 R.—Antonio Cusson.
Q.—Quel âge a-t-il?
R.—Dix-huit (18) ans. Là, il m'a emmené en voiture. Il est venu avec nous autres jusqu'au petit pont et je l'ai renvoyé après. Il avait dit à Gustave d'attendre. J'ai renvoyé le garçon. Rendus au pont. Gustave nous avait attendus, au bout du chemin de terre, sur la route nationale, avec la machine. Je l'ai renvoyé pour lui dire de n'être pas inquiet, qu'il s'en retourne. Il a descendu avec.

Quand on a été rendu au rempart de la "dam", au bout de la "dam"...

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

PAR Me PERRAULT, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR :

- 10 Q.—A quelle heure, cela?
R.—Il pouvait être sept heures et demie, huit heures moins quart, quelque chose de même. Il était à peu près sept heures, quand on a commencé à s'organiser pour cela. Là, il y avait monsieur Wilfrid Proulx, le gendre de monsieur Mercure, et monsieur Mercure, qui étaient avec moi.

PAR Me GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR :

- 20 Q.—Monsieur Mercure le fils ou le père?
R.—Le père, Alexandre. Eux ont débarqué dans une place qu'il y a à ce bout-là, pour monter sur le rempart.
Q.—Voulez-vous prendre connaissance de la pièce 20 et dire si vous reconnaissez les lieux, le premier bout en ciment, le bout naturel, ensuite le bout en terre?
R.—Oui. Monsieur Mercure a monté ici avec monsieur Proulx, à peu près au bout, où la terre finit.
Q.—Est-ce que c'est à peu près vis-à-vis l'endroit marqué A
30 ou ailleurs?
R.—Oui, certainement. Il y a une marque ici.
Q.—Il a monté vis-à-vis A?
R.—Oui. Là ça ne monte pas trop trop mal sur le bord, c'est de long. Moi, j'étais dans le chemin en bas avec ma voiture. Eux ont continué sur le rempart ici et moi, de l'autre bord d'un côteau qu'il y a, qui doit être à peu près à trois arpents du bout du rempart, où le rempart vient à baisser. Vous savez, il vient à rien, parce que le terrain lui-même monte.
R.—Il nous paraît baisser de même, il vient à finir. C'est
40 parce que le terrain remonte à peu près à trois arpents du bout. Là, je leur ai dit: "N'allez pas plus loin. Moi, je n'irai pas toujours, je suis dans l'eau et dans la glace".
Q.—Vous étiez dans l'eau et dans la glace, vous?
R.—Oui, dans le chemin du Roi. Ça fait que là j'ai reviré. J'ai dit: "Vous êtes aussi bien de vous en revenir, ça peut être dangereux, cela". Ils ont dit: "Oui". Monsieur Mercure m'a crié: "Il y a de la glace qui monte jusque sur le rempart ici". J'ai dit: "Venez-vous-en ça va être dangereux". Alors, moi, pour leur donner une chance, en cas que cela deviendrait à décoller tout d'un coup, j'ai laissé le chemin du Roi pour monter sur la terre.

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

Q.—Vous avez laissé le chemin du Roi pour vous rapprocher du mûr de revêtement?

R.—Oui.

Q.—Où ils avaient monté, eux?

10 R.—Oui. J'ai monté un peu plus bas qu'où ils avaient monté, eux. Je connaissais le chemin. Il faisait noir un peu, on ne voyait comme il faut. J'ai monté là pour leur donner une chance, en cas que cela vienne dangereux, pour pouvoir les sauver plus vite.

Q.—Etes-vous monté sur le rempart?

20 R.—Oui, j'ai monté au bout, sur la terre naturelle. J'ai avancé un petit peu. Eux autres n'étaient pas arrivés à moi encore. Moi, j'avais trotté dans le chemin. J'ai été un petit peu au-devant d'eux et j'ai vu que la glace était montée. L'épaisseur de glace qui était montée comme cela avait refoulé, elle était "dumpée", elle était "raplatis" sur le côté. A des places, il y avait deux morceaux d'épais, parce que ça avait cassé.

Q.—Sur quoi?

R.—Sur le rempart.

Q.—Sur le rempart de la chaussée?

R.—Oui.

Q.—Sur le mûr de ciment ou sur le mûr de terre?

R.—Sur le mûr de terre, sur le rempart de ciment, je ne l'ai pas vu.

Q.—Vous n'avez pas avancé à ce bout-là?

30 R.—Non, c'était sur le rempart de terre.

Q.—Monsieur Mercure vous avait dit qu'il y avait de la glace sur le rempart, en avez-vous vu, vous aussi?

R.—Il était plus loin, à l'autre bout. Je ne suis pas allé à l'autre bout, j'ai resté dans le chemin. Mais à ce bout-ci, à peu près vis-à-vis, il a monté ici...

Q.—A peu près vis-à-vis où?

40 R.—Vis-à-vis A, sur la pièce 20. J'ai avancé un petit peu plus loin d'où il avait monté et là j'ai vu. Je passais du long, c'était bien facile à voir. Là, j'ai vu des morceaux de glace qui étaient montés comme cela, qui étaient cassés, et d'autres qui n'étaient pas cassés, qui excédaient le rempart de même. Et ils étaient restés sur le can.

Q.—A quoi attribuez-vous ces glaces cassées, comment ça s'était-il produit, d'après vous?

R.—C'est parce que le devant avait trop de résistance pour en arrière et la poussée d'en arrière le refoulait.

Q.—Qu'est-ce que la poussée d'en arrière?

R.—La "jam" d'en arrière, l'eau et la glace. Et ici, c'est...

Q.—Où, ici?

R.—En partant du "Power House", sur ce bord-là, c'est bien rapetissé, la rivière. Et de ce côté-ci pareil.

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) *Examen-en-chef*

Q.—Du côté ouest?

R.—Oui, ça fait une anse.

Q.—C'était à la chaussée, cela?

R.—Oui. C'était appuyé là-dessus, la glace en avant. Elle
10 était bien solide. Ici, dans le bassin, elle a forcé, elle a brisé, où elle
accotait.

Q.—Les murs que vous mentionnez, est-ce que ç'a toujours
existé ou si ç'a été fait par la main de l'homme?

R.—C'a été fait dans la même construction.

Q.—C'a été fait par la Southern Canada Power?

R.—Oui. Et celui-là a été refait par après, plus tard.

Q.—Maintenant, cette glace que vous voyez acculé sur le rem-
part qui fait partie de la chaussée, était-ce à un niveau beaucoup
plus bas que ce mur de revêtement, cette chaussée, pouviez-vous voir
20 si c'était pas mal plus bas ou si c'était proche du niveau du parapet?

LE TEMOIN : La glace du bassin?

L'AVOCAT : Vous avez vu de la glace cassée près du mur?

R.—Oui, sur le bord du mur.

Q.—Et elle était pilée l'une sur l'autre?

R.—Oui.

Q.—Était-ce pas mal plus bas que le dessus de la chaussée ou
30 était-ce près?

R.—C'était sur le rempart, un peu plus haut que c'est mar-
qué A ici, que j'ai vu la glace.

Q.—Qu'il y avait de montée?

R.—Oui.

Q.—Mais quant à celle qui était tombée sur elle-même, le
niveau de la glace était-il éloigné du niveau du parapet?

R.—Sur le bassin...

Q.—Je parle où vous étiez, près de chez vous?

R.—Sur le bassin, je n'étais pas capable de voir comme il faut.

Q.—Proche de vous, vous n'avez peut-être pas remarqué; je
40 vous demande si vous avez remarqué?

R.—Ce n'était pas bien bien bas. Vis-à-vis de là, le bord pen-
chait de même. Le milieu, d'après ce que je peux comprendre par
la manière que la glace était sur le can, c'était un peu plus bas que
le dessus du rempart, dans le côté. Mais elle avait refoulé par la
pression.

Q.—Ce n'était pas beaucoup plus bas?

R.—Non, pas beaucoup plus bas.

Q.—Alors, vous êtes restés un certain temps là?

R.—Ce soir-là, on ne s'est pas amusé, on s'est en venu après.

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

- Q.—Entendiez-vous craquer la glace?
R.—Non, pas moi.
Q.—Voyiez-vous de l'eau qui circulait quelque part?
R.—Non. Là, il faisait noir et je n'ai pas pu voir cela.
Q.—Alors, vous êtes revenus à Drummondville et vous deviez
10 repartir le lendemain de bonne heure, si je suis bien informé?
R.—Oui.
Q.—Dites donc à la Cour ce qui s'est passé le lendemain.
R.—Le lendemain je devais partir avec monsieur Mercure,
son garçon et monsieur Wilfrid Proulx, et on a reçu une nouvelle
que monsieur Ouimet...
Q.—L'ingénieur Ouimet?
R.—Oui. On a reçu une nouvelle que monsieur Ouimet vou-
lait voir cela.
Q.—A quelle heure êtes-vous partis?
20 R.—Vers une heure, une heure moins quart, si je me rappelle
bien. Je n'ai pas regardé l'heure mais dans tous les cas ç'a été après
l'arrivée du train.
Q.—Vous êtes partis, qui?
R.—Moi, monsieur Mercure, monsieur Ouimet, l'ingénieur,
monsieur Proulx et Alfred Mercure, le garçon de monsieur Mercure.
Q.—Alfred Mercure y était?
R.—Oui.
Q.—Vous vous êtes rendus à la chaussée?
30 R.—Oui, nous nous sommes rendus à la chaussée.
Q.—A la chaussée Hemmings?
R.—Oui.
Q.—Qu'est-ce que vous avez vu là? D'abord, vers quelle
heure était-il quand vous avez été arrivés à peu près? Avez-vous re-
tardé après le train à partir?
R.—Non, ça n'a pas retardé beaucoup. Il pouvait être...
Q.—Le train arrive à une heure?
R.—Il pouvait être deux heures, deux heures et quelques
minutes dans ce temps-là. A peu près vers deux heures, je n'ai pas
40 remarqué l'heure comme il faut, parce qu'on a été une bonne se-
cousse là. Eux ont monté sur le rempart.
Q.—Oui, eux?
R.—Monsieur Ouimet, monsieur Proulx, monsieur Mercure,
son fils.
Q.—Ils ont monté sur le rempart où?
R.—Presque à la même place. Peut-être un petit peu plus bas,
eux, que la veille, que là où c'est marqué A sur la photographie.
Q.—Sur la montée naturelle?
R.—Oui. Et moi j'ai continué avec les chevaux encore un

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

bout. J'ai dit: "Je les ramènerai". Eux avaient l'idée de marcher par-dessus le rempart.

Q.—Vous étiez avec les chevaux en bas dans le chemin du Roi qui cotoie le rempart?

R.—Oui. Je me suis rendu à peu près où c'est marqué C ici
10 sur la photographie.

Q.—Sur le chemin?

R.—Oui. Cela, c'est un coteau qu'il doit y avoir à peu près là. J'ai calculé que j'étais mieux de revirer là, parce que plus bas...

Q.—Plus haut?

R.—Ca descend, mais c'est en montant la rivière. Le chemin était plus étroit et il était plus difficile pour revirer. J'ai reviré mes chevaux là et je me suis rendu à pied par le chemin.

Q.—Qu'est-ce qu'il y avait qui vous faisait revirer dans le
20 chemin?

R.—C'était la glace et l'eau.

Q.—Qu'il y avait là?

R.—Oui,, qu'il y avait là.

Q.—Y avait-il un peu de glace ou beaucoup de glace?

R.—Il y avait pas mal de glace dans le chemin du Roi. Mais pour moi, avoir été capable de voir comme il faut par la place que j'ai reviré la veille, il n'y avait pas gros de changement dans le chemin du Roi avec le samedi soir. C'était à peu près la même glace qu'il pouvait y avoir. Ca n'avait pas dérangé, dans mon idée, dans la
30 nuit.

Q.—Et vous êtes monté sur le rempart?

R.—Oui, là j'ai monté.

Q.—Avez-vous monté à peu près à l'endroit où ils ont monté,
eux?

R.—Non, moi je n'ai pas monté à l'endroit où ils ont monté. J'ai marché sur ces morceaux de glace-là dans le chemin du Roi. Et presque en arrivant au bout du rempart la glace passait par-dessus le bout du rempart et elle venait au chemin du Roi. Le chemin n'est pas loin du rempart, j'ai monté par-dessus les morceaux de glace
40 avec eux.

Q.—Quasi à l'extrémité du rempart?

R.—Oui.

Q.—Quasi à l'extrémité en montant?

R.—Oui, presque à l'autre bout. Là on a examiné cela. C'était rien que de la glace qu'on voyait, de la glace brisée partout. J'ai reviré, j'ai regardé du bord du Power House en descendant. C'était encore rien que cela que je voyais, de la glace toute bousculée et toute cassée, jusque près la bâtisse. Et le rempart qu'il y a, qui va en gagnant les maisons, là ça me paraissait plein.

Q.—Du côté de St-Cyrille?

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

R.—Oui. Je ne pouvais pas voir, par exemple, si c'était collé sur la bâtisse ou si c'était rien qu'accoté sur le ciment, c'était trop loin pour voir cela. C'était juste pour voir les châssis par la glace qu'il y avait de ce côté-là.

10 Q.—Les châssis du Power House?

R.—Oui. Mais elle était peut-être plus basse un peu arrivée à la bâtisse. Mais cela me donnait une bonne distance, partant du bout du rempart...

Q.—Trois-quarts de mille?

R.—Oui, pour regarder vis-à-vis la bâtisse.

Q.—Et il y avait de la glace qui obstruait votre vision?

R.—Oui. Il y avait de la glace qui était toute tassée là-dessus et bousculée là-dessus, je ne pouvais pas voir si elle était collée sur la bâtisse ou non.

20 Q.—Vous ne voyiez rien qu'à la hauteur des châssis de la bâtisse?

R.—Oui, à peu près, par la glace.

Q.—A quoi attribuez-vous toute cette glace bousculée?

R.—C'est parce que le bassin est plus large et avec la poussée d'en arrière, il faut qu'elle se brise. Elle n'est pas capable de partir facilement, il n'y a que cet espace-là où elle peut passer.

Q.—Rien que ce chemin-là?

30 R.—Oui. Dans le fond de la rivière il y a bien des pointes et l'eau passe dessus. Ça apparaît être une rivière correcte dessus, mais le fond, c'est tout par anses cela.

Q.—Les profondeurs ne sont pas égales, c'est ce que vous voulez dire?

R.—Oui. Ensuite, on en voit à plusieurs places, c'est comme des anses, dans le côté de la rivière. C'est tout pris ici, c'est barré partout.

Q.—La glace est barrée partout?

Q.—La glace est barrée partout?

R.—Oui.

Q.—Elle est barrée par quoi?

40 R.—Par la "dam" et par les côtes de chaque côté, par les remparts.

Q.—Maintenant, monsieur Cusson, vous avez travaillé longtemps pour monsieur Mercure avant?

R.—J'ai travaillé treize ans et demi.

Q.—Vous avez fait la "drive" sur la rivière avant les chaussées?

R.—Oui.

Q.—Vous l'avez faite une fois ou deux après les chaussées?

R.—Oui.

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

Q.—Avant la chaussée, qu'est-ce qui existait à partir de la chute en montant jusque chez Bergeron ou ailleurs?

R.—C'était un rapide. On appelait cela les Cascades dans ce temps-là.

10 Q.—C'était un rapide, cela?

R.—Oui.

Q.—Avez-vous l'occasion durant l'hiver ou durant le printemps de monter d'un côté ou de l'autre de la rivière pour voir dans quel état était la glace, à cause des "drives" que vous étiez obligé de faire?

20 R.—Oui. On charroyait du long de la rivière et on voyageait, parce qu'on allait faire des billots en haut de la rivière et les piler au bord de la rivière. On avait souvent l'occasion de voir. Ensuite, on s'est toujours intéressé à cela un petit peu, pour voir comment ça travaillait.

Q.—Est-ce que vous étiez obligé de voir un peu à cela? à l'état des glaces au printemps, à cause de la "drive" que vous étiez obligé de faire?

R.—Non. Ce n'est pas parce que cela nous obligeait, mais c'est toujours une affaire, quand il n'y a rien qui paraît anormal. On se dit: "Ca va bien aller au printemps, ça va être correct." Parce qu'on est toujours intéressé, à voir la glace tout le temps. Moi, toujours.

30 Q.—Avant la construction de la chaussée Hemmings, aviez-vous l'habitude de monter la rivière plus souvent du côté est, du côté de St-Cyrille?

R.—Oui.

Q.—Parce que monsieur Mercure avait des terres à bois, là?

R.—Excepté quand on allait à la Longue-Pointe, on passait par notre côté.

Q.—Lors de ces différentes fois que vous avez passé de l'autre côté de la rivière, dans la saison d'hiver et de printemps, avez-vous remarqué dans quelle condition la rivière était généralement vis-à-vis chez Dauphinais?

40 R.—Oui.

Q.—Est-ce que vous aviez l'habitude de faire du bois pas loin de là?

R.—Oui. Et on pilait sur les côtes, au ras.

Q.—En face de chez vous?

R.—Oui.

Q.—Le numéro 22 était-il en face de chez Dauphinais?

R.—C'est un peu plus haut.

Q.—C'est plus haut que chez Dauphinais?

R.—Oui.

Q.—De là, voyiez-vous bien chez Dauphinais, la rivière?

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

R.—Oui, un peu. Pas pour dire beaucoup, parce que ça se trouve une pointe. Ça va en descendant pour venir chez Dauphinois, de même.

10 Q.—Dans tous les cas, la manière dont la rivière se comportait chez Dauphinois, est-ce que cela a jamais mis en danger les billots que vous faisiez sur les lots 22 et 23 en haut?

R.—J'ai vu rien que deux ans qu'on a pilé des billots sur le 22, à ma connaissance, que j'ai travaillé là, avant la construction de la "dam". Mais j'ai "clairé" les vieilles jetées moi-même, les vieilles jetées de billots. Quand j'en ai mis, alors que j'ai été contremaître chez monsieur Mercure, j'en ai fait "clairé" pour remettre des billots, mais pas à la même place. Anciennement, quand ils en mettaient là, ils les mettaient en bas de la côte, et ces années-là, après la "dam" j'ai été obligé de les mettre en haut de la côte. Avant la "dam" on les pilait en bas de la côte et j'ai été en recevoir.

20 Q.—Après la chaussée, vous avez été obligé de les remettre?

R.—En haut.

Q.—De combien plus haut, cette côte-là?

R.—On n'était pas capable de les mettre droit dans la descente, on les mettait toujours, certain, vingt-cinq (25) pieds plus haut. Parce que anciennement la côte descendait et il y avait un certain platin dans le bas. Là on pouvait partir la tête des piles de billots pour être solide.

30 Q.—Après la construction de la chaussée, avez-vous eu l'occasion d'aller là pour voir ce qui s'était passé après le départ des glaces en mil neuf cent vingt-six (1926), mil neuf cent vingt-sept (1927), mil neuf cent vingt-huit (1928)?

R.—Ah oui, j'y suis allé.

Q.—Quand y êtes-vous allé?

R.—Tous les ans.

Q.—Après la construction de la chaussée?

R.—Oui.

Q.—Qu'est-ce qui est arrivé tous les ans?

40 R.—Tous les ans il s'est toujours accumulé du "frazil" et de la glace au pied du rapide. Plus ou moins des années les unes que les autres.

Q.—Quel rapide?

R.—Dans le bas du rapide Dauphinois.

Q.—Quel effet cela avait-il, cela, en arrière, sur les terrains 22 et 23?

R.—Cela faisait monter plus d'eau.

Q.—Avez-vous pris des mesures avec monsieur Mercure pour savoir de combien l'eau et la glace avaient monté après mil neuf cent vingt-sept (1927) sur ces terrains-là?

R.—Oui.

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

- Q.—Avez-vous trouvé de la glace sur le terrain?
R.—Oui, ah oui, j'ai trouvé de la glace, et dans le bois.
Q.—Sur une grande distance ou une petite distance?
R.—Pas mal loin à des places. A des places, je dois en avoir
10 trouvé toujours à deux arpents du bord dans le bois.
Q.—Est-ce qu'il y avait des arbres de renversés?
R.—Oui. Ils sont encore renversés maintenant, on n'a pas
touché à cela.
Q.—Est-ce que vous avez remarqué la hauteur à laquelle ça
avait monté la glace ou l'eau?
R.—Oui.
Q.—A quelle hauteur du niveau de la terre?
R.—J'en ai remarqué à dix-huit (18) pieds.
Q.—L'eau avait monté à dix-huit (18) pieds?
20 R.—Oui, sur le bord du terrain.
Q.—Cela, c'était en mil neuf cent vingt-sept (1927) ou mil
neuf cent vingt-huit (1928)?
R.—C'était en mil neuf cent vingt-sept (1927), je pense.
Q.—La grosse inondation ou l'autre avant?
R.—Je ne me rappelle pas laquelle, mais je sais qu'on a tou-
jours vu cette marque-là. Et la marque doit paraître encore sur
l'arbre, parce que l'arbre est debout. C'est un gros arbre.
Q.—Maintenant, revenons de ce côté-ci. Vous disiez que le
dimanche, vous étiez allés sur le rempart avec monsieur Mercure
30 et vous racontiez que vous l'avez vu. Maintenant, êtes-vous restés là
longtemps, le dimanche, le huit (8) avril?
R.—Non. On voulait remonter pour voir comment c'était en
haut.
Q.—Qu'est-ce que vous avez fait?
R.—On a fait le tour par St-Nicéphore.
Q.—Vous avez été obligés de faire comme Labonté, passer
par le grand chemin du Roi et la route de St-Nicéphore?
R.—Oui.
Q.—Vous êtes-vous rendus chez Labonté ou chez Dauphinais?
40 R.—On n'a pas pu se rendre en voiture chez Labonté, parce
qu'il y a une coulée là et il y avait peut-être six (6) pieds de glace
dedans. Ici non plus. J'ai laissé mes chevaux de l'autre bord. On a
passé à pied. Il y avait un madrier que les gens avaient mis sur des
blocs de glace. L'eau était retirée encore. Il y avait encore un peu
d'eau dans le fond du chemin, mais on voyait le chemin. On a passé
sur les gros glaçons, on est venu voir chez Labonté. On a vu que sa
grange était partie.
Q.—Quand vous êtes arrivés chez Labonté, quelle heure était-
il à peu près?
R.—Je ne suis pas certain de l'heure du tout. Il était trois

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

heures et vingt. J'ai fait le tour. Le chemin n'était pas bien beau. Il était trois heures et vingt quand je suis parti. J'ai passé par chez Pit Tremblay, dans la route nationale. Ensuite faire le tour. Il devait bien être quatre heures passées. Ca n'allait pas vite, vous savez.

10 Q.—Qu'est-ce que vous avez constaté?

R.—On a vu que ses bâtiments étaient partis et que l'eau avait monté bien haut. Il y avait encore les marques sur la bâtisse rouge, la maison de l'école anciennement.

Q.—A quelle hauteur devait être, par rapport au niveau ordinaire de l'eau, d'après ce que vous pouvez voir, la hauteur de la marque sur la maison rouge?

R.—Il devait y avoir dix (10) pieds sur la maison de l'école, à peu près. C'est bien malaisé à vous dire exactement, moi je ne l'ai pas mesuré.

20 Q.—Il y avait dix (10) pieds?

R.—A la maison de l'école rouge.

Q.—Avez-vous examiné le mur?

R.—Oui, cela paraissait sur le mur. Ca peut varier, cela un peu.

Q.—Maintenant, vous aviez passé là la veille?

R.—Oui, on avait passé le samedi après-midi pour s'en venir.

Q.—Quand vous aviez passé, comme vous avez dit la rivière était en parfait état?

R.—Oui.

30 Q.—Avez-vous regardé la rivière, les phénomènes qui se passaient dans la rivière, quand vous êtes arrivé là chez Labonté?

R.—Là, il n'y avait plus rien que des petits morceaux de glace qui passaient. C'était de l'eau. Tout était débloqué en avant.

Q.—La glace était passée?

R.—Oui. On a calculé que la glace descendait. Il en passait encore de la glace, mais le fort de la glace était passé.

Q.—Vous calculez que le fort de la glace était passé?

R.—Oui. Il en traîne tout le temps.

40 Q.—L'eau avait-elle beaucoup baissé, d'après la marque que vous voyiez sur la maison de l'école?

R.—Elle devait être baissée de douze (12) pieds, toujours, dans ce temps-là, de douze (12) à quinze (15) pieds, d'après la marque que j'ai pu voir, si je me rappelle bien. Parce que ça fait une secousse et je ne pensais pas d'être obligé de revenir jaser de cela.

Q.—Maintenant, monsieur Cusson, vous êtes la personne qui a foré les trous dans la glace chez Dauphinais dans l'hiver mil neuf cent vingt-neuf (1929), c'est vous qui étiez avec monsieur Mercure?

R.—Oui.

Q.—Le 150, ce n'est pas le premier?

R.—Oui, c'est le plus bas, c'est le premier.

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

Q.—A quelle distance en bas de l'île est-il ce trou-là, à peu près, en bas de l'île Ronde, numéro 71?

R.—Je ne me rappelle pas exactement de la distance.

Q.—Vous n'avez pas vos notes pour voir?

10 R.—Non, je ne vois pas cela là-dedans.

Q.—Vous n'avez pas vos notes?

R.—Non.

Q.—Dans tous les cas, c'était plus bas que l'île?

R.—Oui.

Q.—Maintenant, vous avez trouvé à cet endroit-là une épaisseur de combien?

R.—Là, il y avait quinze (15) pieds, à cette place-là.

Q.—Comment avez-vous fait pour constater qu'il y avait quinze (15) pieds de glace et de "frazil" à cet endroit-là, comment avez-vous fait?

20 R.—D'abord, il y avait deux hommes avec moi. Je leur faisais creuser un certain trou, pour qu'on puisse descendre comme il faut dans la glace et dans le "frazil". Ensuite de cela, — il y avait de l'eau à des places dans cette glace-là et de frazil-là, — quand on était rendu où il y avait de l'eau, là on n'était plus capable de creuser de même. Là, je prenais une "rod" de fer, en la descendait d'abord pour aller jusqu'au fond. Quand on descendait dans la glace, ce n'était pas de la glace solide, il y avait du frazil. On trouvait des fois de la glace, on frappait un morceau de glace solide, on venait à bout de la passer. Parce que je l'avais fait affiler par le bout, la barre de

30 fer. Quand on avait fini de traverser des morceaux de glace et du frazil, là on voyait bien la différence, quand ça frappait sur une roche ou quand ça frappait dans le gravier, au fond de la rivière.

Q.—Comment pouviez-vous constater que vous aviez fini de franchir la glace et le frazil, des fois vous pouviez arriver dans l'eau, par exemple?

40 R.—Si on avait arrivé dans l'eau on en aurait eu connaissance, quand cela aurait arrêté de cogner sur quelque chose. Au bout de la barre, on sentait cela dans nos mains. Si ç'avait été dans l'eau claire, ç'aurait descendu facilement, jusqu'à temps d'être rendu sur la terre.

Q.—Comment vous guidiez-vous pour juger que vous traversiez une couche de glace ou de frazil plutôt qu'une couche d'eau, quelle opération faisiez-vous avec votre baguette?

R.—C'est bien facile, cela "retentit" pas pareil. Si on écrase quelque chose ou qu'on le brise avec une barre de fer, on en a connaissance dans nos mains. Dans l'eau claire, ça ne mène pas de bruit.

Q.—Tant que vous aviez de la résistance, c'était cela?

R.—Oui.

Q.—Et quand cela ne donnait pas de résistance?

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

R.—Tant que cela sonnait c'était cela. Partout où j'ai fait des trous, quand j'ai arrêté de pousser de la glace, c'était rendu sur les roches ou dans le gravier. Il y en avait jusqu'au fond.

Q.—Il y avait de la résistance?

10 R.—Jusqu'au fond de la rivière.

Q.—Alors, l'épaisseur de la glace partait de la terre?

R.—Oui.

Q.—Maintenant, vous avez un autre trou un peu plus loin?

R.—Oui, seize pieds et demi (16'½).

Q.—Vous avez fait la même opération encore?

R.—Oui.

Q.—Cela veut dire qu'il y avait seize pieds et demi de glace?

R.—Oui, et de "frazil".

20 Q.—Maintenant, lorsque vous avez rencontré de l'eau en dessous, est-ce qu'il y a quelque chose qui vous démontre si vous avez rencontré de l'eau ou autre chose, sur ce plan-là?

R.—Quand on rencontrait de l'eau, c'est quand on était fini de creuser avec une hache et une pelle. On creusait jusqu'à temps de trouver de l'eau. Ce n'était pas de l'eau courante, c'était de l'eau qui sortait entre les glaçons.

Q.—Vous avez fait cinq trous?

R.—Oui. J'en ai un de dix-sept pieds, quatre pouces (17' 4").

Q.—Cela, c'est l'épaisseur de la glace encore?

R.—Oui.

30 Q.—Et l'autre?

R.—J'en ai un autre de quinze (15) pieds. J'en ai un de dix-neuf pieds et demi (19'½).

Q.—Dans chacun de ces cas, c'est l'épaisseur de la glace?

R.—Oui, et le "frazil".

Q.—Maintenant, entre le dernier trou, entre le trou en bas et l'extrémité de ce que vous voyez de glace "packtée" quelle distance y avait-il à peu près?

40 LE TEMOIN: Aller à la tête, que vous voulez dire, que c'était accumulé?

L'AVOCAT: Oui.

R.—Il y aurait pu y avoir vingt-cinq (25) arpents, vingt-quatre (24) à vingt-cinq (25) arpents, parce que je calculais qu'il devait y avoir trente (30) arpents de long. Mais je n'ai pas pris en bas tout à fait, parce que là ça amincissait. Monsieur Mercure m'avait demandé de mesurer où il y avait le plus épais et en bas de ce trou-là, quinze (15) pieds, ça diminuait.

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

- Q.—Il y avait une pente accentuée en gagnant vis-à-vis le bassin?
- R.—Oui.
- Q.—Comment était la glace du bassin en bas de la chaussée?
- R.—En bas de ces trous-là, comme je vous dis. Ici, du côté
- 10 ouest, ça s'étendait un petit peu plus long.
- Q.—Le "frazil", la "jam"?
- R.—Oui. Ensuite elle repartait belle, la glace, jusqu'au pouvoir.
- Q.—Jusqu'au pouvoir la glace était unie quand vous avez fait cela?
- R.—Oui, et longtemps après. On a charrié une partie de l'hiver dessus.
- Q.—Vous connaissez bien l'état de la glace, vous avez charrié pour monsieur Mercure sur cette glace-là du bassin et elle était
- 20 en bon état tout l'hiver?
- R.—Oui. Je me suis fait des chemins, j'ai été obligé de la bûcher à des places pour me faire des chemins, pour être capable de passer, pour venir un peu plus loin.
- Q.—Maintenant, en mil neuf cent vingt-neuf (1929), cette glace uniforme dont vous avez parlé commençait un petit peu en bas de chez Dauphinois et s'étendait jusqu'où?
- Q.—Jusqu'à la chaussée?
- R.—Oui.
- Q.—Maintenant, avez-vous, durant cet hiver-là, avec d'autres
- 30 fait une étude des conditions de la glace et du "frazil" sur la rivière St-François, à partir de chez Dauphinois en montant jusqu'à Richmond?
- R.—Oui. J'ai parti de Richmond en descendant.
- Q.—A quelle époque était-ce, cela?
- R.—Si je me rappelle bien, c'était dans le mois de février.
- Q.—Regardez donc vos notes pour vous rappeler?
- R.—J'ai des notes ici qui vont me dire la date. (Le témoin consulte ses notes). C'est le treize (13) février que j'ai parti de
- 40 Richmond.
- Q.—Que vous vous êtes rendu à Richmond?
- R.—Oui.
- Q.—Et vous avez embarqué sur la rivière?
- R.—Oui.
- Q.—A quel endroit de Richmond?
- R.—Arrivé le pont.
- Q.—Près du pont des voitures à Richmond?
- R.—Oui.
- Q.—Avec qui étiez-vous?

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

R.—J'étais avec monsieur Georges Cusson, mon frère, monsieur Vandal, Charles Vandal, qui menait ma voiture.

Q.—Vandal n'était pas sur la rivière avec la voiture?

R.—Non. Il a passé des bouts sur la rivière, là où la rivière était bonne avec la voiture, et à d'autres bouts il venait rien que me
10 voir de place en place à la rivière, pour lui dire quoi faire.

Q.—C'était Georges Cusson et Charles Vandal?

R.—Oui.

Q.—Georges Cusson restait-il dans la voiture avec Vandal?

R.—Non, il marchait en raquettes avec moi sur la rivière.

Q.—Est-ce que monsieur Georges Cusson est ici?

R.—Non.

Q.—Il y a seulement monsieur Eddy Cusson?

R.—Oui.

Q.—Est-il à Drummondville encore, monsieur Cusson?
20

R.—Oui, il est à Drummondville.

Q.—Maintenant, voulez-vous raconter à la Cour les phénomènes que vous avez constatés par rapport à la glace, par rapport au "frazil", par rapport au rapide, ce que vous avez constaté?

R.—Là, c'est un bout de la rivière où il y a bien des bouts de rapides dedans... A partir du pont, il y avait des marres qui restaient dans la rivière.

Q.—C'était vers Richmond?

R.—En bas du pont de Richmond.

Q.—Vis-à-vis la Ville de Richmond?
30

R.—Oui. Et ensuite de cela une autre petite espèce de bois. Et j'ai vu quelques petites piles de glace. Pas grand chose, mais il y en avait.

Q.—Ces notes-là que vous consultez ont été prises par vous immédiatement lorsque la chose a été faite?

R.—Oui. Et j'ai été averti de les prendre comme il faut, parce que je serais obligé de les jurer un jour et je les ai prises au meilleur de ma connaissance.

40 L'audience est alors levée.

Et la déposition du témoin est suspendue pour être continuée le lendemain.

Et le témoin ne dit rien de plus pour le moment.

PAUL CUSSON, sténographe judiciaire.

L'an mil neuf cent trente-deux, le treizième jour de novembre,

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

A comparu :

ADELARD CUSSON,

10 contremaitre, domicilié à Drummondville, pour continuer son témoignage ;

Lequel, sous le serment qu'il a déjà prêté dépose et dit :

INTERROGE PAR Me NAPOLEON GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR :

20 Q.—Monsieur Cusson, vous étiez rendu à Richmond et vous vous en reveniez à Drummondville, quand vous avez laissé la boîte, ce matin. Voulez-vous continuer votre voyage. Vous avez vos notes, servez-vous-en pour vous rappeler ce que vous avez constaté sur la rivière quant à la glace, l'eau, le frazil ou quoi que ce soit. C'était le treize (13) février mil neuf cent vingt-neuf (1929), vous avez dit, je crois ?

R.—Oui, monsieur. Quand je suis parti de Richmond, je suis parti au ras le pont des chars.

Q.—Le pont des chars ou des voitures ?

R.—Des voitures.

30 Q.—Parce qu'il y a une différence de trois milles ?

R.—Oui. La glace était prise, mais il y avait quelques petites mares, vous savez, des places où c'était plus rapide, un peu. Il y avait des places qui étaient à l'eau claire. Après cela, cela, ç'a duré jusqu'au pont des chars, environ un mille et demi, je suppose, en bas du pont.

Q.—En bas du pont des chars ?

R.—Oui.

Q.—Mêmes conditions ?

R.—Oui.

40 Q.—Ensuite ?

R.—Sur deux arpents de long, à peu près, il y avait un petit peu de glace de cassée.

Q.—Il y avait un rapide, là ?

R.—Oui, c'est un rapide cela.

Q.—En bas du pont, il y a un rapide ?

R.—Oui, cela descend pas mal ; et puis, ce n'est pas bien, bien large, la rivière, vis-à-vis de là ; plus elle rétrécit, plus c'est rapide et moins cela peut geler.

Q.—Là, qu'est-ce que vous avez constaté ? Le rapide était-il ouvert ?

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

- R.—Il était ouvert à des places, et fermé.
Q.—Par ouvert, vous voulez dire qu'il y avait de l'eau?
R.—Oui, il y avait des petites mares de place en place, et au bas de cela, il y avait des petites piles de glace; cela avait deux, trois pieds de haut, vous savez; c'était juste pour dire qu'il y en avait.
10 C'était pas mal une affaire naturelle.
Q.—Est-ce que cela s'étendait sur toute la largeur de la rivière ou rien que sur un côté?
R.—Non, c'était par moyens paquets.
Q.—Isolés, ici et là?
R.—Oui. Cela avait deux, trois pieds de haut, à peu près, soulevé par dessus la glace ordinaire. A bien des places, c'était une affaire qui pouvait être cinq, six pieds de grandeur. Moi, j'ai marqué cela pour être certain comment c'était.
20 Q.—Est-ce que cela s'étendait sur une grande longueur? Est-ce qu'il y en avait long comme cela en bas du rapide?
R.—Non, il n'y en avait pas bien, bien, bien long. Cela, c'est sur une longueur de deux arpents à peu près.
Q.—C'est sur une longueur de deux arpents?
R.—Oui, qu'il y en avait de place en place, des petits blocs de même.
Q.—Continuez.
R.—Environ un mille et demi plus bas que le pont, en haut d'une petite île de bois...
30 Q.—Une île de bois, c'est-à-dire une île boisée?
R.—Oui. Il y avait deux petites piles de glace. Elles étaient un peu plus grosses que les autres, celles-là, par exemple. J'ai marqué deux petites piles. Elles avaient quinze pieds de large par cinquante pieds de long.
Q.—De quelle hauteur étaient-elles?
R.—Environ trois pieds de hauteur.
Q.—Est-ce que cela traversait la rivière?
R.—Ah non. C'était sur le long de la rivière.
Q.—C'était sur le long de la rivière?
40 R.—C'était sur le long de la rivière. Des fois, pas tout à fait, tout à fait sur le long, vous savez bien, mais ce n'était pas une affaire pour barrer, cela.
Q.—Ensuite?
R.—A partir de là, au rapide de Kingsey...
Q.—Le rapide de Kingsey et le rapide d'Ulverton est-ce le même?
R.—Oui, c'est le même rapide.
Q.—C'est Ulverton d'un côté et Kingsey de l'autre?
R.—Oui. Une distance de cinq, six milles du dernier endroit mentionné.

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

Q.—A une distance de cinq ou six milles du dernier endroit mentionné se trouve le rapide de Kingsey ou d'Ulverton?

R.—Oui.

Q.—Qu'est-ce que vous avez constaté là?

10 R.—Là, j'ai marché tout le temps sur la rivière. Des fois, j'ai été obligé de marcher plus d'un côté de la rivière, parce qu'il y avait des places, il y avait des petites mares, vous savez bien, encore épail-lées.

Q.—Sur le rapide?

R.—Oui, qui étaient à l'eau claire. Ensuite de cela, la glace paraissait belle, pas de frazil et pas de... Dans cette distance de cinq, six milles, il n'y avait pas de pile de glace, ni de frazil.

Q.—Entre les deux?

R.—Oui, avant d'arriver au rapide.

20 Q.—Avant d'arriver au rapide de Kingsey?

R.—Avant d'arriver au rapide de Kingsey.

Q.—La glace était nette, unie?

R.—Oui, c'était une glace qui avait du bon sens.

Q.—Et au rapide, vous avez constaté des mares?

R.—Le rapide de Kingsey...

Q.—... ou d'Ulverton?

R.—Ou d'Ulverton, de la manière que vous l'entendrez; c'est Ulverton sur un bord et Kingsey sur l'autre, — environ deux milles de longueur.

30 Q.—Il a environ deux milles de longueur, le rapide?

R.—Oui. Là, il était clair au milieu, toute la longueur, il n'y avait pas de glace.

Q.—Au milieu de la rivière, vous voulez dire?

R.—Au milieu de la rivière.

Q.—C'était clair de glace?

R.—C'était clair de glace, c'était à l'eau claire. Là, il a fallu marcher sur les bords, et, des bouts, même, c'était dangereux. J'ai marché pareil, parce que je ne voulais pas débarquer, parce que j'avais dit que je la suivrais tout le temps, la rivière.

40 En bas du rapide, il y avait de la glace tassée, du côté droit.

Q.—Il y avait de la glace tassée du côté droit, du côté de Drummondville?

R.—En descendant.

Q.—Du côté de St-Cyrille?

R.—Oui.

Q.—Du côté est de la rivière?

R.—Oui, du côté droit en descendant. Il y avait de la glace de tassée et pilée, parce que, là, ça fait un détour, vous savez, et tout le frazil qui se démançait et la glace se tassaient du côté droit, en descendant, parce que cela force toujours à coller dans le croche. Il

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

y avait à peu près six arpents de long. Dans sa partie la plus large, dans ces six arpents de long, cela pouvait avoir un demi-arpent de large.

Q.—La partie la plus large de frazil?

10 R.—La partie la plus large de frazil et de glace qui était brisée.

Q.—Cela pouvait avoir un demi-arpent de large dans sa partie la plus large?

R.—Oui.

Q.—Cela s'étendait sur une longueur de six arpents.

R.—Cela je ne l'ai pas mesuré avec un galon, comme j'en avais mesuré à d'autres places. Je trouvais que cela marchait trop mal, cette glace cassée là pour mesurer cela; j'ai pris cela à l'oeil, au meilleur de ma connaissance.

20 Q.—Est-ce que c'était haut par dessus...

R.—Non. Cela pouvait excéder deux pieds et demi, trois pieds par dessus l'eau, quand j'ai passé; c'était tassé, culbuté de côté.

Q.—Cela pouvait être deux pieds et demi à trois pieds plus haut que le niveau de la glace, à côté?

R.—Que l'eau, que le niveau de l'eau. En bas du rapide la glace était belle.

Q.—C'est-à-dire en bas de ces arpents-là?

30 R.—Ah oui, en bas des rapides; il y a deux milles; cela, c'était à peu près dans les deux tiers du rapide, ce croche que j'ai trouvé cette glace cassée là-dedans. En bas de cela, la glace paraissait belle, pas d'accumulation de frazil, ni rien, excepté du côté droit encore. Là, on voyait que la glace était soulevée et bombée, vous savez, par le frazil, et, je suppose, des morceaux de glace qui ont descendu dans le rapide.

Q.—Est-ce sur une grande longueur que vous voyiez cela?

40 R.—Non. Je vais vous la trouver, la longueur; je l'ai en quelque part — juste. A peu près quinze pieds de large sur un arpent de long, du côté droit, en bas du rapide. Cela, sur la longueur, je l'ai mesuré au galon; et l'autre, j'ai "guessé" cela. Quinze pieds, on ne peut toujours pas se tromper de gros là-dessus.

Q.—En bas de cela, comment était la glace?

R.—La glace était belle, après.

Q.—Elle était belle?

R.—Oui.

Q.—Elle était belle jusqu'où?

R.—Là, cela allait jusqu'au rapide Town, qu'on appelle.

Q.—Cela se trouve-t-il chez Abercromby?

R.—C'est plus loin que chez Abercromby, deux à trois milles du rapide.

Q.—Deux, trois milles plus bas que le rapide de Kingsey?

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

R.—Deux, trois milles plus bas que le rapide de Kingsey et Ulverton.

Q.—A cet endroit, qu'est-ce que vous avez trouvé?

10 R.—A venir jusque-là la glace était belle et uniforme, vous savez; elle était aplomb. Au rapide de Town la glace était brisée et partie sur un arpent de long, mais pas accumulée en quelque part. Je ne sais pas où elle était allée. Elle n'était peut-être pas gelée avant.

Q.—Vous voulez dire que le rapide de Town était ouvert pour un arpent de long, à peu près?

R.—Oui.

Q.—Et, en bas, vous ne voyiez aucune accumulation de glace?

R.—Non. En bas, la glace était correcte, elle était belle, le rapide était ouvert sur deux arpents de long, au milieu, à peu près.

Q.—Et en bas, il n'y avait pas d'accumulation?

20 R.—Non, il n'y avait pas d'accumulation.

Q.—Et la glace unie s'étendait sur un espace de combien long, encore?

R.—La glace unie, cela partait de là, du rapide de Town, en bas du rapide, aller à la tête de la Longue-Pointe.

Q.—A la tête de la Longue-Pointe, chez M. Allard?

R.—Oui. Il doit y avoir quatre milles au-dessus.

Q.—La glace était unie jusque là?

R.—Oui. Elle était belle, elle n'était pas brisée nulle part.

Q.—Jusque chez M. Allard?

30 R.—Oui.

Q.—Qu'est-ce qu'il y avait chez Allard?

R.—Ah, cela ne se rendait pas jusque chez Allard encore. Là, cela se rendait à la tête de la Longue-Pointe.

Q.—Cela se rendait à la tête de la Longue-Pointe?

R.—Oui. La glace était belle, uniforme; elle était pareille comme une glace ordinaire.

Q.—Ensuite?

R.—Un peu en bas de la Longue-Pointe, vis-à-vis la terre de Brown, le rapide était ouvert.

40 Q.—Il y a un rapide, là?

R.—Oui, monsieur. Il y a un rapide pas mal prononcé. Sur un arpent et demi, à peu près, de longueur; il y avait au pied du rapide à peu près cinquante (50) pieds de large de glace qui était tassée du côté gauche de la rivière.

Q.—Du côté gauche, du côté ouest de la rivière du côté de Drummondville?

R.—Oui, du côté de Drummondville. Cela pouvait avoir à peu près un arpent de long.

Q.—Ai-je bien compris, cinquante pieds de large?

R.—Oui.

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

Q.—Cinquante pieds de large, du côté gauche, par un arpent?

R.—Oui. Il y a encore un croche. C'était traversé à gauche de la rivière, dans le croche.

Q.—Est-ce que cette glace formait une grosse protubérance, dépassait beaucoup le niveau de la glace?

10 R.—Non, ce n'était pas bien, bien haut, mais c'était pour mentionner que je l'ai marqué.

Q.—C'était bossué, dans tous les cas?

R.—Oui, c'était tout tassé sur la gauche.

Q.—Sur la rive?

R.—Oui. Cela ne nuisait pas beaucoup pour l'eau, parce que l'eau l'avait toute repoussée là.

Un mille plus bas, environ, vis-à-vis de la maison de M. Allard...

Q.—Pancrace Allard?

20 R.—Oui, je pense que c'est Pancrace.

Q.—La propriété qui a été inondée cet hiver?

R.—Oui, justement.

Q.—Pancrace Allard?

R.—Oui. Là, il y avait un petit peu de glace à côté de l'île.

Q.—Il y a une île?

R.—Il y en a deux, bout à bout. A côté de celle d'en haut.

Q.—Il y avait de la glace foulée là?

30 R.—Un petit peu, oui. Cela avait remué, vous savez. Là, il pouvait y avoir, dans les deux paquets de glace brisée, il y avait à peu près un quart d'arpent.

Q.—Dans chaque?

R.—De chaque côté un quart d'arpent de chaque côté, un demi-arpent dans les deux.

Q.—Un demi-arpent de long ou de large?

R.—En superficie. Ce n'était pas grand, c'était rien que deux moyens...

Q.—Deux moyens îlots?

R.—Oui.

40 Q.—Les deux formaient à peu près un demi-arpent de superficie?

R.—Oui, cela formait à peu près un demi-arpent?

Q.—Ensuite?

R.—De là, la glace était belle pour un certain bout, à venir jusqu'au rapide de Mazurette, qu'on appelle. Je ne sais pas s'il a un autre nom, mais on l'a toujours appelé comme cela.

Q.—Quelle distance y a-t-il entre le rapide Mazurette et le rapide Dauphinois?

R.—Ah, cela, il doit y avoir deux milles et quelque chose. Je ne suis pas certain.

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

- Q.—Qu'est-ce qu'il y avait au rapide Mazurette?
R.—Il était ouvert.
Q.—Il était ouvert lui aussi?
R.—Ah, oui, il était ouvert, au milieu de la rivière; pas de frazil accumulé en bas.
10 Q.—Pas de frazil accumulé en bas?
R.—Non; cela, c'était tout clairé. A venir jusqu'au camp de Généreux, il n'y avait pas de méchantes affaires, la glace était toute belle.
Q.—Elle était toute réunie, à partir d'en bas?
R.—Oui.
Q.—Et au camp Généreux, qu'est-ce qui commençait?
R.—En bas du camp Généreux, là, ça reprenait, le frazil dont j'ai parlé cet avant-midi.
20 Q.—Là, on tombait dans l'embâcle Dauphinais, qui venait s'éteindre là?
R.—Oui.
Q.—Et vous aviez vu toutes les conditions de la rivière, en haut?
R.—Oui, monsieur.
Q.—Alors, est-ce qu'il y avait de la comparaison entre les embâcles de frazil d'en haut et ce que vous trouviez chez Dauphinais?
R.—Non, monsieur.
Q.—Quelle comparaison y avait-il? Chez Dauphinais, était-ce
30 moins ou plus considérable?
R.—Il n'y avait quasiment pas de comparaison à faire, parce que cela ne paraissait pas, au prix de chez Dauphinais.
Q.—En haut, cela ne paraissait pas au prix de chez Dauphinais?
R.—Oui. Même, mais tout ensemble, cela n'aura pas valu le quart de chez Dauphinais.
Q.—Celle de Dauphinais, c'est celle au sujet de laquelle vous avez fait les forages que vous avez mentionnés ce matin?
R.—Oui, monsieur.
40 Q.—Une épaisseur de glace qui allait jusqu'à quel chiffre?
R.—Vingt (20) pieds. Dix-neuf pieds et demi.

PAR Me PERRAULT, c.r.,

Q.—Sur une longueur de combien?

R.—Là où j'ai percé, il y a à peu près vingt-cinq arpents.

PAR Me GARCEAU, c.r.,

Q.—A présent, votre voyage de Richmond est fini, nous allons

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) *Examen-en-chef*

tomber dans l'année mil neuf cent vingt-sept (1927). En mil neuf cent vingt-sept (1927), — c'était au mois de mars, si je me rappelle bien — lors de la débâcle de mil neuf cent vingt-sept (1927), où étiez-vous?

R.—Au commencement, j'étais en haut de la rivière, j'étais sur le numéro vingt-deux (22), j'étais dans un camp, là.

10 Q.—Vous travailliez pour qui?

R.—Pour M. Mercure.

Q.—Vous étiez dans un camp, — le vingt-deux (22)?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Cela, c'était dans le mois de mars?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Dites donc à la Cour ce que vous avez connu de cette débâcle de mil neuf cent vingt-sept (1927). Avant cela, aviez-vous vu la rivière avant la débâcle, aviez-vous vu l'état de la rivière avant la débâcle, durant l'hiver?

20 R.—Oui.

Q.—Dans quel état était la rivière vis-à-vis chez Dauphinais, et en haut et en bas?

R.—Elle était avec du frazil en bas, encore pas si haut que...

Q.—Qu'en mil neuf cent vingt-neuf (1929)?

R.—Qu'en mil neuf cent vingt-neuf (1929).

Q.—Était-elle haute?

R.—Ah oui. Il s'en fait tous les ans, depuis que la dam est construite.

30 Q.—Quelle était la proportion par rapport à l'année mil neuf cent vingt-neuf (1929)? L'année mil neuf cent vingt-sept (1927), quelle était sa proportion?

R.—Il pouvait y en avoir pas la moitié, d'après mon idée.

Q.—Elle n'était pas à moitié aussi haute que celle de mil neuf cent vingt-neuf (1929)?

R.—Non, pas la moitié; suivant mon idée. Je ne l'ai pas mesurée. Suivant mon idée.

40 Q.—C'est très bien, c'est votre idée qu'on veut avoir. Alors, à un moment donné, vous étiez à travailler chez M. Mercure et qu'est-ce qui vous a amené à venir à la rivière? Vous étiez à une certaine distance de la rivière?

R.—On était à peu près à un demi-mille.

Q.—Qu'est-ce qui vous a amené à aller à la rivière?

R.—C'était après le souper, la première fois qu'on a eu connaissance de quelque chose, quand la glace a commencé à travailler. On était tous au camp. On était après jouer aux cartes. A un moment donné, on a entendu le bruit de la glace dans le rapide. J'ai dit aux gars: "Il y a quelque chose qui se travaille dans le rapide, on va aller voir cela." On a parti. J'étais avec un de mes frères.

Q.—Lequel?

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

R.—Eddie Cusson, et un nommé Martel, est un nommé Cajolais. Ca fait qu'on a été voir. La glace du rapide était descendue.

Q.—C'est toujours du rapide de Dauphinois, dont vous parlez?

R.—Oui, toujours le rapide de Dauphinois. Je suis sur le 10 vingt-deux (22).

Q.—C'est vis-à-vis?

R.—Oui. On a descendu, il commençait à faire brun pas mal; c'était vers sept heures, sept heures et quelques minutes, le soir. Ca fait que, là, le temps qu'on s'est en allé là, et après qu'on a entendu cela, commencer à se briser, quand on est arrivé là, l'effort était fait, vis-à-vis du chemin qui vient tomber dans la ligne du 21, à peu près dans le bas, l'effort était fait dans le bas. Il y avait assez de glace de ramassée en arrière, qui était accotée à l'île ronde, un peu à côté de 20 l'île ronde, un peu plus bas, sur un côté, du côté de St-Cyrille, à droite en descendant. Là, cela a commencé à faire retirer l'eau. L'eau était après rebaisser quand on est arrivé au pied de la côte, nous autres. C'était rien que de la glace qu'on voyait. Il devait y avoir à peu près, d'après ce qu'on pouvait voir, au meilleur de notre connaissance, par le bois, il devait y avoir à peu près sept, huit pieds de glace plus haut que la terre, sur l'île de bois.

Q.—L'île de bois dont vous parlez, est-ce l'île ronde?

R.—Oui.

Q.—L'île 71?

R.—Oui. D'où on était, on voyait le bois, il y en avait à dix 30 pieds de sa hauteur, si ce n'était pas quinze pieds. Et, là, la glace a couché là. Elle est restée "jammée" de chaque côté de l'île, et même en bas, du côté de chez Laprade. Elle a descendu plus bas un peu. Pas plus bas que chez Laprade, mais plus bas que sur le côté de Dauphinois.

Q.—C'est-à-dire que, du côté est, la glace a descendu plus bas que du côté ouest?

R.—Oui. Là, elle a couché là, elle a passé la journée, le lendemain, et, l'autre nuit, elle est repartie; il était trois heures et demie, 40 quatre heures, le surlendemain.

Q.—Le surlendemain?

R.—Le surlendemain l'embâcle a reparti, mais elle n'avait pas regrouillé aller à ce temps-là. Moi, je suis venu à Drummondville dans la journée et j'ai retourné..

Q.—Vous êtes allé à Drummondville: est-ce par le chemin qui suit la rivière?

R.—Oui.

Q.—Dans quel état était le bassin formé par la chaussée qu'on voit dans la pièce No 20?

R.—Il était pareil comme en hiver.

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) *Examen-en-chef*

Q.—Partant de l'embâcle?

R.—Partant de l'embâcle jusqu'à la bâtisse du pouvoir. Ensuite de cela, je suis retourné, avec mon frère encore, Eddie Cusson.

10 PAR Me PERRAULT, c.r.,

Q.—Quand?

R.—Pour aller rachever, fermer notre chantier.

PAR Me GARCEAU, c.r.,

Q.—On vous demande quand c'était, cela?

R.—C'était le lendemain.

20 Q.—Vous n'avez pas dans vos notes les dates exactes? Est-ce que c'était le sept, le huit, le dix mars?

R.—C'était plus tard que cela. Cela devait être, alentour, entre le douze (12) ou le quinze (15), je pense, quelque chose comme cela.

Q.—Vous n'êtes par sûr?

R.—Je ne suis pas certain.

Q.—Avez-vous des notes de cela?

R.—Non, je n'en ai pas. Je pense que mon frère en a, par exemple. Moi, je n'en ai pas.

Q.—Continuez.

30 Q.—Là, j'ai été recevoir mon bois. Rien n'était apparent, que la glace était pour partir. Cela fait qu'on a diné chez Adélar Laprade. Il était tard quand on a diné. Il devait être deux heures. Ensuite de cela, on a dit: "Je pense que la glace va partir." Il faisait doux, cela s'annonçait pour cela. On aurait dit que l'eau montait. On a dit: "On va attendre que l'eau soit partie." Comme de fait, vers quatre heures, elle a décollé. On l'a regardée. Elle a descendu jusqu'en bas du 18, tout proche de la ligne du 17. Ensuite, elle a reparti, et je la suivais moi.

Q.—Par le chemin de la rivière?

40 R.—Par le chemin de la rivière.

Q.—Continuez.

R.—J'ai été chez M. Turcotte qui avait un camp. Il est dans la ligne du 16, lui. Je l'ai regardée, là. C'est-à-dire, avant d'arriver là, quand je suis arrivé dans la coulée chez M. Benoît, — c'est sur le 16 ou le 17, je pense, c'est sur le 16, je pense, là, l'eau montait, la glace allait plus vite que nous autres, quand même je me dépêchais.

Q.—En bas ou en haut?

R.—Elle descendait un petit peu en avant de nous autres, mais pas grand'chose.

Q.—Vous étiez en haut de l'embâcle?

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

R.—Oui. Là, j'ai traversé dans la coulée du chemin du roi. Il y a une coulée là, qui est pas mal creuse; il y avait de l'eau à peu près aux essieux de mon boghei. J'ai recontinué, je l'ai suivie à une autre coulée, encore sur le terrain de M. Benoît. Là, j'ai eu le temps de passer et j'en avais regagné un peu.

10 Q.—Vous en aviez regagné un peu sur l'embâcle?

R.—J'en avais regagné sur l'embâcle.

Q.—Est-ce que vous étiez en avant?

R.—J'étais en avant.

Q.—Est-ce que votre cheval trotait ou s'il allait au pas?

R.—Il trotait et j'étais bien "gréyé" de chevaux.

Q.—Elle allait vite?

R.—Elle allait vite. Quand je suis arrivé sur le haut de la côte, deux arpents plus loin, il passait au moins six (6) pieds de haut dans le pont où je venais de passer, dans le chemin du Roi. Là, la glace a commencé à ralentir. Quand j'ai été rendu sur le 12 — c'est le lot No 12 que je veux dire là, — j'ai arrêté sur la côte et j'en avais regagné. Là, la glace a presque... Dans tous les cas, elle était arrêtée. Je pensais qu'elle ne recontinuerait pas ce soir-là.

20 Q.—Elle était bloquée sur quoi?

R.—Elle était encore bloquée dans le chemin.

Q.—Mais par quoi?

R.—Par la glace du bassin et par la résistance, la force; il n'y avait pas assez pour la pousser en arrière, je ne sais pas quoi. Dans tous les cas, elle a revenu en avant, elle n'a pas été plus loin. Le soir, elle est repartie, mais je n'y étais pas quand elle est repartie. Moi, on me l'a dit. J'ai vu où elle avait arrêté de nouveau.

30

PAR Me PERRAULT, c.r.,

Q.—Où est-elle arrêtée?

R.—Vis-à-vis les lots 8 et 9, je pense, à peu près là.

PAR Me GARCEAU, c.r.,

40 Q.—Sur quoi était-elle arrêtée, là?

R.—Elle était encore arrêtée dans le bassin, sur la glace.

Q.—Sur la glace du bassin?

R.—Sur la glace du bassin.

Q.—Elle est arrêtée là?

R.—Oui.

Q.—A-t-elle ensuite continué?

R.—Elle est morte là, ou à peu près. Elle a fondu là, dans le bassin.

Q.—Dans le bassin, vers quel numéro?

ADELARD CUSSON (pour l'intimé) Examen-en-chef

R.—Entre le 7 et le 8.

Q.—Elle est morte à peu près vers le sept, c'est-à-dire qu'elle s'est effondrée là?

R.—Oui. Elle a passée par dessus la dam, mais elle a toute passée par petits morceaux.

10 Q.—C'est-à-dire que le bassin l'a retenue virtuellement?

R.—Oui. Elle n'a pas pu traverser cette année-là.

Q.—Pouvez-vous vous rappeler dans quel temps du mois de mars cette débâcle s'est produite?

R.—C'est alentour du quinze (15). Je ne suis pas capable de dire le quantième, le jour.

Q.—Si on vous disait que c'est le seize (16), vous n'auriez pas d'objection?

R.—Non, cela pourrait avoir du bons sens. C'est dans les alentours du quinze (15).

20 Q.—Avez-vous eu connaissance de quelque chose de mil neuf cent trente (1930), de mil neuf cent trente-et-un (1931), ou de mil neuf cent trente-deux (1932), sur la rivière?

R.—Mil neuf cent trente-deux (1932)...

Q.—Avant cela, j'ai une autre question à vous demander. Lors de cet embâcle de mil neuf cent vingt-sept (1927), qui est venu mourir dans le bassin entre le No 7 et le numéro 8, dites-vous?

R.—Oui, monsieur.

30 Q.—Quel phénomène s'est produit sur les lots 22 et 23? Qu'est-ce qu'il y avait là?

R.—C'est là que la glace a monté — les mesures que je vous ai données avant-midi. Je vous ai donné ces mesures-là, où la glace avait monté cet avant-midi.

Q.—La glace a monté sur les lots 22 et 23?

R.—Oui.

Q.—Comme en mil neuf cent vingt-huit (1928)?

R.—Oui.

Q.—Mais pas aussi haut?

R.—Ah bien, il n'y avait pas grand'chose.

40 Q.—Il n'y avait pas grand'chose de différence?

R.—Non, mais un peu plus bas.

Q.—A présent, monsieur Cusson, — je ne sais pas si je vous ai posé cette question-là, — est-ce que, avant l'érection de la chaussée à Hemmings Falls, est-ce que, à votre connaissance, ces lots 22 et 23 avaient jamais été inondés par les débâcles du printemps?

R.—Avant la chaussée, quand il y avait des billots là, j'ai eu connaissance, il y a deux ans. Si je me rappelle bien, je l'ai dit avant-midi. Parce que, avant la chaussée, on plaçait les billots jusqu'en bas. Il y avait M. Laprade qui en avait fait.

Q.—Ces billots-là n'étaient pas placés dans l'eau?

ADELARD CUSSON

(pour l'intimé) Examen-en-chef et Contre-interrogé

OMER JUTRAS (pour l'intimé) Examen-en-chef

10 R.—Non. L'eau du printemps ne les faisait pas débouler.
C'était pour les remettre à l'eau quand la glace était partie, faire la drave.

Q.—Et depuis la construction des chaussées?

R.—On n'en a pas remis là, et ce serait inutile d'en mettre parce qu'on ne pourrait pas en garder.

Q.—Pourquoi?

R.—Parce que l'eau monterait trop haute, et les emporterait; ou si elle ne les emportait pas, du moins, elle les épailletterait tous dans le bois.

20

CONTRE-INTERROGE PAR

Me JOSEPH MARIER, c.r.,

AVOCAT DE LA DEFENDERESSE:

30 Q.—Monsieur Cusson, dans votre voyage de Richmond aller chez Dauphinais, vous n'avez pas fait de sondage de la glace? comme vous l'aviez fait, vous dites, en mil neuf cent vingt-neuf (1929), chez Dauphinais?

R.—Non, monsieur, pas dans le voyage de Richmond.

Et le témoin ne dit rien de plus.

HENRI MACKAY, sténographe.

40

L'an mil neuf cent trente-deux, le trentième jour de novembre,

A comparu:

OMER JUTRAS,

cultivateur, domicilié à l'Avenir, âgé de quarante ans, témoin entendu de la part du demandeur;

OMER JUTRAS (pour l'intimé) Examen-en-chef

Lequel, après serment prêté sur les saints Evangiles, dépose et dit:

INTERROGE PAR Me NAPOLEON GARCEAU, c.r.,

10 AVOCAT DU DEMANDEUR:

Q.—L'Avenir est une paroisse située à peu près à une distance d'une douzaine de milles de Drummondville, douze ou treize milles, en haut de la rivière St-François?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Elle se trouve située à moitié chemin entre Richmond et Drummondville?

R.—Oui, monsieur.

20 Q.—Vous demeurez à un endroit où il y a une traverse publique?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Si je me rappelle bien, c'est vous qui êtes le passeur, le traversier?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Votre terre est sur la route qui va de l'Avenir à Kingsey?

R.—Oui.

Q.—Passant par la traverse?

R.—Oui.

30 Q.—Vous êtes bâti à peu près à trois (3), quatre (4) arpents de la rivière?

R.—Je suis à trois arpents de la rivière.

Q.—Vous êtes bâti sur une éminence?

R.—Oui.

Q.—Combien y a-t-il de temps que vous êtes là, monsieur Jutras?

R.—J'ai été élevé là, à cette place-là. Je n'ai pas toujours été résidant là, mais presque toujours.

40 Q.—L'année dernière, dans l'hiver et dans le printemps, est-ce que les conditions de la rivière chez vous, et où vous pouvez voir, soit en haut ou en bas, ont été ordinaires?

R.—Non, monsieur.

Q.—Dites donc à la Cour ce qui s'est passé d'anormal, le printemps dernier, mil neuf cent trente-deux (1932)?

R.—Dans l'automne, la glace a pris de bonne heure, à l'eau basse.

Q.—En mil neuf cent trente-et-un (1931), cela?

R.—Oui, monsieur.

Q.—La glace a pris à l'eau basse?

R.—Oui, monsieur. Et dans le mois de janvier, je pense, si

OMER JUTRAS (pour l'intimé) Examen-en-chef

je ne me trompe pas, — comme de raison, je n'ai pas fait de remarques...

Q.—N'importe, dites au meilleur de votre connaissance.

R.—Il y a eu une petite hausse. Il a mouillé, l'eau a monté, la glace a parti.

10 Q.—L'eau est montée, la glace est partie?

R.—C'est-à-dire, la glace d'en haut est partie, en haut de chez nous, et puis, elle a cassé et elle n'a pas pu descendre, elle a "jammé", elle "jammait", elle est restée là. Tout de même quand elle a cassé, quand la glace se brise, l'eau monte. Là, le froid a pris. Il est venu un doux temps, le froid a pris, elle a gelé encore. Dans un certain temps, dans le mois de janvier ç'a cassé encore.

Q.—Elle a dégelé?

R.—Elle a dégelé. Il est venu un doux temps, elle a dégelé, la
20 glace d'en haut a encore cassé, elle a descendu, elle a "jammé" encore. Ça faisait des gros "jams". J'ai un platin, un terrain plat; l'eau montait, la glace "jammait" en bas, la glace d'en bas gênait celle d'en haut, elle étendait sur mon platin. C'a gelé encore jusqu'au printemps, et le printemps, quand c'est parti, ç'a monté haut comme je n'ai jamais vu.

Q.—C'a monté plus haut qu'en mil neuf cent vingt-huit (1928)?

R.—Ah oui, ç'a monté à peu près trois pieds, trois pieds et demi plus haut.

30 Q.—Plus haut?

R.—Oui.

Q.—Avez-vous eu occasion de descendre la rivière durant l'hiver jusqu'à quelques milles plus bas, pour voir quelle était la condition de la rivière, après ces dégels?

R.—Oui, j'ai descendu à peu près trois milles plus bas. J'ai eu affaire à des habitants, là. Et puis, la glace avait cassé et ç'avait "jammé" c'était tout brisé et "jammé" par place, et des places c'était plus uni les unes que les autres.

Q.—A combien de milles êtes-vous de la Longue-Pointe?

40 R.—De la Longue-Pointe, ça doit donner à peu près quatre milles.

Q.—Etes-vous descendu jusqu'à la Longue-Pointe ou jusque chez M. Allard, durant l'hiver?

R.—Non, monsieur. J'ai été jusque chez M. Boucher.

Q.—Vous êtes allé jusque chez M. Boucher?

R.—Voisin de M. Léveillé.

Q.—Cela ne se trouve pas loin de chez vous?

R.—Chez M. Boucher, cela donne à peu près deux milles et demi.

OMER JUTRAS

(pour l'intimé) Examen-en-chef et Contre-interrogé

Q.—Chez M. Boucher, cela se trouve-t-il du même côté que chez vous?

10 R.—Non. J'ai traversé chez nous.

Q.—Vous avez traversé du côté de Kingsey, de St-Lucien?

R.—Oui.

Q.—En mil neuf cent vingt-huit (1928), vous aviez été inondé?

R.—Oui.

Q.—C'a été trois pieds et demi plus bas?

R.—C'a été trois pieds et demi plus bas.

Q.—En mil neuf cent vingt-neuf (1929), avez-vous eu de l'eau chez vous?

20 —Mil neuf cent vingt-neuf (1929)?

Q.—L'année suivant la grande débâcle de mil neuf cent vingt-huit (1928), quand vous avez été inondé?

R.—Oui, mais pas tout à fait autant qu'en mil neuf cent vingt-huit (1928).

Q.—Mais vous avez été inondé encore en mil neuf cent vingt-neuf (1929)?

R.—Ah oui.

30 Q.—Avez-vous pu constater où la "jam", où l'embâcle avait fait tête, le printemps dernier, le printemps mil neuf cent trente-deux (1932)? Où est-ce que cela partait, cette "jam" qui retenait l'eau en haut comme cela?

R.—Ah bien non je n'ai pas... Ca partait... Autant loin que je pouvais voir, moi, c'était "jammé".

Q.—Aussi loin que vous pouviez voir?

R.—De chez nous. Je ne suis pas descendu plus bas que mon terrain. Il y a un ruisseau qui descend, qui sépare mon terrain, et c'est trop large, je ne peux pas aller plus loin que cela, hormis que je ferais le tour.

40

CONTRE-INTERROGE

PAR Me JOSEPH MARIER, c.r.,

AVOCAT DE LA DEFENDERESSE:

Q.—Chez vous, monsieur Jutras, il arrive presque tous les printemps que la glace se "jam" comme cela?

R.—Depuis certaines années, cela arrive à tous les printemps.

OMER JUTRAS (pour l'intimé) Contre-interrogé

PAR LA COUR :

Q.—Depuis quand?

R.—Plusieurs années.

10

PAR Me PERRAULT, c.r.,

Q.—Depuis quand?

R.—Depuis quand? Je n'ai pas fait la remarque, mais depuis... ah, douze, treize ans, dix, douze ans. Je me rappelle, j'étais jeune, mon père a toujours gardé la traverse, à tous les automnes on montait notre back sur le platin, sur notre terrain, sur la première hauteur, et on n'attachait pas notre bateau, ni rien, et jamais on n'était dérangé. Naturellement, ça faisait des petits "jumps", dans la rivière, mais ça n'étendait pas sur le platin. Et après cela, l'eau s'est remise à monter de plus en plus, d'une année à l'autre. On s'est mis à monter notre bac sur l'autre bord de la rivière, sur votre ancienne terre, monsieur Garceau. Là, ça ne faisait pas non plus, la glace montait par dessus les côtes, et cela amenait notre bac jusqu'au grand bois. Là, je me suis mis à le monter chez nous, et je le monte à la deuxième côte qui approche ma maison, et je l'attache à un gros orme. A venir jusqu'à l'année passée, ça n'avait pas coutume de le prendre là. L'année passée, ça l'a flotté. Là, je l'ai pris, je l'ai attaché après les branches, dans les ormes. Tout de même il ne pouvait pas prendre la rivière, parce que la tête du ruisseau était bloquée, où ça débouche à la rivière, c'était "jammé" de glace. Il y avait peut-être bien cinquante pieds de glace, là. J'ai dit: "Tout de même, lorsque cela "déjamme", l'orsque l'eau prendra son cours, je le prendrai là."

20

30

PAR Me MARIER, c.r.,

Q.—Quand vous étiez petit garçon, vous trouvez que l'eau montait moins que depuis quatorze, quinze ans?

40

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous avez été témoin, en mil neuf cent trente (1930), dans la cause de Labonté et Dauphinais, à Drummondville? Vous rappelez-vous, il y a deux ans?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous rappelez-vous de m'avoir dit, en mil neuf cent trente (1930), que vous vous rappeliez qu'une année, l'eau était montée presque aussi haute qu'en mil neuf cent vingt-huit (1928), il y a quatorze (14), quinze (15) ans? Vous disiez cela, en mil neuf cent trente (1930)?

OMER JUTRAS

(pour l'intimé) Contre-interrogé et Ré-examiné

—En mil neuf cent vingt-huit (1928)?

10 Q.—En mil neuf cent trente (1930), vous disiez que, il y a quatorze, quinze ans, l'eau était montée presque aussi haut qu'en mil neuf cent vingt-huit (1928)?

R.—Oui, monsieur.

INTERROGE DE NOUVEAU

PAR Me GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

20 Q.—Mais entre cette date, il y a quatorze, quinze ans, jusqu'à la construction de cette chaussée, c'est-à-dire jusqu'en mil neuf cent vingt-cinq (1925), est-ce que l'eau était montée chez vous, à part de ce gros coup d'eau, dont vous parlez, il y a quinze, seize ans? Est-ce que l'eau a monté ensuite?

—Si elle a monté encore, après cela?

Q.—Si elle a monté, jusqu'en mil neuf cent vingt-cinq (1925)?

R.—Oui, elle a monté, excepté qu'elle n'a jamais monté autant comme l'année passée, comme ce printemps-là, et en mil neuf cent trente (1930).

30 Q.—Avez-vous eu connaissance quand la chaussée Hemmings a été construite, à Drummondville?

R.—Je ne me rappelle pas. Il y a plusieurs années de cela.

Q.—Il y a huit (8) ans. Sept, huit ans.

R.—Oui, j'en ai entendu parler.

Q.—Est-ce depuis ce temps-là que l'eau monte plus?

Me Alphonse DECARY, c.r.: C'est un peu suggestif, surtout en ré-examen. Je m'oppose à cette question.

40 R.—Il y a plus longtemps que cela, huit (8) ans. Il me semblait que cela faisait plus longtemps que cela, mais je pensais que je pouvais me tromper, peut-être bien. J'ai pensé que je pouvais me tromper. Pourquoi, je pensais que ça faisait plus longtemps que cela que c'était bâti.

Q.—Vous pensiez que ça faisait plus longtemps que cela que les dams étaient bâties?

R.—Je pensais que ça faisait plus longtemps que cela que la dam dont vous parlez était construite. Combien ça fait de temps qu'elle est construite?

OMER JUTRAS (pour l'intimé) Ré-examiné

RAOUL BAHL (pour l'intimé) Examen-en-chef

Q.—Cela fait à peu près huit (8) ans. Ensuite, il y a celle d'en bas; cela fait trente-cinq ans qu'elle est bâtie.

10 R.—Je pensais que c'était celle d'en bas dont vous parliez.

Et le témoin ne dit rien de plus.

HENRI MACKAY, sténographe.

L'an mil neuf cent trente-deux, le trentième jour de novembre,

20 A comparu :

RAOUL BAHL,

cultivateur, domicilié à L'Avenir, âgé de vingt-huit ans, témoin entendu de la part du demandeur;

Lequel, après serment prêté sur les saints Evangiles, dépose et dit :

30 INTERROGE PAR Me NAPOLEON GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR :

Q.—Monsieur Bahl, vous avez été élevé sur la rivière St-François, je crois?

R.—Oui, monsieur.

Q.—A l'heure actuelle, où demeurez-vous?

R.—La place de mon père. Sur le bien paternel.

Q.—C'est sur la rivière, cela?

40 R.—C'est sur la rivière.

Q.—Ca se trouve dans quelle paroisse?

R.—Dans l'Avenir.

Q.—Cela se trouve à quelle distance en haut des chûtes Hemmings?

R.—Six à sept milles.

Q.—Six à sept milles plus haut que les chûtes Hemmings?

R.—Oui.

Q.—Durant l'hiver mil neuf cent trente-deux (1932), — cet hiver-ci — et durant le printemps, avez-vous observé les conditions

RAOUL BAHL (pour l'intimé) Examen-en-chef

de la rivière St-François, à partir de chez vous, en descendant, et jusqu'où?

R.—Jusque chez M. Dauphinais.

Q.—Vous êtes descendu le long de la rivière?

10

R.—Oui, le long, et j'ai fait des...

Q.—Des détours?

R.—Oui.

Q.—Qu'est-ce que vous avez constaté chez Dauphinais, et en montant?

R.—Qu'il y avait une masse de frazil dans la rivière et que c'était du frazil. La glace est partie au mois de janvier, vers le treize (13) janvier.

Q.—La glace a descendu?

20

R.—La glace a descendu et elle s'est placée, partir de chez nous aller au camp Pelletier, au milieu, et ce n'était pas égal, parce que, dans les bords, il n'y avait pas moyen de faire de chemin. On avait coutume de faire du bois, et ce n'était pas passable.

Q.—Le camp Pelletier, où est-ce que cela se trouve par rapport à chez Dauphinais?

R.—A peu près à un mille de chez Dauphinais.

Q.—Du camp Pelletier aller en bas; comment était la rivière, en descendant?

30

R.—En descendant, il y avait des places, aller jusque chez Dauphinais, qu'il y avait des amas de frazil, comme cela; mais partir de chez Dauphinais, du bas de l'île ronde, que je veux dire, aller à la dam, elle était belle.

PAR Me PERRAULT, c.r.,

Q.—La glace?

R.—Oui. Elle était belle.

PAR Me GARCEAU, c.r.,

40

Q.—La glace était belle à partir d'en bas de chez Dauphinais jusqu'à la chaussée?

R.—Oui.

Q.—A partir du bas, chez Dauphinais, en montant, comment était-elle, la glace?

R.—Elle était bien "rough". Il y avait des rangs de frazil et d'autres places elle était blanche.

Q.—Est-ce que l'eau était montée en haut de chez Dauphinais?

R.—Oui. Quand la glace a parti, le treize (13) janvier, elle a repris après cela, à la hauteur des côtes.

RAOUL BAHL

(pour l'intimé) Examen-en-chef

- Q.—Elle a repris après cela à la hauteur des côtes?
R.—Oui.
- Q.—Qu'est-ce qui la retenait à cette hauteur-là?
R.—Bien, pour dire ce que j'en connais, c'était le frazil qui
10 s'était ramassé et qui bloquait le cours de l'eau.
Q.—Où est-ce qu'il était ramassé le frazil?
R.—Partir d'à peu près la ligne de notre terre, aller au camp
Pelletier.
Q.—Et, en bas de cela, y avait-il quelque chose pour le re-
tenir là?
R.—Ah, bien, il y avait de la glace et du frazil, mais c'était
moins.
Q.—Moins considérable?
R.—Moins considérable que chez nous.
- 20 Q.—Cela, c'était à l'hiver? La glace a gelé comment, l'hiver?
R.—Après qu'elle a repris, après le treize (13) de janvier,
elle a repris haute.
R.—Oui.
Q.—Au printemps, quel phénomène s'est produit?
R.—Elle a reparti le dix (10). Je pense que le dix (10) avril
qu'elle a parti, si je ne me trompe pas, et elle a parti vers le diman-
che, vers quatre heures.
Q.—C'est cette année, cela?
R.—Oui, cette année, mil neuf cent trente-deux (1932). Elle
30 a parti vers quatre heures de l'après-midi, elle a fait un petit bout,
là, et elle a arrêté.
Q.—Elle a arrêté où cela?
R.—Elle a arrêté à peu près... Elle a fait à peu près trois
arpents.
Q.—Ensuite?
R.—Et puis, après cela, vers huit heures, le soir, elle a reparti
de là; elle a étendu du terrain et elle a reparti de là, et elle s'est
rendue à peu près au camp de Pelletier et elle a arrêté encore. Et le
40 matin, au petit jour, vers quatre heures et demie, cinq heures, je sup-
pose, elle était encore là, et elle a parti vers... Je n'avais pas l'heure
au juste, mais il était vers dix heures, je suppose, lundi matin, avant-
midi, quand elle a parti. On s'est aperçu que l'eau avait baissé, bais-
sait...
Q.—Baissait rapidement?
R.—Oui.
Q.—Est-ce que l'eau a monté bien haute chez vous?
R.—Oui, très haute, comme je ne l'ai jamais vue.
Q.—A-t-elle monté plus haut qu'en mil neuf cent vingt-huit
(1928)?
R.—A peu près deux pieds et demi à trois pieds.

RAOUL BAHL

(pour l'intimé) *Examen-en-chef*

- Q.—Plus haut?
R.—Oui.
Q.—Vous avez eu connaissance quand les chaussées se sont faites?
R.—Oui, monsieur.
10 Q.—Et vous avez eu connaissance quand la chaussée aux chûtes Hemmings s'est faite?
R.—Oui, monsieur. J'ai charroyé du bois, là.
Q.—Avant l'existence de cette chaussée, est-ce que l'eau avait jamais monté chez vous si haute que cela?
R.—Non, monsieur.
Q.—Avait-elle jamais monté chez vous?
R.—Non, monsieur.
Q.—Jamais?
R.—Jamais, à ma connaissance. Et mon père m'a déclaré —
20 cela fait cinquante ans qu'il est là — ...

PAR Me PERRAULT, c.r.,

- Q.—Depuis que vous avez connaissance?
R.—Non.

PAR Me GARCEAU, c.r.,

- 30 Q.—Elle n'a jamais monté chez vous?
R.—Elle n'a jamais monté chez nous.
Q.—Et votre terrain va jusqu'à la rivière?
R.—Et mon terrain va jusqu'à la rivière.
Q.—Et, cette année, elle a monté combien de pieds sur votre terrain, à peu près?
R.—D'après ce que je peux voir, je n'ai pas pris les mesures, mais il y a une grange de l'autre côté de la rivière, et on a mesuré à la couverture de la grange. La grange doit avoir à peu près quatorze pieds de poteau, et la côte à peu près, cinq, six pieds, je suppose. Cela
40 ferait à peu près une valeur d'une vingtaine de pieds.
Q.—Elle a monté une vingtaine de pieds?
R.—Oui.
Q.—Quand elle ne montait jamais auparavant?
R.—Non.
Q.—En mil neuf cent vingt-huit (1928), comment a-t-elle monté chez vous?
R.—Elle a monté, à peu près, — par la grange encore, qu'on voyait vis-à-vis chez nous de l'autre bord — à peu près deux pieds et demi à trois pieds moins que cette année.
Q.—A peu près dix-sept, dix-huit pieds?

RAOUL BAHL (pour l'intimé) Examen-en-chef

- R.—Oui. Comme de raison, cela, je ne l'ai pas mesuré.
Q.—Ce n'est pas une mesure précise?
R.—Non.
Q.—En mil neuf cent vingt-sept (1927), est-ce que l'eau a
10 monté chez vous, aussi?
R.—Ah oui.
Q.—A quelle hauteur à peu près a-t-elle monté?
R.—Pas tout à fait si haut qu'en mil neuf cent vingt-huit
(1928).
Q.—Pas tout à fait si haut qu'en mil neuf cent vingt-huit
(1928)?
R.—Non. Je ne peux pas dire au juste, au juste, parce que...
Q.—En mil neuf cent vingt-six (1926), avez-vous eu connais-
sance si l'eau a monté un peu?
20 R.—Pas beaucoup.
Q.—Y a-t-il une différence entre l'état de l'eau, à l'hiver et
au printemps, chez vous, depuis la construction de la chaussée à la
chûte Hemmings?
R.—Oui. Oui.
Q.—Quelle différence y a-t-il?
R.—C'est qu'avant que la chûte Hemmings soit bâtie, la glace
ne prenait à peu près pas. Elle prenait toujours, mais souvent il y
avait des mares chez nous. A présent, du moment qu'il fait froid un
peu, la glace prend plus vite.
30 Q.—Est-ce que vous avez vu, en mil neuf cent trente-deux,
un embâcle au rapide Dauphinais?
R.—Oui.
Q.—Jusqu'où montait l'eau, d'après vous?
R.—Je n'ai pas...

Me Alphonse DECARY, c.r., avocat de la défenderesse,
s'oppose à cette preuve comme illégale.

- 40 Q.—Qu'est-ce qui faisait monter l'eau chez vous?
—Cet hiver?
—Oui.
R.—C'est que je prétends que c'était à cause que c'était blo-
qué en bas et que cela refoulait.

PAR Me PERRAULT, c.r.,

- Q.—Où bloqué?
R.—Bloqué au camp de Pelletier, par du frazil qui avait
descendu, et l'eau s'était dégelée.

RAOUL BAHL (pour l'intimé) Examen-en-chef

PAR Me GARCEAU, c.r.,

- Q.—Le camp Pelletier, est-ce que c'est en haut des rapides Dauphinais?
- 10 R.—Oui. C'était vis-à-vis du rapide.
Q.—C'était vis-à-vis de l'ancien rapide?
R.—C'était vis-à-vis de l'ancien rapide.
Q.—En mil neuf cent vingt-huit (1928), étiez-vous descendu la rivière aussi jusque chez Dauphinais ou plus bas, ou jusqu'à Drummondville?
- R.—Ah bien, j'ai descendu par le chemin et on prenait la glace à l'ancienne terre de Smith, chez Ernest Labonté; on continuait à la dam comme cela, sur la glace.
- 20 Q.—Mais vous n'avez pas suivi pour voir quel était l'état de la rivière, vis-à-vis chez Dauphinais?
R.—Non.
Q.—En mil neuf cent vingt-huit (1928)?
R.—Non.
Q.—En mil neuf cent vingt-neuf (1929)?
R.—Non.
Q.—Vous êtes seulement descendu cette année?
R.—Oui, j'ai descendu.
Q.—Tout le long de la rivière jusqu'à Drummondville?
R.—Bien, j'ai descendu, j'ai été sur la glace par le fait qu'il y a un homme qui m'a demandé, un M. Cloutier.
- 30 Q.—Vous avez vu M. Cloutier?
R.—Oui.
Q.—Qui était-ce M. Cloutier?
R.—Il s'est nommé chez nous, un homme du Gouvernement, des Eaux Courantes.
Q.—Qu'est-ce qu'il est allé faire chez vous?
R.—Il a descendu, il avait une règle et une tarrière, et il m'a fait percer la glace et il a pris la mesure.
- 40 Q.—Vers quelle époque de l'année était-ce, cela?
R.—C'était à peu près au milieu de janvier.
Q.—A peu près au milieu de janvier?
R.—A peu près, oui. Je n'ai pas remarqué.
Q.—Y avait-il eu une crue des eaux, dans le temps?
R.—Oui, c'était après la crue des eaux. La glace était reprise à la hauteur des côtes, dans ce temps-là.
Q.—La glace avait repris à la hauteur des côtes?
R.—Oui.
Q.—Qu'est-ce que vous avez constaté là?
R.—Ah bien, la glace n'était pas bien bonne, on n'était pas capable d'aller très, très loin sur la rivière; c'est sur les bords qu'il

RAOUL BAHL

(pour l'intimé) Examen-en-chef et Contre-interrogé

a pris les mesures. Moi, j'avais été voir quelques jours avant pour faire des...

- 10 Q.—Qui a creusé avec lui?
R.—C'est moi.
Q.—Qu'est-ce qu'il a constaté, quelles remarques a-t-il faites?

Me Joseph MARIER, c.r., avocat de la défenderesse, s'oppose à cette question comme illégale.

- 20 Q.—Qu'est-ce que vous avez constaté, vous?
R.—C'était une glace verte qu'il y avait. Elle était aplomb.
bitude Q.—C'était à combien de hauteur plus haut que ç'avait l'ha-
d'être avant la construction des chaussées?
R.—Que l'eau normale, qui avait coutume de prendre, elle
était à peu près six pieds plus haut.
Q.—Six pieds plus haut?
R.—Oui.

CONTRE-INTERROGE

PAR Me JOSEPH MARIER, c.r.,

30 AVOCAT DE LA DEFENDERESSE:

- Q.—Monsieur Bahl, votre père vit-il encore?
R.—Oui, monsieur.
Q.—Votre père s'appelle?
R.—Eugène Bahl.
Q.—Il a fait une réclamation contre la compagnie Southern
Canada Power, pour dommages, en mil neuf cent vingt-sept (1927) et
mil neuf cent vingt-huit (1928)?
R.—Pardon, en mil neuf cent vingt-huit (1928), c'est moi.
40 J'étais propriétaire.
Q.—En mil neuf cent vingt-sept (1927), c'est votre père?
R.—Oui, monsieur.
Q.—Savez-vous quelle est la différence de niveau entre la
rivière devant votre propriété et la rivière chez Dauphinais?
—Si je sais la différence de niveau?
—Si vous savez la différence de niveau, oui?
R.—Non, monsieur.
Q.—Savez-vous s'il y a trois, quatre, ou cinq six pieds de
niveau?
R.—Non, monsieur.

RAOUL BAHL

(pour l'intimé) Contre-interrogé et Ré-examiné

Q.—La chaussée refoule l'eau jusque chez vous?

R.—Non. Pas ce que j'ai entendu dire toujours.

10

INTERROGE DE NOUVEAU

PAR Me GARCEAU, c.r.,

AVOCAT DU DEMANDEUR:

Q.—Qu'est-ce qui refoule l'eau jusque chez vous?

20 R.—Ah bien, cette année, cet hiver, c'était l'amas de frazil qui a refoulé l'eau jusque chez nous.

Q.—Et ce frazil-là, où descendait-il?

R.—Il a descendu jusqu'au camp de Pelletier, il s'est bloqué par la glace du bassin.

Q.—Par la glace du bassin?

R.—Oui.

Q.—Vous avez eu une réclamation, vous?

R.—Oui.

Q.—Pourquoi était cette réclamation?

30 R.—C'était des dommages qu'on avait eus sur mon terrain.

Q.—A quelle inondation cela?

R.—Des inondations mil neuf cent vingt-sept (1927) et mil neuf cent vingt-huit (1928), et cette année.

Q.—Vous avez demandé à la compagnie des dommages?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Est-ce qu'ils vous ont réglé?

R.—Non, monsieur, M. Labrie avait dit à papa et devant maman de faire les réclamations suivant notre conscience et qu'on recevrait notre chèque par la malle.

40 Q.—M. Labrie, c'est un des employés de la compagnie défenderesse?

R.—Oui, monsieur.

PAR Me MARIER, c.r.,

Q.—A votre connaissance cela, devant vous?

R.—Devant papa et maman.

Q.—Pas devant vous?

R.—Non.

RAOUL BAHL

(pour l'intimé) Ré-examiné

PAR Me GARCEAU, c.r.,

- Q.—Vous n'avez pas entendu cela?
R.—Il me semble, si je ne me trompe pas, que M. Labrie nous a dit...
- 10 Q.—A vous?
R.—Il était venu à moi, et M. Marier y était, et un M. Du-
maine, qui était venu; qu'on était assez raisonnables, qu'il était pour
voir à nous payer. Si je me rappelle bien.
Q.—M. Marier était parmi ceux-là?
R.—Oui. Ils étaient trois (3).
Q.—Vous réclamiez des dommages de la compagnie?
R.—Oui.
Q.—Pourquoi? Parce que vous prétendiez...
R.—Qu'on avait des dommages sur notre terrain, parce que la
- 20 glace reste trop longtemps, et cela nuit à la croissance de l'herbe et du
foin.
Q.—Pourquoi avez-vous demandé cela à la compagnie?
R.—Pour quelle raison? C'est parce qu'on prétend qu'ils sont
coupables de l'affaire, parce qu'on n'a pas eu jamais de glace ni
d'eau sur le terrain, avant cela.
Q.—Avant quoi?
R.—Avant le barrage.
Q.—Alors, vous prétendez que c'est le barrage qui est res-
- 30 ponsable de cela?
R.—Oui.
Q.—Cette réclamation est-elle pour votre terrain à l'Avenir,
où vous restez?
R.—Oui, monsieur.
Q.—C'est pour le terrain qui a été inondé et mil neuf cent
trente-deux (1932)?
R.—Oui, monsieur.
Q.—Et, le même, en mil neuf cent vingt-sept (1927) et mil
- 40 neuf cent vingt-huit (1928)?
R.—Oui, monsieur.

Et le témoin ne dit rien de plus.

HENRI MACKAY, sténographe.

In the Privy Council.

No. 70 of 1936.

VOL. 1

ON APPEAL
FROM THE SUPREME COURT OF CANADA

BETWEEN

HIS MAJESTY THE KING on the information of the
Attorney-General of Canada (*Plaintiff*) - - - - *Appellant*

AND

SOUTHERN CANADA POWER COMPANY LIMITED
(*Defendant*) - - - - - *Respondent*

AND BETWEEN

SOUTHERN CANADA POWER COMPANY LIMITED
(*Defendant*) - - - - - *Appellant*

AND

HIS MAJESTY THE KING on the information of the
Attorney-General of Canada (*Plaintiff*) - - - - *Respondent*

(*Consolidated Appeals*).

RECORD OF PROCEEDINGS.
VOLUME I.—PLEADINGS AND PLAINTIFF'S EVIDENCE.

CHARLES RUSSELL & CO.,
37, Norfolk Street,
Strand, W.C.2.
For the Appellant and Cross-Respondent.

BLAKE & REDDEN,
17, Victoria Street,
S.W.1.
For the Respondent and Cross-Appellant.